

Enquête publique unique relative au PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille Provence et aux propositions de PDA Périmètres Délimités aux Abords de monuments historiques sur les communes de Marseille, Marignane, Allauch, Septèmes-les-Vallons



Fascicule 3 : Pièces jointes au Rapport

François COLETTI Président de la Commission d'enquête		
Pierre-Noel BELLANDI	Thierry VAGUE	
Marcel GERMAIN	Brigitte HERUBEL	
Luc JORDA	Guy SANTAMARIA	
Cécile PAGES	Catherine PUECH	
Raoul DORGAL	Claude CATTO	
Ernest REYNE	Joannes PARRACONE	Suppléants:
Fabienne CARRIAS	Jean-Claude REBOULIN	Jean-Claude METHEL
Jean-Claude COSTA	Caroline CERRATO	Max PEZ
Jean-Claude PEPE	Gabriel NICOLAS	Jacques RETUR

Commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif de Marseille
Décision n° E18000058/13

LISTE DES PIÈCES JOINTES AU RAPPORT

1. Décision du Tribunal administratif de Marseille du 19 octobre 2018
2. Arrêté d'ouverture d'enquête du 8 novembre 2018
3. Edition de la Marseillaise du 18 décembre 2018 (2 pages)
4. Edition de La Provence du 18 décembre 2018 (2 pages)
5. Erratum de La Provence du 20 décembre 2018
6. Edition de La Marseillaise du 15 janvier 2019 (2 pages)
7. Edition de La Provence du 15 janvier 2019 (2 pages)
8. Erratum de La Provence du 18 janvier 2019
9. Récapitulatif des éléments de communication
10. Avis d'enquête jaune
11. Avis d'enquête presse
12. Certificat d'affichage AMP
13. Certificats d'affichage pour 15 communes du Territoire
14. Certificat d'affichage Gignac-la-Nerthe
15. Constat d'affichage Gignac-la-Nerthe
16. Certificat d'affichage Marignane
17. Certificat d'affichage Marseille bibliothèques, parcs et jardins
18. Certificat d'affichage Marseille DGUAH
19. Certificats d'affichage Marseille Hôtel de ville et mairies de secteurs
20. Constat de continuité d'affichage sur 6 sites marseillais
21. Note complémentaire de la DRAC du 26/10/18 pour les PDA
22. Lettre type envoyée aux propriétaires de monuments historiques concernés par les PDA
23. Courrier du 27/02/19 pour demander le report de date de remise du PV des observations, du rapport et des conclusions
24. Réponse de la Métropole pour la demande de prolongation
25. Courrier du 25/03/19 de remise de remise du PV des observations
26. Lettre d'accompagnement du mémoire de réponse de la Métropole
27. Courrier du 13/05/19 de remise du rapport et des conclusions

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

19/10/2018

N° E18000058 /13

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 25/04/2018, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Conseil de Territoire de Marseille-Provence et ayant pour objet les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques (commune d'Allauch, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons) ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

Article 1er : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

M. François COLETTI

Membres titulaires :

M. Pierre Noël BELLANDI

M. Luc JORDA

M. Jean-Pierre VALLAURI

Mme Cécile PAGES

M. Raoul DORGAL

Mme Fabienne CARRIAS

M. Jean-Claude COSTA

M. Jean-Claude PEPE

M. Thierry VAGUE

Mme Brigitte HERUBEL

M. Guy SANTAMARIA

Mme Catherine PUECH

M. Claude CATTO

M. Joannes PARRACONE

M. Jean-Claude REBOULIN

M. Marcel GERMAIN

M. Ernest REYNE

Mme Caroline CERRATO

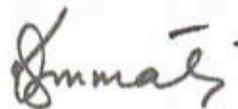
Membres suppléants :

M. Gabriel NICOLAS
M. Jean-Claude METHEL
M. Max PEZ
M. Jacques RETUR

- Article 2 :** En cas d'empêchement du président de la commission M. François Coletti, la présidence sera assurée par le 1^{er} membre titulaire M. Jean-Noël Bellandi.
- Article 3 :** En cas d'empêchement d'un membre titulaire de la commission le 1^{er} membre suppléant le remplacera.
- Article 4 :** Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- Article 5 :** La présente décision sera notifiée à M. le Président de METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Marseille, le 19/10/2018

Le Président,



Dominique BONMATI

Arrêté portant ouverture et organisation de l'enquête publique unique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du territoire Marseille Provence et aux propositions de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques (PDA) sur les communes de Marseille, Marignane, Allauch et Septèmes-les-Vallons

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de l'urbanisme ;
- Le code du patrimoine ;
- Le code de l'environnement ;
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;
- La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;
- La loi n° 2020-1545 du 20 décembre 2014 de simplification de la vie des entreprises et portant dispositions diverses de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives (SVE) ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 de délégation de compétences du Conseil de la Métropole aux Conseils de Territoire ;
- La délibération cadre du Conseil de la Métropole du 22 mars 2018 de répartition des compétences relatives à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux entre le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire et leurs présidents respectifs ;
- L'élection de Madame Martine VASSAL en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le 20 septembre 2018 ;
- L'arrêté n° 18/203/CM de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en date du 4 octobre 2018, portant délégation de fonction à Monsieur Jean MONTAGNAC, Vice-président

de droit de la Métropole Aix-Marseille-Provence et Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

- La délibération n°AEC 001-1009/15/CC du Conseil communautaire en date du 22 mai 2015 définissant les modalités de collaboration avec les communes de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille Provence ;
- La délibération n°AEC 002-1010/15/CC du Conseil communautaire en date du 22 mai 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille-Provence, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique préalable ;
- La délibération du conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n°URB 006-1086/16/CM décidant de mettre en œuvre, dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la réforme nationale modernisant le contenu du PLU et d'appliquer les nouveaux articles du code de l'urbanisme ;
- Les délibérations des conseils municipaux des communes membres du Territoire Marseille Provence débattant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) relatif au PLUi du Territoire Marseille Provence ;
- La délibération n° URB 021-359/16/CT en date du 14 décembre 2016 portant sur le débat par le Conseil de Territoire Marseille Provence des orientations générales du PADD relatif au PLUi du Territoire Marseille Provence ;
- La délibération n° URB 001-4160/18/CM en date du 28 juin 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence arrêtant le bilan de la concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille-Provence ;
- La délibération n° URB 002-4161/18/CM en date du 28 juin 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille-Provence ;
- Les délibérations des conseils municipaux entre le 28 juin 2018 et le 28 septembre 2018, émettant un avis sur le projet de PLUi arrêté ;
- Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou Plans d'Occupation des Sols (POS) en vigueur dans les dix-huit communes du Territoire Marseille Provence ;
- Le classement ou l'inscription sur la liste des monuments historiques suivants :
 - Commune d'Allauch : campagne Vallombert et château de Fontvieille,
 - Commune de Marignane : ancienne chapelle Saint-Nicolas,
 - Commune de Marseille : oppidums de Verduron et des Baou à Saint-Marcel, château de la Reynarde, château Régis et château de la Buzine,
 - Commune de Septèmes-les-Vallons : oppidum des Mayans.
- Le courrier en date du 5 septembre 2017 de l'architecte des bâtiments de France, cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Bouches-du-Rhône, adressant au Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la proposition de sept périmètres délimités des abords de monuments historiques, situés sur les communes d'Allauch, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons ;
- La consultation en date du 30 mars 2018 des communes d'Allauch, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons, sur les projets de périmètres délimités des abords des monuments historiques, situés sur leur territoire respectif ;
- La délibération N° URB 045-4203/18/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en date du 28 juin 2018 émettant un avis favorable sur les sept projets de périmètres délimités des abords de monuments historiques situés sur les communes d'Allauch, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons ;

- La décision n° E18000058/13 du 19 octobre 2018 de Madame la Présidente du tribunal administratif de Marseille constituant la commission d'enquête et désignant les personnes qui la composent, pour conduire l'enquête publique unique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille Provence et aux propositions de périmètres délimités des abords des monuments historiques sur les communes d'Allauch, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons ;
- Vu l'ensemble des pièces du dossier soumis à enquête publique unique.

CONSIDÉRANT

- qu'il y a lieu de soumettre à enquête publique le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille Provence, couvrant les communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons ;
- que le Conseil de la Métropole a rendu un avis favorable sur les projets de périmètres délimités des abords des monuments historiques situés sur les communes d'Allauch, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons, proposés par les services de l'Etat ;
- qu'en application des dispositions de l'article R. 621-93 du code du patrimoine, une enquête publique unique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille Provence et les propositions de périmètres délimités des abords des monuments historiques, doit être organisée.

ARRETE

Article 1 : Objet de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur :

- Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
Il s'agit du premier document d'urbanisme intercommunal élaboré sur le territoire de Marseille Provence, qui se substituera aux 18 Plans Locaux d'Urbanisme ou Plans d'Occupation des Sols d'échelles communales, actuellement en vigueur sur les communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons.

Ce document de planification urbaine a pour objet de définir et d'organiser le développement du territoire et le cadre de vie futur des habitants du Territoire Marseille Provence au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

- Les sept propositions de périmètres délimités des abords de monuments historiques (PDA),

Reçu au Contrôle de légalité le 15 Novembre 2018

situés sur les communes d'Allauch, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons.

Ces périmètres ont vocation à se substituer aux rayons de cinq cents mètres définis par la loi autour des monuments historiques, et valant servitude d'utilité publique. Les propositions de délimitation des abords résultent de la prise en compte d'une cohérence d'ensemble avec le monument historique auquel ils sont rattachés.

Article 2 : Dates et siège de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 50 jours consécutifs, du lundi 14 janvier 2019 à 9h00 au lundi 4 mars 2019 à 17h00.

Le siège de l'enquête publique unique est établi au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence, situé à Marseille 7^{ème}, Le Pharo - 58 boulevard Charles-Livon (adresse postale : BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

Article 3 : Maîtres d'ouvrage, autorités compétentes et personnes responsables des projets, auprès desquels le public pourra demander des informations

3.1 : Concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille Provence :

Le maître d'ouvrage et l'autorité compétente sont la Métropole Aix-Marseille-Provence, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU et de document d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège se situe à l'adresse indiquée à l'article 2.

Des informations peuvent être demandées auprès de la direction des services métropolitains d'Aix-Marseille-Provence, ayant élaboré ce document :

- Direction de la planification et de l'urbanisme du Territoire Marseille Provence (BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02), située à Marseille 1^{er} - CMCI - 2 rue Henri Barbusse.

3.2 : Concernant les périmètres délimités des abords des monuments historiques :

Le maître d'ouvrage et l'autorité compétente sont le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, sur proposition de l'architecte des bâtiments de France.

Des informations peuvent être demandées auprès des services ayant élaboré ce document :

- Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Bouches-du-Rhône - 10 Place de la Joliette - Atrium 10.4 - BP 55612 - 13567 MARSEILLE CEDEX 2.
- Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur : 23 boulevard du Roi René - 13617 AIX-EN-PROVENCE – CEDEX 1.

Article 4 : Informations environnementales

Le projet du PLUi du Territoire Marseille Provence a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Celle-ci, et son résumé non technique, figurent dans le rapport de présentation du PLUi joint au dossier d'enquête publique.

En vertu de l'article L 104-6 du Code de l'Urbanisme, le projet de PLUi et son rapport de présentation ont été transmis à l'autorité environnementale. L'avis de cette autorité figure dans le

dossier soumis à l'enquête publique.

Ces documents sont consultables selon les modalités fixées à l'article 7 du présent arrêté.

Les périmètres délimités des abords des monuments historiques ne sont ni soumis de plein droit à une évaluation environnementale, ni soumis à la procédure d'examen au cas par cas par l'autorité environnementale. Ils n'ont donc pas donné lieu à une évaluation environnementale.

Article 5 : Désignation des membres de la commission d'enquête publique

Par décision de Madame la Présidente du tribunal administratif de Marseille n° E18000058/13 du 19 octobre 2018, une commission d'enquête publique a été désignée, composée comme suit :

- **Président :**
 - M. François COLETTI : professeur des universités - retraité ;

- **Membres titulaires :**
 - M. Pierre Noël BELLANDI : chargé de mission DIREN - expert près CAA et TA Marseille ; retraité ;
 - M. Luc JORDA : ingénieur agronome - retraité ;
 - M. Jean-Pierre VALLAURI : ingénieur divisionnaire de l'industrie des Mines - retraité ;
 - Mme Cécile PAGES : docteur en géographie de l'aménagement ;
 - M. Raoul DORGAL : ingénieur conseil en infrastructure bureau d'étude (TGE) ; expert près TA ;
 - Mme Fabienne CARRIAS : ingénieur conseil QHE et DD
 - M. Jean-Claude COSTA : directeur de société - retraité ;
 - M. Jean-Claude PEPE : attaché Ministère de l'écologie ; responsable urbanisme DDE ; enseignant ENTE Aix-en-Provence - retraité ;
 - M. Thierry VAGUE : ingénieur de travaux - retraité ;
 - Mme Brigitte HERUBEL : attachée d'administration - retraitée ;
 - M. Guy SANTAMARIA : fonctionnaire territorial, DGS - retraité ;
 - Mme Catherine PUECH : ingénieur urbaniste (bureau d'études)
 - M. Claude CATTO : contrôleur général de police honoraire - retraité ;
 - M. Joannes PARRACONE : conservateur des hypothèques Vaucluse - retraité ;
 - M. Jean-Claude REBOULIN : expert en développement local et aménagement du territoire - retraité ;
 - M. Marcel GERMAIN : chargé de mission environnement raffinage Total - retraité ;
 - M. Ernest REYNE : licence sciences économiques, chef de service DGFIP - retraité ;
 - Mme Caroline CERRATO : ingénieur CPE Lyon, spécialisé en environnement et risques industriels ;

- **Membres suppléants :**
 - M. Gabriel NICOLAS : Lieutenant-colonel de l'Armée de Terre - retraité ;
 - M. Jean-Claude METHEL : ingénieur ARKEMA ; conseiller prud'homal Martigues - retraité ;
 - M. Max PEZ : secrétaire général, directeur mission locale de Marseille ; conseiller Prud'hommes - retraité ;
 - M. Jacques RETUR : enseignant en économie et gestion.

Reçu au Contrôle de légalité le 15 Novembre 2018

En cas d'empêchement du Président de la commission, la présidence sera assurée par le 1^{er} membre titulaire, Mr Jean-Noël BELLANDI.

En cas d'empêchement d'un membre titulaire de la commission, le premier membre suppléant le remplacera.

Article 6 : Publicité de l'enquête publique

La publicité de l'enquête publique, répondant aux dispositions de l'article R 123-11 du code de l'environnement, sera réalisée par avis d'information au public :

- publié en caractères apparents dans deux journaux locaux diffusés dans le département, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de celle-ci ;
- affiché, selon les caractéristiques et dimensions fixées par les textes réglementaires, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci :
 - au siège commun de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Territoire Marseille-Provence ;
 - aux mairies de chacune des communes du Territoire Marseille Provence ainsi qu'aux huit mairies de secteurs de Marseille ;
- publié, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://www.ampmetropole.fr/urbanisme-intercommunal-plui> et sur le site : <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>

La publicité de l'avis d'information au public fera également l'objet d'affichages complémentaires en divers lieux publics des communes concernées et sera porté à la connaissance de la population par divers procédés d'information et de communication mis en œuvre par la Métropole Aix-Marseille-Provence et les communes membres du Territoire Marseille Provence.

Article 7 : Consultation du dossier d'enquête publique

L'enquête publique unique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numériques) et par supports physiques (dossiers et registres en format papier).

7.1 Le dossier numérique d'enquête publique unique pourra être consulté :

- depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00 à l'adresse internet suivante : <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>
- sur des postes informatiques de consultation en accès libre par le public, localisés sur chacun des lieux d'enquête, ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux horaires mentionnés dans le tableau de l'article 14 du présent arrêté.

7.2 Le dossier d'enquête sur support papier pourra être consulté par le public sur les 27 lieux de l'enquête publique listés dans le tableau de l'article 14 du présent arrêté, pendant toute

la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels au public mentionnés dans ledit tableau, hors fermetures exceptionnelles.

Article 8 : Permanences de la commission d'enquête

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences qu'elle tiendra sur les différents lieux d'enquête.

Les lieux, jours et heures de permanences de membres de la commission d'enquête sont indiqués dans le tableau de l'article 14 du présent arrêté.

Article 9 : Modalités selon lesquelles le public pourra formuler ses observations et propositions

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00 :
 - Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique unique du PLUi et des PDA, à l'adresse internet suivante :
<https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>
 - Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante :
plui-pda-marseille-provence@mail.registre-numerique.fr
- Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres titulaires de la commission d'enquête ; ces registres seront disponibles durant la durée de l'enquête publique sur les lieux mentionnés dans le tableau de l'article 14 du présent arrêté, aux jours et heures d'ouverture habituels au public mentionnés dans ledit tableau, hors fermetures exceptionnelles ;
- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à :
Mr François COLETTI - Président de la commission d'enquête PLUI/PDA
Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme - Territoire Marseille Provence - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02 ;
- Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau de l'article 14 du présent arrêté.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, par voie électronique, consignées dans les registres papier sur les lieux d'enquête, ou reçues par la commission d'enquête lors de ses permanences, seront versées et consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse internet mentionnée ci-dessus, ainsi qu'au siège de l'enquête publique.

Article 10 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête en format papier seront transmis sans délai au Président de la commission d'enquête qui les clôturera.

Dans le délai de huit jours suivant la fin de l'enquête, le Président de la commission d'enquête communiquera à la Métropole Aix-Marseille-Provence les observations consignées dans un procès-verbal de synthèse. La Métropole Aix-Marseille-Provence disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Article 11 : Rapport et les conclusions

La commission d'enquête établira un rapport unique relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies.

Elle consignera dans deux documents distincts, pour chacun des volets de l'enquête publique unique (PLUi et PDA), ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de PLUi d'une part, et aux projets de périmètres délimités des abords des monuments historiques d'autre part.

La commission d'enquête disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre son rapport et ses conclusions motivées, sauf demande motivée de report de ce délai adressée au président du Conseil de Territoire Marseille Provence par le Président de la commission d'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera transmise par le Président de la commission d'enquête au président du Tribunal Administratif de Marseille.

Article 12 : Consultation par le public du rapport et des conclusions de la commission d'enquête publique

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport et des conclusions par la commission d'enquête :

- à la Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme du Territoire Marseille Provence, située à Marseille 1^{er} - CMCI, 2 rue Henri Barbusse ;
- à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret - Marseille 6^{ème}.

La Métropole Aix-Marseille-Provence adressera également une copie de ce rapport et de ces conclusions à chacune des communes du Territoire Marseille Provence, et aux mairies de secteurs de Marseille, pour qu'elles y soient tenues à la disposition du public dans les mêmes délais.

La Métropole Aix-Marseille-Provence publiera le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, pendant le délai d'un an à compter de leur remise par la commission d'enquête, sur le site internet : <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>

Article 13 : Les décisions au terme de l'enquête publique et les autorités compétentes pour statuer

13.1 - Concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

L'autorité compétente pour statuer est le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui après avis simple des communes et du Conseil de Territoire Marseille Provence, se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille Provence.

Il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

13.2 - Concernant les périmètres délimités des abords des monuments historiques :

Conformément au code du patrimoine, les projets de périmètres délimités des abords seront soumis au conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour accord en vue de leur création par arrêté du Préfet de Région, et de leur annexion au PLUi au titre de servitude d'utilité publique, conformément au code de l'urbanisme.

En cas de désaccord de la Métropole Aix-Marseille-Provence, les projets de périmètres délimités des abords seront approuvés par décret en Conseil d'Etat après avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ou de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture, selon que les périmètres excèdent ou non un rayon de cinq cent mètres autour du monument historique.

Article 14 : Liste des sites d'accueil du public pendant la durée de l'enquête et des permanences de la commission d'enquête, mentionnés aux articles 7, 8 et 9

Les lieux dans lesquels le public pourra consulter le dossier d'enquête et accéder aux registres papier des observations et propositions, pendant la durée de l'enquête, ainsi que les dates des permanences de membres de la commission d'enquête, sont indiqués dans le tableau ci-après :

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCES A L'ENQUETE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE
ALLAUCH	Service urbanisme municipal Montée Jean-Baptiste Tiran Rue Notre Dame 13190 Allauch	Lundi à Vendredi : 8h30-12h00 14h00-17h00 Samedi 2 février : 9h00 à 12h00	lundi 14 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 mardi 22 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 mercredi 30 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 samedi 2 février 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 14 février 2019 de 14h00 à 17h00 vendredi 22 février 2019 de 9h00 à 12h00 lundi 4 mars 2019 de 14h00 à 17h00
CARNOUX-EN-PROVENCE	Services techniques municipaux 11 Allée Ganteaume 13470 Carnoux-en-Provence	Lundi à Vendredi : 8h30-12h00 13h30-17h00	lundi 14 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 mercredi 30 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 7 février 2019 de 9h00 à 12h00 vendredi 22 février 2019 de 14h00 à 17h00 lundi 4 mars 2019 de 9h00 à 12h00
CARRY-LE-ROUET	Service urbanisme-cadastre 5, bd Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	Lundi à Vendredi : 9h00-12h00 14h00-17h00	mardi 15 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 31 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 vendredi 8 février 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 21 février 2019 de 14h00 à 17h00 vendredi 1 ^{er} mars 2019 de 9h00 à 12h00
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis	Lundi à Jeudi : 8h30-12h00 13h30-17h00 Vendredi : 8h30-12h30 13h30-16h30	lundi 14 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 mercredi 30 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 7 février 2019 de 14h00 à 17h00 vendredi 22 février 2019 de 9h00 à 12h00 lundi 4 mars 2019 de 14h00 à 17h00
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général-de-Gaulle 13600 Ceyreste	Lundi-Mardi-Jeudi : 8h00-12h00 13h30-17h30 Vendredi : 8h00-12h00	mardi 15 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 31 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 7 février 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 14 février 2019 de 9h00 à 12h00 lundi 4 mars 2019 de 9h00 à 12h00
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Salle de formation Place Jean Jaurès 13220 Châteauneuf-les-Martigues	Lundi à Vendredi : 9h00-12h00 14h00-17h00	lundi 14 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 mercredi 30 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 7 février 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 14 février 2019 de 9h00 à 12h00 lundi 4 mars 2019 de 9h00 à 12h00
ENSUES-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues-la-Redonne	Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 8h30-12h00 13h30-17h00 Mardi : 8h30-12h00 13h30-19h00 Samedi : 9h00-12h00	mardi 15 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 31 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 vendredi 8 février 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 21 février 2019 de 9h00 à 12h00 vendredi 1 ^{er} mars 2019 de 14h00 à 17h00
GEMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal-des-Logis Planzol 13420 Gémenos	Lundi à Vendredi : 8h30-12h15 13h30-17h00	mardi 15 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 31 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 vendredi 8 février 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 21 février 2019 de 14h00 à 17h00 vendredi 1 ^{er} mars 2019 de 9h00 à 12h00
GIGNAC-LA-NERTHE	Services techniques municipaux 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe	Lundi à Jeudi : 8h00-12h00 13h30-17h30 Vendredi : 8h00-12h00 13h30-16h00	lundi 14 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 mercredi 30 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 7 février 2019 de 14h00 à 17h00 vendredi 22 février 2019 de 9h00 à 12h00 lundi 4 mars 2019 de 14h00 à 17h00

LA CIOTAT	Hôtel de ville Rond-point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat	Lundi à Vendredi : 8h30-17h30 Samedi 2 février : 9h00 à 12h00	mardi 15 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 mardi 22 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 31 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 samedi 2 février 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 14 février 2019 de 14h00 à 17h00 vendredi 22 février 2019 de 9h00 à 12h00 lundi 4 mars 2019 de 14h00 à 17h00
LE ROVE	Hôtel de ville 4, rue Jacques Duclos 13740 Le Rové	Lundi à Jeudi : 8h30-12h00 14h00-17h30 Vendredi : 8h30-12h00 14h00-17h00	mardi 15 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 31 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 vendredi 8 février 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 21 février 2019 de 14h00 à 17h00 vendredi 1 ^{er} mars 2019 de 09h00 à 12h00
MARIGNANE	Guichet unique espace Marignane Rue de Verdun 13700 Marignane	Lundi : 9h30-19h00 Mardi à Vendredi : 9h00-16h00 Samedi 2 février : 9h00-12h00 Et aux jours et heures de permanences mentionnés sur la colonne de droite.	lundi 14 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 mardi 22 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 mercredi 30 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 samedi 2 février 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 14 février 2019 de 14h00 à 17h00 vendredi 22 février 2019 de 9h00 à 12h00 lundi 4 mars 2019 de 14h00 à 17h00
MARSEILLE Siège de l'enquête	Siège de la Métropole Aix- Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille	Lundi à Vendredi : 8h30-18h00 Et aux jours et heures de permanences mentionnés sur la colonne de droite.	lundi 14 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 mardi 22 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 mercredi 30 janvier de 9h00 à 12h00 samedi 2 février 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 14 février 2019 de 16h00 à 19h00 vendredi 22 février 2019 de 11h30 à 14h30 lundi 4 mars 2019 de 14h00 à 17h00
MARSEILLE	Délégation générale de l'urbanisme et de l'habitat (services municipaux) 40 rue Fauchier 13002 Marseille	Lundi à Vendredi : 9h00-12h00 14h00-17h00	lundi 14 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 mardi 22 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 mercredi 30 janvier de 14h00 à 17h00 jeudi 7 février 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 14 février 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 21 février 2019 de 14h00 à 17h00 lundi 4 mars 2019 de 9h00 à 12h00
MARSEILLE	Mairie du 1^{er} secteur (1^{er}, 7^{ème} ar) 61 La Canebière 13001 Marseille	Lundi à Vendredi : 8h30-11h45 12h45-16h30 Et aux jours et heures de permanences mentionnés sur la colonne de droite.	lundi 14 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 mardi 22 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 mercredi 30 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 7 février 2019 de 14h00 à 17h00 mercredi 13 février 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 21 février 2019 de 9h00 à 12h00 vendredi 1 ^{er} mars 2019 de 14h00 à 17h00
MARSEILLE	Mairie du 2^{ème} secteur (2^{ème}, 3^{ème} ar) 2 Place de la Major 13002 Marseille	Lundi à Vendredi : 8h30-12h00 14h00-17h00	lundi 14 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 mardi 22 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 mercredi 30 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 7 février 2019 de 14h00 à 17h00 mercredi 13 février 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 21 février 2019 de 9h00 à 12h00 vendredi 1 ^{er} mars 2019 de 14h00 à 17h00
MARSEILLE	Mairie du 3^{ème} secteur (4^{ème}, 5^{ème} ar) CMA 17 Boulevard Jeanne D'Arc 13005 Marseille	Lundi à Vendredi : 9h00-12h00 14h00-17h00	lundi 14 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 mardi 22 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 mercredi 30 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 7 février 2019 de 14h00 à 17h00 mercredi 13 février 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 21 février 2019 de 9h00 à 12h00 vendredi 1 ^{er} mars 2019 de 14h00 à 17h00

MARSEILLE	Mairie du 4^{ème} secteur (6^{ème}, 8^{ème} ar) 125, rue du Commandant Rolland 13008 Marseille	Lundi à vendredi : 8h30-12h00 14h00-16h30 Et aux jours et heures de permanences mentionnés sur la colonne de droite.	lundi 14 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 mardi 22 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 mercredi 30 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 7 février 2019 de 14h00 à 17h00 mercredi 13 février 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 21 février 2019 de 9h00 à 12h00 vendredi 1 ^{er} mars 2019 de 14h00 à 17h00
MARSEILLE	Mairie du 5^{ème} secteur (9^{ème}, 10^{ème} ar) 150 Boulevard Paul Claudel 13009 Marseille	Lundi à Vendredi : 8h30-12h00 13h30-16h30 Et aux jours et heures de permanences mentionnés sur la colonne de droite.	mardi 15 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 mercredi 23 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 31 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 vendredi 8 février 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 14 février 2019 de 14h00 à 17h00 vendredi 22 février 2019 de 9h00 à 12h00 lundi 4 mars 2019 de 14h00 à 17h00
MARSEILLE	Mairie du 6^{ème} secteur (11^{ème}, 12^{ème} ar) Boulevard Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille	Lundi à Vendredi : 8h30-17h30	mardi 15 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 mercredi 23 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 31 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 vendredi 8 février 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 14 février 2019 de 14h00 à 17h00 vendredi 22 février 2019 de 9h00 à 12h00 lundi 4 mars 2019 de 14h00 à 17h00
MARSEILLE	Mairie du 7^{ème} secteur (13^{ème}, 14^{ème} ar) 72 rue Paul Coxe 13014 Marseille	Lundi à Vendredi : 8h30-17h00	mardi 15 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 mercredi 23 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 31 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 vendredi 8 février 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 14 février 2019 de 14h00 à 17h00 vendredi 22 février 2019 de 9h00 à 12h00 lundi 4 mars 2019 de 14h00 à 17h00
MARSEILLE	Mairie du 8^{ème} secteur (15^{ème}, 16^{ème} ar) 246 rue de Lyon 13015 Marseille	Lundi à Vendredi : 8h30-12h00 12h45-16h30 Et aux jours et heures de permanences mentionnés sur la colonne de droite.	mardi 15 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 mercredi 23 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 31 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 vendredi 8 février 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 14 février 2019 de 14h00 à 17h00 vendredi 22 février 2019 de 9h00 à 12h00 lundi 4 mars 2019 de 14h00 à 17h00
PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert-Coteau 13380 Plan-de-Cuques	Lundi à Vendredi : 9h00-12h00 14h00-17h00	lundi 14 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 mercredi 30 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 7 février 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 14 février 2019 de 9h00 à 12h00 lundi 4 mars 2019 de 9h00 à 12h00
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule	Lundi à Vendredi : 8h30-12h00 13h30-17h00	mardi 15 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 31 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 vendredi 8 février 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 21 février 2019 de 9h00 à 12h00 vendredi 1 ^{er} mars 2019 de 14h00 à 17h00
SAINT-VICTORET	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert-Mairot 13730 Saint-Victoret	Lundi à Jeudi : 8h30-12h15 13h30-17h00 Vendredi : 8h30-12h00 13h30-16h00 / 17h le 22 février	lundi 14 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 mercredi 30 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 jeudi 7 février 2019 de 9h00 à 12h00 vendredi 22 février 2019 de 14h00 à 17h00 lundi 4 mars 2019 de 9h00 à 12h00
SAUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins	Lundi à Vendredi : 9h00-12h00 14h00-17h00	mardi 15 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 31 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 vendredi 8 février 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 21 février 2019 de 9h00 à 12h00 vendredi 1 ^{er} mars 2019 de 14h00 à 17h00
SEPTEMES-LES-VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramon 13240 Septèmes-les-Vallons	Lundi à Vendredi : 8h30-17h30	mardi 15 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 jeudi 31 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 vendredi 8 février 2019 de 9h00 à 12h00 mercredi 13 février 2019 de 14h00 à 17h00 vendredi 1 ^{er} mars 2019 de 14h00 à 17h00

Article 15 : Exécution du présent arrêté

Monsieur le Président du Territoire Marseille Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Tout recours contentieux contre cet acte devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement de la contribution à l'aide juridique, conformément aux dispositions de l'article 1635 bis Q du Code Général des impôts, et du décret n° 2011-1202 du 28 septembre 2011.

Fait à Marseille, le 8 novembre 2018

Le Président,

Signé : Jean MONTAGNAC

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Enquête publique unique relative : - au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence - aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques

Par arrêté n°18/026/CT en date du 8 novembre 2018, le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- Le projet de **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** du Territoire Marseille Provence.

Il s'agit du premier document d'urbanisme intercommunal, qui se substituera aux 18 plans locaux d'urbanisme ou plans d'occupation des sols d'échelle communale, actuellement en vigueur sur les communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons.

- Les propositions de **Périmètres Délimités des Abords (PDA)** de neuf monuments historiques, sur les communes d'Allauch, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons.

Ces périmètres ont vocation à se substituer aux rayons de cinq cents mètres définis par la loi autour des monuments historiques, et valent servitude d'utilité publique. Les propositions de délimitation des abords résultent de la prise en compte d'une cohérence d'ensemble avec le monument historique auquel ils sont rattachés.

L'enquête publique unique se déroulera du **lundi 14 janvier 2019 à 9h00 au lundi 4 mars 2019 à 17h00**.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif de Marseille, ayant pour Président : M. François COLETTI, Professeur des universités, retraité ; et pour membres titulaires : M. Pierre Noël BELLANDI, chargé de mission DIREN, expert près CAA et TA Marseille, retraité ; M. Luc JORDA, ingénieur agronome, retraité ; M. Jean-Pierre VALLAURI, ingénieur divisionnaire de l'Industrie des mines, retraité ; Mme Cécile PAGES, docteur en géographie de l'aménagement ; M. Raoul DORGAL, ingénieur conseil en infrastructure bureau d'étude (TGE), expert près TA ; Mme Fabienne CARRIAS, ingénieur conseil QHE et DD ; M. Jean-Claude COSTA, directeur de société, retraité ; M. Jean-Claude PEPE, attaché Ministère de l'écologie, responsable urbanisme DDE enseignant ENTE Aix-en-Provence, retraité ; M. Thierry VAGUE, ingénieur de travaux, retraité ; Mme Brigitte HERUBEL, attachée d'administration, retraitée ; M. Guy SANTAMARIA, fonctionnaire territorial, DGS, retraité ; Mme Catherine PUECH, ingénieur urbaniste (bureau d'études) ; M. Claude CATTI, contrôleur général de police honoraire, retraité ; M. Joannes PARRACONE, conservateur des hypothèques Vaucluse, retraité ; M. Jean-Claude REBOULIN, expert en développement local et aménagement du territoire, retraité ; M. Marcel GERMAIN, chargé de mission environnement raffinage Total, retraité ; M. Ernest REYNE, licence sciences économiques, chef de service

DGFIP, retraité ; Mme Caroline CERRATO, ingénieur CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels ; ont été désignés en qualité de commissaire enquêteurs suppléants : M. Gabriel NICOLAS, Lieutenant-colonel de l'Armée de Terre, retraité ; M. Jean-Claude METHEL, ingénieur ARKEMA, Conseiller prud'homal Martigues, retraité ; M. Max PEZ, secrétaire général, directeur mission locale de Marseille, conseiller Prud'hommes, retraité ; M. Jacques RETUR, enseignant en économie et gestion.

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 58 boulevard Charles-Livon, « Le Pharo » - Marseille 7ème (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique unique, selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous forme numérique :
- depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

<https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>

- sur des postes informatiques de consultation en accès libre par le public, localisés sur chacun des lieux d'enquête, ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux horaires mentionnés dans le tableau figurant ci-après.

- Consultation du dossier sur support papier : sur les 27 lieux de l'enquête publique listés dans le tableau figurant ci-après, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels au public mentionnés dans ce tableau.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :

- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique unique du PLUi et des PDA, à l'adresse internet suivante :

<https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>

- Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : plui-pda-marseille-provence@mail.registre-numerique.fr

- Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres titulaires de la commission d'enquête, disponibles durant la durée de l'enquête publique sur les lieux et aux jours et heures d'ouverture, mentionnés dans le tableau de l'article 14 du présent arrêté .

- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à : Mr François COLETTI - Président de la commission d'enquête PLUi/PDA

- Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme - Territoire Marseille Provence - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02

- Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations sur les dossiers :

- PLUi : Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 2ème (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02)

- PDA : Direction régionale des affaires culturelles PACA / 23 boulevard du Roi René - 13617 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1 ou Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Bouches-du-Rhône - 10 place de la Joliette - Atrium 10.4 - BP 55612 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02.

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

- **PLUi** : approbation du PLUi par le conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui pourra décider d'apporter des modifications au vu des résultats de l'enquête publique.

- **PDA** : création des PDA par le Préfet de la Région PACA après accord de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou par décret en Conseil d'Etat si désaccord de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Période et lieux de consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :

- sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>

- à la Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme, située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 1er

- dans les mairies des communes du Territoire Marseille Provence et dans les 8 mairies de secteurs de Marseille

- à la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Place Félix-Baret - Marseille 6ème.

Informations environnementales :

- **PLUi** : l'évaluation environnementale figurant dans le rapport de présentation du projet de PLUi ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sont joints au dossier d'enquête.

- **PDA** : absence d'évaluation environnementale car les PDA n'y sont ni soumis de plein droit, ni à la procédure d'examen par l'autorité environnementale au « cas par cas ».

12/21

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
ALLAUCH	Service Urbanisme Municipal Montée Jean-Baptiste Tiran rue Notre Dame 13190 Allauch	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H / 14H-17H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
CARNOUX-EN-PROVENCE	Services Techniques Municipaux 11 allée Ganteaume 13470 Carnoux-en-Provence	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H / 13H30-17H	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
CARRY-LE-ROUET	Service Urbanisme Cadastre 5 boulevard Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H / 14H-17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1er mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H / 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H30 / 13H30-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 13600 Ceyreste	LUNDI - MARDI - JEUDI : 8H-12H / 13H30-17H30 VENDREDI : 8H -12H	Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Mardi 15 janvier Jeudi 7 février
CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Salle de formation Place Jean Jaurès 13220 Châteauneuf-les-Martigues	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H / 14H-17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
ENSUÈS-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues-la-Redonne	LUNDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI : 8H30-12H / 13H30-17H MARDI : 8H30-12H / 13H30-19H SAMEDI : 9H-12H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1er mars
GÉMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal des Logis Planzol 13420 Gémenos	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H15 / 13H30-17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1er mars	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février
GIGNAC-LA-NERTHE	Services Techniques Municipaux 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe	LUNDI À JEUDI 8H-12H / 13H30-17H30 VENDREDI : 8H-12H / 13H30-16H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
LA CIOTAT	Hôtel de ville Rond-point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30 SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Mardi 15 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
LE ROVE	Hôtel de ville 4 rue Jacques Duclos 13740 Le Rove	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H / 14H-17H30 VENDREDI : 8H30-12H / 14H-17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1er mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
MARIGNANE	Guichet unique espace Marignane Rue de Verdun 13700 Marignane	LUNDI : 9H30-19H MARDI À VENDREDI : 9H-16H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

••• suite AL n°134211

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
MARSEILLE Siège de l'enquête publique	Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-18H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier de 9h à 12h Mercredi 30 janvier de 9h à 12h Samedi 2 février de 9h à 12h Vendredi 22 février de 11h30 à 14h30	Mardi 22 janvier de 14h à 17h Jeudi 14 février de 16h à 19h Lundi 4 mars de 14h à 17h
MARSEILLE	Délégation générale de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat (services municipaux) 40 rue Fauchier 13002 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février
MARSEILLE	Mairie du 1 ^{er} secteur (1 ^{er} et 7 ^{ème} arrondissements) 61 La Canebière 13001 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-11H45 / 12H45-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 2 ^{ème} secteur (2 ^{ème} et 3 ^{ème} arrondissements) 2 place de la Major 13002 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H / 14H-17H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 3 ^{ème} secteur (4 ^{ème} et 5 ^{ème} arrondissements) CMA 17 boulevard Jeanne d'Arc 13005 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H / 14H-17H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 4 ^{ème} secteur (6 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissements) 125 rue du Commandant Rolland 13008 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H / 14H-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 5 ^{ème} secteur (9 ^{ème} et 10 ^{ème} arrondissements) 150 boulevard Paul Claudel 13009 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H / 13H30-16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 6 ^{ème} secteur (11 ^{ème} et 12 ^{ème} arrondissements) Boulevard Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 7 ^{ème} secteur (13 ^{ème} et 14 ^{ème} arrondissements) 72 rue Paul Coxe 13014 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 8 ^{ème} secteur (15 ^{ème} et 16 ^{ème} arrondissements) 246 rue de Lyon 13015 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H / 12H45-16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert Coteau 13380 Plan-de-Cuques	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H / 14H-17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
ROQUEFORT-LA-BÉDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H / 13H30-17H	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1 ^{er} mars
SAINT-VICTORET	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert Mairot 13730 Saint-Victoret	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H15 / 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H 13H30-16H / 17H LE 22 FÉVRIER	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
SAUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H / 14H-17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars
SEPTÈMES-LES-VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramonî 13240 Septèmes-les-Vallons	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février	Jeudi 31 janvier Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

<p>Marchés publics : Tél. 04 91 57 75 53 - executions@lamarseillaise.fr</p>	<p>MARSEILLE Via des sociétés : Tél. 04 91 57 75 34 - ipp@lamarseillaise.fr</p>	<p>MARTIGUES Tél. 04 42 41 30 61 martiguespub@lamarseillaise.fr</p>
---	--	--

<p>VAR toulonpub@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 42</p>

VIE DES SOCIÉTÉS

VIE DES SOCIÉTÉS

Additif à l'annonce parue dans nos colonnes le 22/11/2018, concernant l'avis de Constitution de la SASU **DOUI PROTECTION SECURITE PRIVEE**, il y a lieu d'ajouter :
- **Sigle** : DPSP

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : MARIE-CATHO
Forme : SARL
Objet social : Pizzeria - Restaurant
Siège social : 28 Résidence du Port, Quartier St Gervais, 13270 Fos sur Mer
Capital : 500 euros
Gérant : Madame Lomuto Elisabeth, demeurant 1 Impasse des jardins, 13110 Port de Bouc.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Salon de Provence.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI LEVON
Siège social : 241 Avenue du Prado 13006 Marseille
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 500 euros
Objet social : Acquisition de tous biens immobiliers
Gérant : Monsieur MAHIEDINNE Bilel demeurant 38 rue de La Viste - 13015 Marseille
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.
Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Marseille

HOTEL DU CASTELLET S.A.S.

société par Actions simplifiée au capital de 11.351.200 Euros
Siège social : 3001 Route des Hauts du Camp - 83330 Le Castellet
431 813 658 RCS Toulon

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associé Unique de la société HÔTEL DU CASTELLET en date du 27 juin 2016, l'associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 qu'il a approuvé à la deuxième résolution ci-dessus, et statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société, bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital.

Pour avis,
Luc ARGAND représentant de **SOMERSET**,
l'Associé Unique

ANNONCES LEGALES

893562



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE : - AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE - AUX PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (PDA) DE MONUMENTS HISTORIQUES

Par arrêté n° 18/026/CT en date du 8 novembre 2018, le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) du Territoire Marseille Provence.

Il s'agit d'un premier document d'urbanisme intercommunal, qui se substituera aux 18 plans locaux d'urbanisme ou plans d'occupation des sols d'échelle communale, actuellement en vigueur sur les communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons.

Les propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de neuf monuments historiques, sur les communes d'Allauch, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons.

Ces périmètres ont vocation à se substituer aux rayons de cinq cents mètres définis par la loi autour des monuments historiques, et valent servitude d'utilité publique. Les propositions de délimitation des abords résultent de la prise en compte d'une cohérence d'ensemble avec le monument historique auquel ils sont rattachés.

L'enquête publique unique se déroulera du lundi 14 janvier 2019 à 9h00 au lundi 4 mars 2019 à 17h00.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif de Marseille, ayant pour Président : M. François COLETTI, Professeur des universités, retraité ; et pour membres titulaires : M. Pierre Noël BELLANDI, chargé de mission DIREN, expert près CAA et TA Marseille, retraité ; M. Luc JORDA, ingénieur agronome, retraité ; M. Jean-Pierre VALLAURI, ingénieur divisionnaire de l'Industrie des mines, retraité ; Mme Cécile PAGES, docteur en géographie de l'aménagement ; M. Raoul DORGAL, ingénieur conseil en infrastructure bureau d'étude (TGE), expert près TA ; Mme Fabienne CARRIAS, ingénieur conseil QHE et DD

; M. Jean-Claude COSTA, directeur de société, retraité ; M. Jean-Claude PEPE, attaché Ministère de l'écologie, responsable urbanisme DDE enseignant ENTE Aix-en-Provence, retraité ; M. Thierry VAGUE, ingénieur de travaux, retraité ; Mme Brigitte HERUBEL, attachée d'administration, retraitée ; M. Guy SANTAMARIA, fonctionnaire territorial, DGS, retraité ; Mme Catherine PUECH, ingénieur urbaniste (bureau d'études) ; M. Claude CATTO, contrôleur général de police honoraire, retraité ; M. Joannes PARRACONE, conservateur des hypothèques Vaucluse, retraité ; M. Jean-Claude REBOULIN, expert en développement local et aménagement du territoire, retraité ; M. Marcel GERMAIN, chargé de mission environnement raffinage Total, retraité ; M. Ernest REYNE, licence sciences économiques, chef de service DGFIPI, retraité ; Mme Caroline CERRATO, ingénieur CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels ; ont été désignés en qualité de commissaires enquêteurs suppléants : M. Gabriel NICOLAS, Lieutenant-colonel de l'Armée de Terre, retraité ; M. Jean-Claude METHEL, ingénieur ARKEMA, Conseiller prud'homal Martigues, retraité ; M. Max PEZ, secrétaire général, directeur mission locale de Marseille, conseiller Prud'hommes, retraité ; M. Jacques RETUR, enseignant en économie et gestion.

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 58 boulevard Charles-Livon, « Le Pharo » - Marseille 7^{ème} (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique unique, selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous forme numérique ;
- depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>
- sur des postes informatiques de consultation en accès libre par le public, localisés sur chacun des lieux d'enquête, ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux horaires mentionnés dans le tableau figurant ci-après.

Consultation du dossier sur support papier : sur les 27 lieux de l'enquête publique listés dans le tableau figurant ci-après, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels au public mentionnés dans ce tableau.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :
Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :
- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique unique du PLUI et des PDA, à l'adresse internet suivante : <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>
- Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : plui-pda-marseille-provence@mail.registre-numerique.fr
Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres titulaires de la commission d'enquête, disponibles durant la durée de l'enquête publique sur les lieux et aux

jours et heures d'ouverture, mentionnés dans le tableau de l'article 14 du présent arrêté.

Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à : Mr François COLETTI - Président de la commission d'enquête PLUI/PDA - Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme - Territoire Marseille Provence - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02

Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations sur les dossiers :

PLUI : Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 2^{ème} (adresse postale : BP 48012 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02)

PDA : Direction régionale des affaires culturelles PACA / 23 boulevard du Roi René - 13617 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1 ou Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Bouches-du-Rhône - 10 place de la Joliette - Atrium 10.4 - BP 55612 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02.

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

PLUI : approbation du PLUI le conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui pourra décider d'apporter des modifications au vu des résultats de l'enquête publique.

PDA : création des PDA par le Préfet de la Région PACA après accord de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou par décret en Conseil d'Etat si désaccord de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Période et lieux de consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :

sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence> à la Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme, située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 1^{er}

dans les mairies des communes du Territoire Marseille Provence et dans les 8 mairies de secteurs de Marseille à la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Place Félix-Baret - Marseille 6^{ème}

Informations environnementales :

PLUI : l'évaluation environnementale figurant dans le rapport de présentation du projet de PLUI ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sont joints au dossier d'enquête.

PLUI : absence d'évaluation environnementale car les PDA n'y sont ni soumis de plein droit, ni à la procédure d'examen par l'autorité environnementale au « cas par cas ».

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D' ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
ALLAUCH	Service Urbanisme Municipal Montée Jean-Baptiste Tiran Rue Notre Dame 13190 Allauch	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 14H-17H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
CARNOUX EN-PROVENCE	Services Techniques Municipaux 11 allée Ganteaume 13470 Carnoux-en-Provence	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 13H30 - 17H	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
CARRY-LE-ROUET	Service Urbanisme Cadastre 5 boulevard Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	LUNDI À VENDREDI : 9H - 12H 14H - 17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H30 13H30-16H30	Lundi 11 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 13600 Ceyreste	LUNDI - MARDI - JEUDI : 8H -12H 13H30 - 17H30 VENDREDI : 8H -12H	Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Mardi 15 janvier Jeudi 7 février
CHÂTEAUNEUF LES-MARTIGUES	Salle de formation Place Jean Jaurès 13220 Châteauneuf-les-Martigues	LUNDI À VENDREDI : 9H -12H 14H -17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
ENSUËS-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues-la-Redonne	LUNDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI : 8H30 -12H 13H30 -17H MARDI : 8H30 - 12H 13H30 -19H SAMEDI : 9H -12H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars
GÉMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal des Logis Planzol 13420 Gémenos	LUNDI À VENDREDI : 8H30 -12H15 13H30 -17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1 ^{er} mars	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février
GIGNAC-LA-NERTHE	Service Techniques Municipaux 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe	LUNDI À JEUDI : 8H -12H 13H30 -17H30 VENDREDI : 8H -12H 13H30 -16H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
LA CIOTAT	Hôtel de ville Rond-point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat	LUNDI À VENDREDI : 8H30 -17H30 SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H -12H	Mardi 15 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
LE ROVE	Hôtel de ville 4 rue Jacques Duclos 13740 Le Rove	LUNDI À JEUDI : 8H30 -12H 14H -17H30 VENDREDI : 8H30 -12H 14H -17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
MARIGNANE	Guichet unique espace Marignane Rue de Verdun 13700 Marignane	LUNDI : 9H30-19H MARDI À VENDREDI : 9H -16H SAMEDI 12 FÉVRIER : 9H -12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
MARSEILLE Siège de l'enquête publique	Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 18H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H - 12H	Lundi 14 janvier de 9h à 12h Mercredi 30 janvier de 9h à 12h Samedi 2 février de 9h à 12h Vendredi 22 février de 11h30 à 14h30	Mardi 22 janvier de 14h à 17h Jeudi 14 février de 16h à 19h Lundi 4 mars de 14h à 17h
	Délégation générale de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat (services municipaux) 40 rue Fauchier 13002 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9H - 12H 14H - 17H	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février
	Mairie du 1 ^{er} secteur (1 ^{er} et 7 ^{ème} arrondissements) 81 La Canebière 13001 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 11H45 12H45 16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 2 ^e secteur (2 ^{ème} et 3 ^{ème} arrondissements) 2 place de la Major 13002 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 14H - 17H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 3 ^e secteur (1 ^{ère} et 5 ^{ème} arrondissements) CMA 17 boulevard Jeanne d'Arc 13005 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9H - 12H 14H - 17H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 4 ^e secteur (6 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissements) 125 rue du Commandant Roland 13008 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 14H - 16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 5 ^e secteur (9 ^{ème} et 10 ^{ème} arrondissements) 150 boulevard Paul Claudel 13009 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 13H30 - 16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars

La suite dans l'annonce n° 894476

ANNONCES LEGALES

la suite de l'annonce n° 893562

894476

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D' ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
MARSEILLE Siège de l'enquête publique	Mairie du 6 ^e secteur (11 ^{ème} et 12 ^{ème} arrondissements) Boulevard Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 17H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 7 ^e secteur (13 ^{ème} et 14 ^{ème} arrondissements) 72 rue Paul Coxe 13014 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 17H	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 8 ^e secteur (15 ^{ème} et 16 ^{ème} arrondissements) 246 rue de Lyon 13015 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 12H45 - 16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert Coteau 13380 Plan-de-Cuques	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H - 17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
ROQUEFORT LA-BÉDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 13H30 - 17H	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1 ^{er} mars
SAINT-VICTOIRE	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert Mairiot 13730 Saint-Victoret	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H15 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H 13H30-16H / 17H LE 22 FÉVRIER	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
SAUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins	LUNDI À VENDREDI : 9H - 12H 14H - 17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars
SEPTÈMES-LES-VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramoni 13240 Septèmes-les-Vallons	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 17H30	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février	Jeudi 31 janvier Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars

894611

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX RÉGLÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 11 décembre 2018, il sera procédé, sur le territoire de commune de Marseille, à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande formulée par la société INTERXION, dont le siège social est situé : 129 boulevard Malesherbes 75017 Paris, en vue de la création d'un Data Center dénommé MRS2 implanté Enceinte Portuaire Porte 4 sur le GPM sur la commune de Marseille (13015).

Cet établissement MRS2 est une activité de service sans production, qui consiste à héberger des équipements informatiques.

Le dossier d'enquête publique sera par consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classes-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classes-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-et-carrieres/Marseille>.
Le dossier d'enquête sur support papier comprenant une étude d'incidence environnementale, un résumé non technique et les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, resteront déposés en mairie de Marseille siège de l'enquête, pendant trente-trois jours consécutifs, du lundi 7 janvier 2019 au vendredi 8 février 2019 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquêtes ouverts dans la mairie de Marseille à l'adresse suivante :

Mairie de Marseille
Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat (D.G.U.A.H)
40 rue Fauchier
13233 MARSEILLE Cedex 20
Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le dossier complet pourra également être consulté pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement, Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h15 - bureau 420 - contact préalable tel. 04.84.35.42.76).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique unique ou pendant celle-ci, auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

Dans le cadre de la protection contre la commission d'actes de malveillances dans les établissements classés, ce dossier contient des données potentiellement sensibles pour la sécurité, qui ne sont pas diffusables, consultables ou communicables, et ce dans les conditions prévues par l'Instruction du Gouvernement en date du 6 décembre 2017.

Ce dossier contient également, des données relatives au secret industriel qui ne peuvent être consultées, ni communiquées, ni diffusées.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Marseille siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse : pref-ep-interxion@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maximum 5 MO)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête et les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> où elles seront publiées dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessous seront consultables au siège de l'enquête aux heures d'ouverture au public et sur le site internet de la préfecture (<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>).

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur, Monsieur Charles VIGNY Ingénieur des Ponts et Chaussées, retraite, qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants à la :

Mairie de Marseille
Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat
40 rue Fauchier
13233 MARSEILLE Cedex 20
- le lundi 7 janvier 2019 de 9h à 12h
- le mardi 15 janvier 2019 de 9h à 12h
- le mercredi 23 janvier 2019 de 13h30 à 16h30
- le jeudi 31 janvier 2019 de 9h à 12h
- le vendredi 8 février de 13h30 à 16h30

Les observations et propositions émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Par ailleurs, l'ensemble des observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an dans la mairie précitée, ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône et publiée sur son site internet (<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>).

Au terme de l'enquête, l'autorité compétente pour prendre la décision au titre du Code de l'environnement est le préfet des Bouches-du-Rhône qui statue par arrêté portant autorisation ou refus du projet porté par le pétitionnaire, après avis, le cas échéant, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet Monsieur Sébastien REGNIER Ingénieur QSE la Société INTERXION siège social 129 boulevard Malesherbes 75017 PARIS ou directement et uniquement par courriel à l'adresse suivante enquetepublique@interxion.com

894870



AVIS AU PUBLIC

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

Engagement de la révision allégée
n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération n°URB 009-4167/18/CM en date du 28 Juin 2018, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a prescrit la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Pennes Mirabeau.

Cette délibération est affichée en Mairie des PENNES MIRABEAU du 12 décembre 2018 au 14 janvier 2019 et a été affichée au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 13 novembre 2018 au 13 décembre 2018.

Cette délibération est tenue à disposition du public en mairie des Pennes Mirabeau aux jours et heures habituels d'ouverture.

894869



AVIS AU PUBLIC

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

ENGAGEMENT DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°2
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n°URB 007-4166/18/CM en date du 28 Juin 2018, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a prescrit la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Pennes Mirabeau.

Cette délibération est affichée en Mairie des PENNES MIRABEAU du 12 décembre 2018 au 14 janvier 2019 et a été affichée au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 13 novembre 2018 au 13 décembre 2018.

Cette délibération est tenue à disposition du public en mairie des Pennes Mirabeau aux jours et heures habituels d'ouverture.

894871



AVIS AU PUBLIC

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

ENGAGEMENT DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°4
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n°URB 009-4168/18/CM en date du 28 Juin 2018, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a prescrit la révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Pennes Mirabeau.

Cette délibération est affichée en Mairie des PENNES MIRABEAU du 12 décembre 2018 au 14 janvier 2019 et a été affichée au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 13 novembre 2018 au 13 décembre 2018.

Cette délibération est tenue à disposition du public en mairie des Pennes Mirabeau aux jours et heures habituels d'ouverture.

PUBLICATION D'ANNONCES

Officielles, Légales,
Vie des sociétés...

www.laprovince-legales.com

CONTACTS : avis@laprovince-legales.com - Stéphanie Moirad 04 91 84 46 96 / Céline N'Guyen Van 04 91 84 80 19



Nos experts sont à votre service
pour vous accompagner dans votre projet

✦ Saisie en ligne de vos annonces légales via une plateforme facile d'utilisation et accessible 24h/24.

✦ Mise à disposition de modèles d'annonces pour vous accompagner dans la rédaction.

✦ Obtention de votre attestation de parution immédiatement. Consultation du résumé des annonces légales avec une recherche multicritères.

✦ Parution dans La Provence, journal habilité par la préfecture des Bouches-du-Rhône.



Devis et conseils
personnalisés

laprovince-legales.com

La Provence

ANNONCES LEGALES

895758



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

ERRATUM DE LA PARUTION DU 18/12/2018

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE :
- AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE
- AUX PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (PDA) DE MONUMENTS HISTORIQUES

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D' ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
ALLAUCH	Service Urbanisme Municipal Montée Jean-Baptiste Tiran Rue Notre Dame 13190 Allauch	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 14H-17H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
CARNOUX EN-PROVENCE	Services Techniques Municipaux 11 allée Ganteaume 13470 Carnoux-en-Provence	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 13H30 - 17H	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
CARRY-LE-ROUET	Service Urbanisme Cadastre 5 boulevard Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	LUNDI À VENDREDI : 9H - 12H 14H - 17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H30 13H30-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 13600 Ceyreste	LUNDI - MARDI - JEUDI : 8H -12H 13H30 - 17H30 VENDREDI : 8H -12H	Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Mardi 15 janvier Jeudi 7 février
CHÂTEAUNEUF LES-MARTIGUES	Salle de formation Place Jean Jaurès 13220 Châteauneuf-les-Martigues	LUNDI À VENDREDI : 9H -12H 14H -17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
ENSUËS-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues-la-Redonne	LUNDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI : 8H30 -12H 13H30 -17H MARDI : 8H30 - 12H 13H30 -19H SAMEDI : 9H -12H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars
GÉMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal des Logis Planzol 13420 Gémenos	LUNDI À VENDREDI : 8H30 -12H15 13H30 -17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1 ^{er} mars	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février
GIGNAC-LA-NERTHE	Service Techniques Municipaux 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe	LUNDI À JEUDI : 8H -12H 13H30 -17H30 VENDREDI : 8H -12H 13H30 -16H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
LA CIOTAT	Hôtel de ville Rond-point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30 SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H -12H	Mardi 15 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
LE ROVE	Hôtel de ville 4 rue Jacques Duclos 13740 Le Rove	LUNDI À JEUDI : 8H30 -12H 14H -17H30 VENDREDI : 8H30 -12H 14H -17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
MARIGNANE	Guichet unique espace Marignane Rue de Verdun 13700 Marignane	LUNDI : 9H30-19H MARDI À VENDREDI : 9H -16H SAMEDI 12 FÉVRIER : 9H -12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
MARSEILLE Siège de l'enquête publique	Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 18H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H - 12H	Lundi 14 janvier de 9h à 12h Mercredi 30 janvier de 9h à 12h Samedi 2 février de 9h à 12h Vendredi 22 février de 11h30 à 14h30	Mardi 22 janvier de 14h à 17h Jeudi 14 février de 16h à 19h Lundi 4 mars de 14h à 17h
	Délégation générale de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat (services municipaux) 40 rue Fauchier 13002 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9H - 12H 14H - 17H	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février
	Mairie du 1 ^{er} secteur (1 ^{er} et 7 ^{ème} arrondissements) 81 La Canebière 13001 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 11H45 12H45 16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 2 ^o secteur (2 ^{ème} et 3 ^{ème} arrondissements) 2 place de la Major 13002 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 14H - 17H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 3 ^o secteur (1 ^{ème} et 5 ^{ème} arrondissements) CMA 17 boulevard Jeanne d'Arc 13005 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9H - 12H 14H - 17H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 4 ^o secteur (6 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissements) 125 rue du Commandant Rolland 13008 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 14H - 16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
Mairie du 5 ^e secteur (9 ^{ème} et 10 ^{ème} arrondissements) 150 boulevard Paul Claudel 13009 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 13H30 - 16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars	
COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D' ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
MARSEILLE Siège de l'enquête publique	Mairie du 6 ^e secteur (11 ^{ème} et 12 ^{ème} arrondissements) Boulevard Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 -17H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 7 ^e secteur (13 ^{ème} et 14 ^{ème} arrondissements) 72 rue Paul Coxé 13014 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 -17H	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 8 ^e secteur (15 ^{ème} et 16 ^{ème} arrondissements) 246 rue de Lyon 13015 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 12H45 - 16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert Coteau 13380 Plan-de-Cuques	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H - 17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
ROQUEFORT LA-BÉDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 13H30 - 17H	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1 ^{er} mars
SAINT-VICTORET	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert Mairiot 13730 Saint-Victoret	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H15 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H 13H30-16H / 17H LE 22 FÉVRIER	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
SAUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins	LUNDI À VENDREDI : 9H - 12H 14H - 17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars
SEPTÈMES-LES-VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramoni 13240 Septèmes-les-Vallons	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 17H30	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février	Jeudi 31 janvier Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Enquête publique unique relative : - au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence - aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques

Par arrêté n°18/026/CT en date du 8 novembre 2018, le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- Le projet de **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** du Territoire Marseille Provence.

- Il s'agit du premier document d'urbanisme intercommunal, qui se substituera aux 18 plans locaux d'urbanisme ou plans d'occupation des sols d'échelle communale, actuellement en vigueur sur les communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensûs-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons.

- Les propositions de **Périmètres Délimités des Abords (PDA)** de neuf monuments historiques, sur les communes d'Allauch, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons.

Ces périmètres ont vocation à se substituer aux rayons de cinq cents mètres définis par la loi autour des monuments historiques, et valent servitude d'utilité publique. Les propositions de délimitation des abords résultent de la prise en compte d'une cohérence d'ensemble avec le monument historique auquel ils sont rattachés.

L'enquête publique unique se déroulera du **lundi 14 janvier 2019 à 9h00 au lundi 4 mars 2019 à 17h00**.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif de Marseille, ayant pour Président : M. François COLETTI, Professeur des universités, retraité ; et pour membres titulaires : M. Pierre Noël BELLANDI, chargé de mission DIREN, expert près CAA et TA Marseille, retraité ; M. Luc JORDA, ingénieur agronome, retraité ; M. Jean-Pierre VALLAURI, ingénieur divisionnaire de l'Industrie des mines, retraité ; Mme Cécile PAGES, docteur en géographie de l'aménagement ; M. Raoul DORGAL, ingénieur conseil en infrastructure bureau d'étude (TGE), expert près TA ; Mme Fabienne CARRIAS, ingénieur conseil QHE et DD ; M. Jean-Claude COSTA, directeur de société, retraité ; M. Jean-Claude PEPE, attaché Ministère de l'écologie, responsable urbanisme DDE enseignant ENTE Aix-en-Provence, retraité ; M. Thierry VAGUE, ingénieur de travaux, retraité ; Mme Brigitte HERUBEL, attachée d'administration, retraitée ; M. Guy SANTAMARIA, fonctionnaire territorial, DGS, retraité ; Mme Catherine PUECH, ingénieur urbaniste (bureau d'études) ; M. Claude CATTO, contrôleur général de police honoraire, retraité ; M. Joannes PARRACONE, conservateur des hypothèques Vaucluse, retraité ; M. Jean-Claude REBOULIN, expert en développement local et aménagement du territoire, retraité ; M. Marcel GERMAIN, chargé de mission environnement raffinage Total, retraité ; M. Ernest REYNE, licence sciences économiques, chef de service

DGFIP, retraité ; Mme Caroline CERRATO, ingénieur CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels ; ont été désignés en qualité de commissaire enquêteurs suppléants : M. Gabriel NICOLAS, Lieutenant-colonel de l'Armée de Terre, retraité ; M. Jean-Claude METHEL, ingénieur ARKEMA, Conseiller prud'homal Martigues, retraité ; M. Max PEZ, secrétaire général, directeur mission locale de Marseille, conseiller Prud'hommes, retraité ; M. Jacques RETUR, enseignant en économie et gestion.

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 58 boulevard Charles-Livon, « Le Pharo » - Marseille 7ème (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique unique, selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous forme numérique :

- depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

<https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>

- sur des postes informatiques de consultation en accès libre par le public, localisés sur chacun des lieux d'enquête, ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux horaires mentionnés dans le tableau figurant ci-après.

- Consultation du dossier sur support papier : sur les 27 lieux de l'enquête publique listés dans le tableau figurant ci-après, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels au public mentionnés dans ce tableau.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :

- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique unique du PLUi et des PDA, à l'adresse internet suivante :

<https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>

- Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : plui-pda-marseille-provence@mail.registre-numerique.fr

- Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres titulaires de la commission d'enquête, disponibles durant la durée de l'enquête publique sur les lieux et aux jours et heures d'ouverture, mentionnés dans le tableau de l'article 14 du présent arrêté .

- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à : Mr François COLETTI - Président de la commission d'enquête PLUi/PDA

- Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme - Territoire Marseille Provence - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02

- Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations sur les dossiers :

- PLUi : Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 2ème (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02)

- PDA : Direction régionale des affaires culturelles PACA / 23 boulevard du Roi René - 13617 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1 ou Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Bouches-du-Rhône - 10 place de la Joliette - Atrium 10.4 - BP 55612 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02.

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

- **PLUi** : approbation du PLUi par le conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui pourra décider d'apporter des modifications au vu des résultats de l'enquête publique.

- **PDA** : création des PDA par le Préfet de la Région PACA après accord de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou par décret en Conseil d'Etat si désaccord de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Période et lieux de consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :

- sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>

- à la Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme, située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 1er

- dans les mairies des communes du Territoire Marseille Provence et dans les 8 mairies de secteurs de Marseille

- à la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Place Félix-Baret - Marseille 6ème.

Informations environnementales :

- **PLUi** : l'évaluation environnementale figurant dans le rapport de présentation du projet de PLUi ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sont joints au dossier d'enquête.

- **PDA** : absence d'évaluation environnementale car les PDA n'y sont ni soumis de plein droit, ni à la procédure d'examen par l'autorité environnementale au « cas par cas ».

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
ALLAUCH	Service Urbanisme Municipal Montée Jean-Baptiste Tiran rue Notre Dame 13190 Allauch	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H / 14H-17H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
CARNOUX-EN-PROVENCE	Services Techniques Municipaux 11 allée Ganteaume 13470 Carnoux-en-Provence	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H / 13H30-17H	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
CARRY-LE-ROUET	Service Urbanisme Cadastre 5 boulevard Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H / 14H-17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1er mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H / 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H30 / 13H30-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 13600 Ceyreste	LUNDI - MARDI - JEUDI : 8H-12H / 13H30-17H30 VENDREDI : 8H - 12H	Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Mardi 15 janvier Jeudi 7 février
CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Salle de formation Place Jean Jaurès 13220 Châteauneuf-les-Martigues	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H / 14H-17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
ENSUËS-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensûs-la-Redonne	LUNDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI : 8H30-12H / 13H30-17H MARDI : 8H30-12H / 13H30-19H SAMEDI : 9H-12H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1er mars
GÉMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal des Logis Planzol 13420 Gémenos	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H15 / 13H30-17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1er mars	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février
GIGNAC-LA-NERTHE	Services Techniques Municipaux 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe	LUNDI À JEUDI 8H-12H / 13H30-17H30 VENDREDI : 8H-12H / 13H30-16H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
LA CIOTAT	Hôtel de ville Rond-point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30 SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Mardi 15 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
LE ROVE	Hôtel de ville 4 rue Jacques Duclos 13740 Le Rove	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H / 14H-17H30 VENDREDI : 8H30-12H / 14H-17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1er mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
MARIGNANE	Guichet unique espace Marignane Rue de Verdun 13700 Marignane	LUNDI : 9H30-19H MARDI À VENDREDI : 9H-16H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

••• suite AL n°134211

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
MARSEILLE Siège de l'enquête publique	Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-18H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier de 9h à 12h Mercredi 30 janvier de 9h à 12h Samedi 2 février de 9h à 12h Vendredi 22 février de 11h30 à 14h30	Mardi 22 janvier de 14h à 17h Jeudi 14 février de 16h à 19h Lundi 4 mars de 14h à 17h
MARSEILLE	Délégation générale de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat (services municipaux) 40 rue Fauchier 13002 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février
MARSEILLE	Mairie du 1 ^{er} secteur (1 ^{er} et 7 ^{ème} arrondissements) 61 La Canebière 13001 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-11H45 / 12H45-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 2 ^{ème} secteur (2 ^{ème} et 3 ^{ème} arrondissements) 2 place de la Major 13002 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H / 14H-17H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 3 ^{ème} secteur (4 ^{ème} et 5 ^{ème} arrondissements) CMA 17 boulevard Jeanne d'Arc 13005 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H / 14H-17H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 4 ^{ème} secteur (6 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissements) 125 rue du Commandant Rolland 13008 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H / 14H-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 5 ^{ème} secteur (9 ^{ème} et 10 ^{ème} arrondissements) 150 boulevard Paul Claudel 13009 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H / 13H30-16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 6 ^{ème} secteur (11 ^{ème} et 12 ^{ème} arrondissements) Boulevard Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 7 ^{ème} secteur (13 ^{ème} et 14 ^{ème} arrondissements) 72 rue Paul Coxe 13014 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
Mairie du 8 ^{ème} secteur (15 ^{ème} et 16 ^{ème} arrondissements) 246 rue de Lyon 13015 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H / 12H45-16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars	
PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert Coteau 13380 Plan-de-Cuques	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H / 14H-17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
ROQUEFORT-LA-BÉDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H / 13H30-17H	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1 ^{er} mars
SAINT-VICTORET	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert Mairot 13730 Saint-Victoret	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H15 / 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H 13H30-16H / 17H LE 22 FÉVRIER	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
SAUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H / 14H-17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars
SEPTÈMES-LES-VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramonî 13240 Septèmes-les-Vallons	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février	Jeudi 31 janvier Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DIGITAL MONEY FINANCEMENT
Forme : SASU - **Capital :** 2 000 euros.

Objet social : Courtage en opérations de banque et en services de paiement, courtage d'assurance, prestations services bancaires et assurances - **Siège social :** 65 Square Cantini, 13006 MARSEILLE.

Président : Monsieur MAZZA Didier domicilié 8 Boulevard Estienne d'Orves, 13500 MARTIGUES.

Durée : 99 ans. Admission aux assemblées et participations aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote : une action donne droit à une voix. Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation RCS MARSEILLE.

135012

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société Civile dénommée **SCI MARIPOSA** - **Capital Social :** 100 Euros entièrement souscrit en numéraire - **Objet Social :** L'acquisition en nue-propriété d'un immeuble sis à SAINT REMY DE PROVENCE (13210) 5 avenue du Souvenir Français - l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens mobiliers ainsi que la vente de tous immeubles et biens immobiliers qu'elle viendrait à acquérir par la suite - La Société pourra effectuer toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que ces opérations n'aient pas pour conséquence d'altérer son caractère civil - **Siège social :** Chez ARLESDIS - Avenue de la Libération à ARLES (13200) - **Durée :** 99 ans - **Cession de Parts Sociales :** les clauses relatives à l'agrément de certains cessionnaires de parts sociales font l'objet des dispositions de l'article 12 des statuts - **Gérant :** Madame Marie-Noëlle FEBVRE, demeurant à PIGNAN (Var), Château Barbeiranne - La Pellegrine - Immatriculation au RCS de TARASCON.

135015

Pour avis

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LE PRESTIGE CAR RENTAL
Forme : SAS - **Capital :** 100 euros.

Objet social : L'achat, la vente de tous véhicules automobiles terrestres à moteur, neufs et d'occasions, l'import l'export de véhicules automobiles terrestres à moteur, l'activité de location de véhicules avec ou sans chauffeur

Siège social : ZI Athélie 4 Le Forum B 515 Avenue de la Tramontane 13600 LA CIOTAT - **Président :** Madame HENRI Stacey domiciliée 249 Chemin de l'Huide 83110 SANARY SUR MER.

Durée : 99 ans. Admission aux assemblées et participations aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote : une action donne droit à une voix. Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation RCS de MARSEILLE.

135014

AVIS DE MODIFICATIONS

L'AGE du 01/12/2018, l'**EURL L'AMI CROQUE**, 5 Avenue de la Mer 85160 SAINT JEAN DE MONTS, RCS LA ROCHE SUR YON 480 665 199, a décidé de transférer son siège au 231 Boulevard Foch 13300 SALON DE PROVENCE, de modifier l'activité à l'exploitation de terres agricoles essentiellement en permaculture en serres et abris chauds de cultures florales sous serres, et de modifier la forme juridique à EARL la formalité sera faite au RCS de SALON DE PROVENCE.

134924

AVIS DE LOCATION GÉRANCE TAXI

Par acte SSP en date du 08/11/2018, il a été établi un contrat de location gérance entre Monsieur ARNOUX Jean-luc 6 Rue des Félibres 13200 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES, titulaire de l'Autorisation de **Taxi N°9** sur la Commune de l'aéroport délivré depuis le 01/06/2012, et Monsieur MATRAGLIA Frédéric demeurant Résidence les Pervenches, bât C3, Avenue Ste Anne, 13700 MARIIGNANE, portant sur une autorisation de Stationnement **N°9** à compter du 01/01/2019, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 5 ans maximum.

135012

AVIS DE LOCATION GÉRANCE TAXI

Par acte SSP en date du 10/01/2019, il a été établi un contrat de location gérance entre Monsieur CASTEL Jean-Pierre 35 Avenue Fernand Carnaud 13700 Marignane, titulaire de l'Autorisation de **Taxi N°824** sur la Commune de Marseille délivré depuis le 14/03/2017, et Monsieur CELIKSOY Cengiz demeurant 10 Lotissement des 13 Maisons 13880 Veloux, portant sur une autorisation de Stationnement **N°824** à compter du jour de sa validation par la direction du contrôle des voitures publiques, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 5 ans maximum.

135016

Annonces légales

Contacts : 04.91.84.46.30 - al@laprovence-medias.fr
www.laprovencemarchespublics.com

Mardi 15 Janvier 2019
habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

ANNONCES LEGALES

893562



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE : - AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE - AUX PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (PDA) DE MONUMENTS HISTORIQUES

Par arrêté n° 18/026/CT en date du 8 novembre 2018, le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) du Territoire Marseille Provence.

Il s'agit d premier document d'urbanisme intercommunal, qui se substituera aux 18 plans locaux d'urbanisme ou plans d'occupation des sols d'échelle communale, actuellement en vigueur sur les communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons.

Les propositions de Péri-mètres Délimités des Abords (PDA) de neuf monuments historiques, sur les communes d'Allauch, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons.

Ces périmètres ont vocation à se substituer aux rayons de cinq cents mètres définis par la loi autour des monuments historiques, et valant servitude d'utilité publique. Les propositions de délimitation des abords résultent de la prise en compte d'une cohérence d'ensemble avec le monument historique auquel ils sont rattachés.

L'enquête publique unique se déroulera du lundi 14 janvier 2019 à 9h00 au lundi 4 mars 2019 à 17h00.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif de Marseille, ayant pour Président : M. François COLETTI, Professeur des universités, retraité ; et pour membres titulaires : M. Pierre Noël BELLANDI, chargé de mission DIREN, expert près CAA et TA Marseille, retraité ; M. Luc JORDA, ingénieur agronome, retraité ; M. Jean-Pierre VALLAURI, ingénieur divisionnaire de l'Industrie des mines, retraité ; Mme Cécile PAGES, docteur en géographie de l'aménagement ; M. Raoul DORGAL, ingénieur conseil en infrastructure bureau d'étude (TGE), expert près TA ; Mme Fabienne CARRIAS, ingénieur conseil QHE et DD

; M. Jean-Claude COSTA, directeur de société, retraité ; M. Jean-Claude PEPE, attaché Ministère de l'écologie, responsable urbanisme DDE enseignant ENTE Aix-en-Provence, retraité ; M. Thierry VAGUE, ingénieur de travaux, retraité ; Mme Brigitte HERUBEL, attachée d'administration, retraitée ; M. Guy SANTAMARIA, fonctionnaire territorial, DGS, retraité ; Mme Catherine PUECH, ingénieur urbaniste (bureau d'études) ; M. Claude CATTO, contrôleur général de police honoraire, retraité ; M. Joannes PARRACONE, conservateur des hypothèques Vaucluse, retraité ; M. Jean-Claude REBOULIN, expert en développement local et aménagement du territoire, retraité ; M. Marcel GERMAIN, chargé de mission environnement raffinage Total, retraité ; M. Ernest REYNE, licence sciences économiques, chef de service DGFIP, retraité ; Mme Caroline CERRATO, ingénieur CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels ; ont été désignés en qualité de commissaire enquêteurs suppléants ; M. Gabriel NICOLAS, Lieutenant-colonel de l'Armée de Terre, retraité ; M. Jean-Claude METHEL, ingénieur ARKEMA, Conseiller prud'homal Martigues, retraité ; M. Max PEZ, secrétaire général, directeur mission locale de Marseille, conseiller Prud'hommes, retraité ; M. Jacques RETUR, enseignant en économie et gestion.

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 58 boulevard Charles-Livon, « Le Pharo » - Marseille 7^{ème} (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique unique, selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous forme numérique :
- depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>
- sur des postes informatiques de consultation en accès libre par le public, localisés sur chacun des lieux d'enquête, ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux horaires mentionnés dans le tableau figurant ci-après.

Consultation du dossier sur support papier : sur les 27 lieux de l'enquête publique listés dans le tableau figurant ci-après, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels au public mentionnés dans ce tableau.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :
 - Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique unique du PLUI et des PDA, à l'adresse internet suivante : <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>
 - Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : plui-pda-marseille-provence@mail.registre-numerique.fr
- Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres titulaires de la commission d'enquête, disponibles durant la durée de l'enquête publique sur les lieux et aux

jours et heures d'ouverture, mentionnés dans le tableau de l'article 14 du présent arrêté.

Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à : Mr François COLETTI - Président de la commission d'enquête PLUI/PDA - Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme - Territoire Marseille Provence - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02

Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations sur les dossiers :

PLUI : Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 2ème (adresse postale : BP 48012 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02)

PDA : Direction régionale des affaires culturelles PACA / 23 boulevard du Roi René - 13617 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1 ou Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Bouches-du-Rhône - 10 place de la Joliette - Atrium 10.4 - BP 55612 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02.

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

PLUI : approbation du PLUI le conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui pourra décider d'apporter des modifications au vu des résultats de l'enquête publique.

PDA : création des PDA par le Préfet de la Région PACA après accord de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou par décret en Conseil d'Etat si désaccord de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Période et lieux de consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :

sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence> à la Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme, située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 1^{er} dans les mairies des communes du Territoire Marseille Provence et dans les 8 mairies de secteurs de Marseille à la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Place Félix-Baret - Marseille 6ème

Informations environnementales :

PLUI : l'évaluation environnementale figurant dans le rapport de présentation du projet de PLUI ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sont joints au dossier d'enquête.

PLUI : absence d'évaluation environnementale car les PDA n'y sont ni soumis de plein droit, ni à la procédure d'examen par l'autorité environnementale au « cas par cas ».

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D' ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
ALLAUCH	Service Urbanisme Municipal Montée Jean-Baptiste Tiran Rue Notre Dame 13190 Allauch	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 14H-17H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
CARNOUX EN-PROVENCE	Services Techniques Municipaux 11 allée Ganteaume 13470 Carnoux-en-Provence	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 13H30 - 17H	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
CARRY-LE-ROUET	Service Urbanisme Cadastre 5 boulevard Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	LUNDI À VENDREDI : 9H - 12H 14H - 17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H30 13H30-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 13600 Ceyreste	LUNDI - MARDI - JEUDI : 8H -12H 13H30 - 17H30 VENDREDI : 8H -12H	Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Mardi 15 janvier Jeudi 7 février
CHÂTEAUNEUF LES-MARTIGUES	Salle de formation Place Jean Jaurès 13220 Châteauneuf-les-Martigues	LUNDI À VENDREDI : 9H -12H 14H -17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
ENSUËS-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues-la-Redonne	LUNDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI : 8H30 -12H 13H30 -17H MARDI : 8H30 -12H 13H30 -19H SAMEDI : 9H -12H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars
GÉMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal des Logis Planzol 13420 Gémenos	LUNDI À VENDREDI : 8H30 -12H15 13H30 -17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1 ^{er} mars	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février
GIGNAC-LA-NERTHE	Service Techniques Municipaux 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe	LUNDI À JEUDI : 8H -12H 13H30 -17H30 VENDREDI : 8H -12H 13H30 -16H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
LA CIOTAT	Hôtel de ville Rond-point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat	LUNDI À VENDREDI : 8H30 -17H30 SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H -12H	Mardi 15 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
LE ROVE	Hôtel de ville 4 rue Jacques Duclos 13740 Le Rove	LUNDI À JEUDI : 8H30 -12H 14H -17H30 VENDREDI : 8H30 -12H 14H -17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
MARIGNANE	Guichet unique espace Marignane Rue de Verdun 13700 Marignane	LUNDI : 9H30-19H MARDI À VENDREDI : 9H -16H SAMEDI 12 FÉVRIER : 9H -12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
MARSEILLE Siège de l'enquête publique	Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 18H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H - 12H	Lundi 14 janvier de 9h à 12h Mercredi 30 janvier de 9h à 12h Samedi 2 février de 9h à 12h Vendredi 22 février de 11h30 à 14h30	Mardi 22 janvier de 14h à 17h Jeudi 14 février de 16h à 19h Lundi 4 mars de 14h à 17h
MARSEILLE	Délégation générale de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat (services municipaux) 40 rue Fauchier 13002 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9H - 12H 14H - 17H	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février
	Mairie du 1 ^{er} secteur (1 ^{er} et 7 ^{ème} arrondissements) 61 La Canebière 13001 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 11H45 12H45 16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 2 ^e secteur (2 ^{ème} et 3 ^{ème} arrondissements) 2 place de la Major 13002 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 14H - 17H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 3 ^e secteur (4 ^{ème} et 5 ^{ème} arrondissements) CMA 17 boulevard Jeanne d'Arc 13005 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9H - 12H 14H - 17H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 4 ^e secteur (6 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissements) 125 rue du Commandant Rolland 13008 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 14H - 16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
Mairie du 5 ^e secteur (9 ^{ème} et 10 ^{ème} arrondissements) 150 boulevard Paul Claudel 13009 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 13H30 - 16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars	

La suite dans l'annonce n° 894476

ANNONCES LEGALES

la suite de l'annonce n° 893562

894476

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D' ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
MARSEILLE	Mairie du 6e secteur (11 ^{ème} et 12 ^{ème} arrondissements) Boulevard Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 17H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 7 ^{ème} secteur (13 ^{ème} et 14 ^{ème} arrondissements) 72 rue Paul Coxé 13014 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 17H	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 8 ^{ème} secteur (15 ^{ème} et 16 ^{ème} arrondissements) 246 rue de Lyon 13015 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 12H45 - 16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert Coteau 13380 Plan-de-Cuques	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H - 17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
ROQUEFORT LA-BÉDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 13H30 - 17H	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1 ^{er} mars
SAINT-VICTOIRE	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert Mairiot 13730 Saint-Victoire	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H15 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H 13H30-16H / 17H LE 22 FÉVRIER	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
SAUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins	LUNDI À VENDREDI : 9H - 12H 14H - 17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars
SEPTÈMES-LES-VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramoni 13240 Septèmes-les-Vallons	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 17H30	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février	Jeudi 31 janvier Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars

**PREFET de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

 897448
 DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT
 BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE, DE LA CONCERTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PARCELLAIRE

Sur le territoire de la Commune de MARSEILLE

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ LITTORALE - EUROMEDITERRANEE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône n°2018-51 du 27 décembre 2018, il sera procédé sur le territoire de la Commune de Marseille, au bénéfice d'EUROMEDITERRANEE, à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les immeubles nécessaires aux travaux de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté Littoral.

Est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête considérée : Monsieur Maurice Court, Ingénieur TPE – Cadre DDE, retraité.

Les plans et les états parcellaires, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Maire, resteront déposés, du jeudi 31 janvier 2019 au vendredi 15 février 2019 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs, afin que chacun puisse en prendre connaissance, et consigner sur ledit registre ses observations portant sur les limites des biens à exproprier, aux lieux, jours et heures suivants : Mairie de Marseille – Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat, 40, rue Fauchier, 13002 Marseille - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45.

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit en mairie de Marseille à l'adresse précitée, au Commissaire Enquêteur, ou au Maire, qui les annexera au registre.

En outre, les observations seront également reçues par le commissaire enquêteur qui se tiendra personnellement à cet effet au lieu, jours et heures suivants : Mairie de Marseille – Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat : le jeudi 31 janvier 2019 de 9h00 à 12h00, le jeudi 07 février 2019 de 13h45 à 16h45 et le vendredi 15 février 2019 de 13h45 à 16h45.

Il rendra son avis motivé sur l'emprise des ouvrages projetés, dans un délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

En vue de la fixation des indemnités et en vertu des dispositions des articles L311-1 et suivants du Code de l'Expropriation, et R311-2 du même code, le propriétaire, l'utilisateur, sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, les autres personnes intéressées, sont tenues de se faire connaître en écrivant à Monsieur le Directeur Général d'Euroméditerranée, L'Astrolabe, 79, Bd de Dunkerque, CS 70443, 13235 Marseille cedex 02 Marseille, dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchués de tous droits à indemnités.

 Les adresses des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :
 - Euroméditerranée
 L'Astrolabe, 79, Bd de Dunkerque, CS 70443, 13235 Marseille cedex 02
 Site Internet : www.euromediterranee.fr - tel : 04 91 14 45 00
 - Mairie de Marseille – Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat (DGUAH)
 40, rue Fauchier 13002 Marseille - Tél : 04 91 55 30 33 - Site Internet : www.marseille.fr

 Marseille, le 27 décembre 2018
 Signé : Pour le Préfet
 Le Chef de Bureau Patrick PAYAN

VENTES AUX ENCHERES

899968

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

 D'UN APPARTEMENT situe au 3ème étage d'une superficie loi Carrez de 28,58 m² composé d'une cuisine, une salle d'eau avec WC et une pièce (lot n° 17)
 Dans un immeuble en copropriété situé à LA CIOTAT (13600),
 8, rue Adolphe-Abeille, visant aussi le Quai Ganteaume, cadastré dite commune section AB, numéro 187 pour une contenance de 1 are.

MISE A PRIX : 30.000 €

Visite le Mardi 19 Février 2019 de 11 heures à 12 heures

ADJUDICATION LE JEUDI 28 FÉVRIER 2019 à 9 H 30 à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, au Palais de Justice de ladite ville, salle Borély, place Monthyon, 13006 MARSEILLE.
 Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un avocat inscrit au barreau de Marseille, muni d'un chèque de banque de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros (caution bancaire irrévocable, le consulter), établi à l'ordre de Madame le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Marseille.

POUR PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

- s'adresser au cabinet de la SELARL CABINET CERMOLACCE – GUEDON, Avocats, 47, rue de la Paix-Marcel-Paul - 13001 MARSEILLE, téléphone : 04.91.81.04.95 ou 04.91.81.61.46.

- ou consulter le cahier des conditions de la vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille – Place Monthyon – 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée, à l'accueil, du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et 13h30 à 16h30.

VIE DES SOCIÉTÉS
CONSTITUTION

 898596
 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2018, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SCI LES CY-CLADES
Forme : Société civile immobilière
Siège social : 31 BIS BD DESTAMARIS, 13127 VITROLLES-VITROLLES

Capital social : 500 euros
Objet social : ACQUISITION DE BIENS IMMOBILIERS ET FINANCIERS

Gérance : Madame PASCALE PRINCLARY demeurant 31 BIS BD DESTAMARIS, 13127 VITROLLES

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SALON DE PROVENCE
 Pour avis

TRANSFERT DE SIÈGE
SAS FIRST AUTOMOBILE

 898625
 Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 5.000 euros
 Siège social : 37 bd Aristide Briand
 13100 AIX-EN-PROVENCE

R.C.S. AIX-EN-PROVENCE 843053679
 Aux termes de l'associé unique du 21 novembre 2018, il a été décidé de transférer le siège social au 88, Cours Sextius 13100 AIX-EN-PROVENCE à compter du 8 décembre 2018.
 L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
 Mention en sera faite au R.C.S. de AIX-EN-PROVENCE.
 Pour avis

MC COIFFURE

 898709
 Société par actions simplifiée
 Au capital de 10 000 euros
 Siège social :
 64 rue Monte Cristo – 13005 Marseille

AVIS DE CONSTITUTION

 Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes : Forme: Société par actions simplifiée
Dénomination : MC COIFFURE
Siège social : 64 rue Monte Cristo – 13005 Marseille
Objet : La société a pour objet : Exploitation par création, acquisition, location ou location gérance ou tout autre moyen d'un fonds artisanal de salon de coiffure, esthétique.
Durée : 99 ans
Capital : 10000 euros
Apport en numéraire : 10000 euros

Direction et administration de la société : A été nommé aux termes des statuts, en qualité de président : Mme Matachione Emmanuelle demeurant 45 bd Eugène Pierre – 13005 Marseille. En qualité de Directeur : Mme Goual Chiraz demeurant 3 place de l'Archange – 13005 Marseille.

Admission aux Assemblées : Chaque Associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.
Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Immatriculation : au RCS de Marseille
 Pour avis,

 898711
 Maître Salomé CASSUTO
 Avocat à la Cour
 11 boulevard du Roi René
 13100 Aix en Provence

AVIS DE PUBLICITE

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2018 et suivant décision collective des associés de la Société civile de moyens A&F, 11 boulevard du Roi René 13100 Aix-en-Provence au capital de 200 euros, RCS Aix en Provence 828 641 787 il a été décidé de :

 - constater la démission de Madame Flavia HARRACH CENTO et nommer en qualité de co-gérants :
Madame Aurélie POGLOTTI

 Née le 17 avril 1976 à Aix en Provence
 Demeurant Parc Gambetta Bat B, 1 avenue du Val Saint André, 13100 Aix en Provence
 Célibataire

Madame Flora GAVUZZO
 Née le 31 mai 1897 à Aix en Provence
 Demeurant Les Hameaux de la Torse Bat A3, 38 avenue des écoles militaires, 13100 Aix en Provence
 Célibataire

Madame Salomé CASSUTO
 Née le 4 avril 1984 à Peta Tikva (Israël)
 Demeurant 75 avenue de la Bedoule, 83470 Pourcieux
 De Nationalité française

 Passée sous le régime de la séparation des biens
 L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence.
 Formalité au RCS d'Aix en Provence

 898922
 Aux termes d'un acte SSP il a été constituée une SAS. Dénomination : **PABLITO**.
 Objet : la propriété et l'exploitation de tous fonds de commerce de bar, débit de boissons, brasserie, restauration. Siège : 45 rue Sainte 13001 Marseille. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Marseille. Capital : 10.000 euros. Cession d'actions soumise à agrément. Chaque action donne un droit de vote et de représentation aux assemblées. Présidence : Thomas Deruda, 40 chemin du Pin de Luquet – 13710 Fuveau. Directeur général Emmanuel Sirounian, 17 chemin de la chevalière – 13090 Aix-En-Provence.

DISSOLUTION
POLY INDUSTRIELLE

 898776
 Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000 euros
 Siège social : 218 Chemin de l'oratoire de bouc 13120 GARDANNE
 R.C.S. AIX EN PROVENCE 829831031
 Par décision du 31 décembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31 décembre 2018, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur Monsieur LANDI François, demeurant 47 Avenue Frédéric Mistral, 13013 MARSEILLE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 218 Chemin de l'oratoire de bouc, 13120 GARDANNE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de AIX EN PROVENCE.

 Mention en sera faite au R.C.S. de AIX EN PROVENCE.
 Pour avis

CLÔTURE DE LIQUIDATION
POLY INDUSTRIELLE

 898778
 Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000 euros
 Siège social : 218 Chemin de l'oratoire de bouc 13120 GARDANNE
 R.C.S. AIX EN PROVENCE 829831031

Par décision du 31 décembre 2018, l'assemblée générale a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2018.

 Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de AIX EN PROVENCE.
 Pour avis

LE BREAK

 898877
 SARL en liquidation
 Au capital de 2 000 euros
 Siège : 6 Traverse de la Félibre
 13150 TARASCON
 812 403 202 RCSTARASCON

L'AG réunie le 31/07/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christian ALEXANDRE, demeurant 6 Traverse de la Félibre 13150 TARASCON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Tarascon en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

CONSTITUTION

 899046
 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 janvier 2019, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : Chez Lili et Jean

Forme : Société civile
Siège social : 100 euros
Capital social : 100 euros
Objet social : 29 avenue des flamants roses, 13310 SAINT MARTIN DE CRAU

Gérance : Monsieur Sébastien MOUTON demeurant 29 avenue des flamants roses, 13310 SAINT MARTIN DE CRAU
 Madame Patricia COMBE demeurant 29 avenue des flamants roses, 13310 SAINT MARTIN DE CRAU

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TARASCON
 Pour avis

 899859
 Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000 euros
 Siège social : 218 Chemin de l'oratoire de bouc 13120 GARDANNE
 R.C.S. AIX EN PROVENCE 829831031
 Par décision du 31 décembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31 décembre 2018, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur Monsieur LANDI François, demeurant 47 Avenue Frédéric Mistral, 13013 MARSEILLE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 218 Chemin de l'oratoire de bouc, 13120 GARDANNE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

 Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de AIX EN PROVENCE.
 Mention en sera faite au R.C.S. de AIX EN PROVENCE.
 Pour avis

WEB WORKER FORCE

 SARL en liquidation
 au capital de 5.000 euros
 Siège social et de liquidation : 202 Boulevard des Alpilles
 13300 SALON-DE-PROVENCE
 539 179 614 SALON-DE-PROVENCE

 Le 31/03/2017 l'AG a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Cédric MOTTE, demeurant 202 Bd des Alpilles, 13300 SALON DE PROVENCE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
 Pour avis

DISSOLUTION
CAP SUD

 899019
 Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 200 euros
 Siège social : 4 avenue des Cadrès, Les Barjaquets 13340 ROGNAC
 R.C.S. SALON DE PROVENCE
 828267211

Par décision du 31 décembre 2018, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31 décembre 2018, et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Madame PINTO PALMA Sandrine, demeurant 4 avenue des Cadrès, Les Barjaquets, 13340 ROGNAC, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Rognac, 13340 ROGNAC, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

 Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de SALON DE PROVENCE.
 Mention en sera faite au R.C.S. de SALON DE PROVENCE.
 Pour avis

 899089
 Par acte SSP en date du 02/01/2019, il a été constituée une Société Civile de Gestion de Portefeuille dénommée **MJR**
Objet social : de prévenir les inconvénients d'une indivision, en particulier l'action en partage et la règle de l'unanimité, d'organiser la transmission au sein de la famille, l'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisation et autres produits financiers portant intérêt. L'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'objet social.

Siège social : Quartier Saint Pierre La Crau 13370 Mallemerot
Capital : 1 200 000 euros
Gérance : Marguerite Ribero et Jacques Ribero demeurant ensemble au Quartier Saint Pierre La Crau 13370 Mallemerot
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TARASCON.
 Pour Avis

 899107
CONSTITUTION D'UNE SASU

Aux termes d'un acte sous seings privés en date 07 janvier 2019 à Marseille il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : **SYSTEM ENTANCHEITE**
 Siège : 20 Traverse de la Montre 13011 MARSEILLE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE
Capital : 10000€
Objet : Etanchéité toiture et terrasse, étanchéité de façade, revêtement de surface en matériaux durs, peinture. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix

Agrement : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.
Président : M. BRAHIM BELLIL demeurant Bat F 7 rue Jean Eugène Pailhas 13010 MARSEILLE
 La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE.
 Pour Avis Le Président

ANNONCES LEGALES

901453

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

ERRATUM DE LA PARUTION DU 15/01/2019



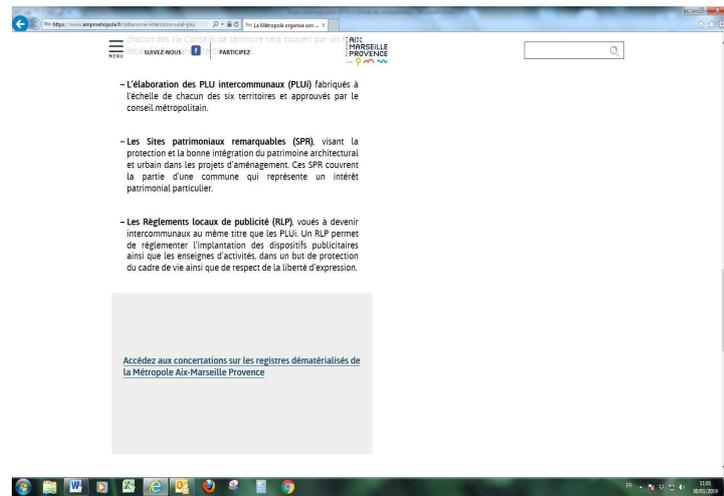
ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE :
- AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
(PLUI) DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE
- AUX PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (PDA) DE MONUMENTS HISTORIQUES

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D' ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
ALLAUCH	Service Urbanisme Municipal Montée Jean-Baptiste Tiran Rue Notre Dame 13190 Allauch	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 14H-17H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
CARNOUX EN-PROVENCE	Services Techniques Municipaux 11 allée Ganteaume 13470 Carnoux-en-Provence	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 13H30 - 17H	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
CARRY-LE-ROUET	Service Urbanisme Cadastre 5 boulevard Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	LUNDI À VENDREDI : 9H - 12H 14H - 17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H30 13H30-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 13600 Ceyreste	LUNDI - MARDI - JEUDI : 8H -12H 13H30 - 17H30 VENDREDI : 8H -12H	Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Mardi 15 janvier Jeudi 7 février
CHÂTEAUNEUF LES-MARTIGUES	Salle de formation Place Jean Jaurès 13220 Châteauneuf-les-Martigues	LUNDI À VENDREDI : 9H -12H 14H -17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
ENSUËS-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues-la-Redonne	LUNDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI : 8H30 -12H 13H30 -17H MARDI : 8H30 - 12H 13H30 -19H SAMEDI : 9H -12H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars
GÉMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal des Logis Planzol 13420 Gémenos	LUNDI À VENDREDI : 8H30 -12H15 13H30 -17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1 ^{er} mars	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février
GIGNAC-LA-NERTHE	Service Techniques Municipaux 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe	LUNDI À JEUDI : 8H -12H 13H30 -17H30 VENDREDI : 8H -12H 13H30 -16H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
LA CIOTAT	Hôtel de ville Rond-point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat	LUNDI À VENDREDI : 8H30 -17H30 SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H -12H	Mardi 15 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
LE ROVE	Hôtel de ville 4 rue Jacques Duclos 13740 Le Rove	LUNDI À JEUDI : 8H30 -12H 14H -17H30 VENDREDI : 8H30 -12H 14H -17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
MARIGNANE	Guichet unique espace Marignane Rue de Verdun 13700 Marignane	LUNDI : 9H30-19H MARDI À VENDREDI : 9H -16H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H -12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
MARSEILLE Siège de l'enquête publique	Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 18H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H - 12H	Lundi 14 janvier de 9h à 12h Mercredi 30 janvier de 9h à 12h Samedi 2 février de 9h à 12h Vendredi 22 février de 11h30 à 14h30	Mardi 22 janvier de 14h à 17h Jeudi 14 février de 16h à 19h Lundi 4 mars de 14h à 17h
MARSEILLE	Délégation générale de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat (services municipaux) 40 rue Fauchier 13002 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9H - 12H 14H - 17H	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février
	Mairie du 1 ^{er} secteur (1 ^{er} et 7 ^{ème} arrondissements) 61 La Canebière 13001 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 11H45 12H45 16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 2 ^e secteur (2 ^{ème} et 3 ^{ème} arrondissements) 2 place de la Major 13002 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 14H - 17H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 3 ^e secteur (4 ^{ème} et 5 ^{ème} arrondissements) CMA 17 boulevard Jeanne d'Arc 13005 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9H - 12H 14H - 17H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 4 ^e secteur (6 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissements) 125 rue du Commandant Rolland 13008 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 14H - 16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 5 ^e secteur (9 ^{ème} et 10 ^{ème} arrondissements) 150 boulevard Paul Claudel 13009 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 13H30 - 16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D' ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
MARSEILLE	Mairie du 6 ^e secteur (11 ^{ème} et 12 ^{ème} arrondissements) Boulevard Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 -17H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 7 ^e secteur (13 ^{ème} et 14 ^{ème} arrondissements) 72 rue Paul Coxé 13014 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 -17H	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 8 ^e secteur (15 ^{ème} et 16 ^{ème} arrondissements) 246 rue de Lyon 13015 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 12H 12H45 - 16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert Coleau 13380 Plan-de-Cuques	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H - 17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
ROQUEFORT LA-BÉDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 13H30 - 17H	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1 ^{er} mars
SAINT-VICTORET	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert Mairot 13730 Saint-Victoret	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H15 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H 13H30-16H / 17H LE 22 FÉVRIER	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
SAUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins	LUNDI À VENDREDI : 9H - 12H 14H - 17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars
SEPTÈMES-LES-VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramoni 13240 Septèmes-les-Vallons	LUNDI À VENDREDI : 8H30 - 17H30	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février	Jeudi 31 janvier Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars

Récapitulatif des moyens de communication déployés pour l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille Provence

■ COMMUNICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

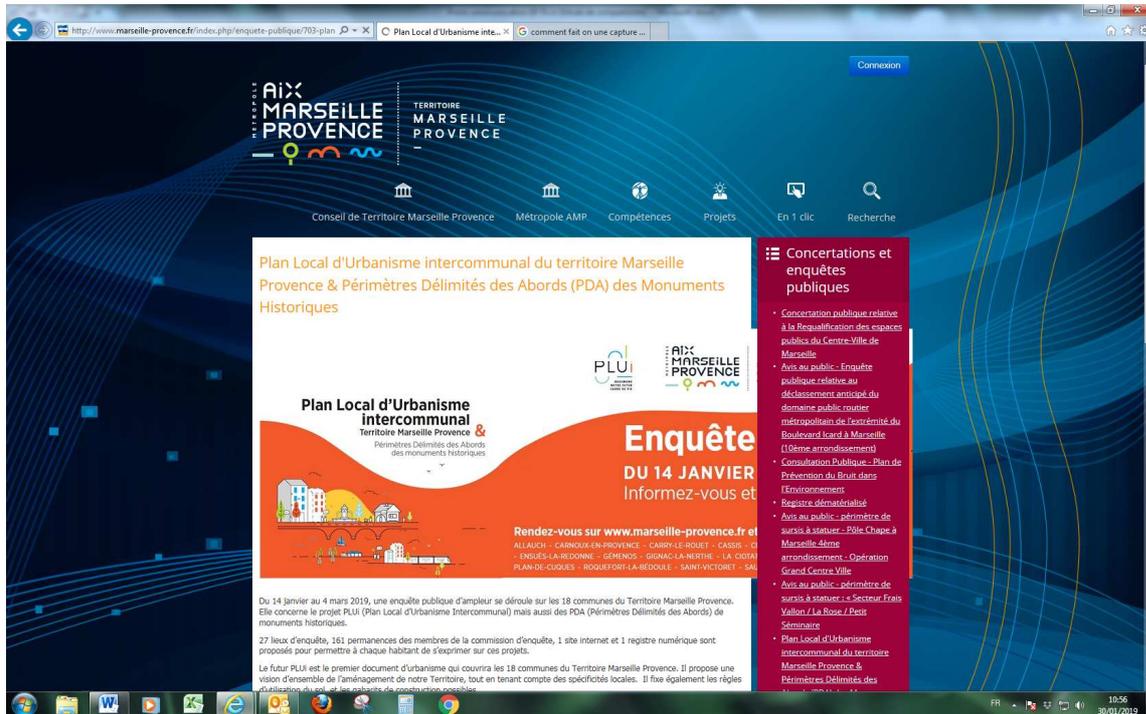
<https://www.ampmetropole.fr/>



- Explications du contexte métropolitain en matière d'urbanisme
- Information que les PLU s'élaborent à l'échelle des 6 territoires
- Et renvoi vers le registre dématérialisé de l'enquête PLU

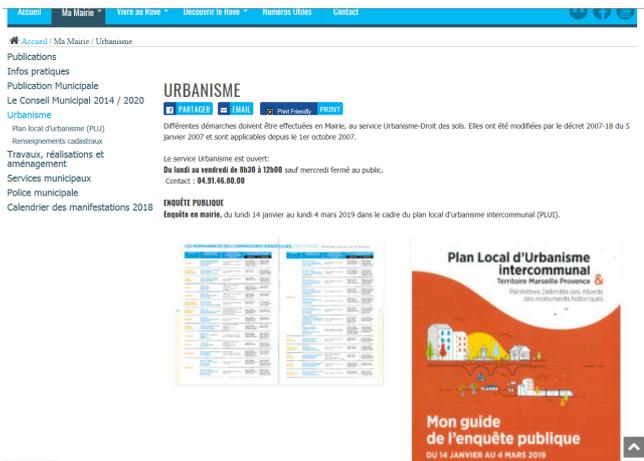
■ **COMMUNICATION SUR LE SITE INTERNET DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE**

<http://www.marseille-provence.fr/>



- Renvoi vers le registre dématérialisé pour consultation du dossier et émission de contributions
- Accès au planning des permanences des commissaires enquêteurs
- Rappel des moyens d'expression

■ **COMMUNICATION SUR LE SITE INTERNET DES COMMUNES (selon les communes)**



<http://www.lerove.fr/ma-mairie/urbanisme/>



<http://www.marignane.fr/index.adml?r=1154>

- **COMMUNICATION SUR RESEAUX SOCIAUX**

- Publication sur la page Facebook de la Métropole

- Sponsorisation pour que la publication soit toujours en haut de la page

Aix Marseille Provence Métropole
16 janvier, 17:44 · 🌐

👉 Donnez votre avis sur le futur Plan local d'urbanisme intercommunal du Territoire Marseille Provence

Où puis-je construire ? L'extension de mon bâtiment est-elle possible ? Ma parcelle est-elle située sur un secteur protégé ? Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) permet de répondre à toutes les questions et d'anticiper les projets futurs.

Jusqu'au 4 mars 2019, les habitants du territoire Marseille Provence peuvent donner leur avis en participant à l'enquête publiq... Afficher la suite

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Territoire Marseille Provence &
Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques

Enquête publique
DU 14 JANVIER AU 4 MARS 2019
Informez-vous et donnez votre avis!

42
4 commentaires 28 partages

- Communication sur les pages Facebook des communes (*selon communes*)

▪ **COMMUNICATION DANS LA PRESSE (hors annonces légales réglementaires)**

➤ **Encarts publicitaires à la demande de la Métropole dans :**

- La Provence du samedi 12 janvier 2019

- TPBM du 15 janvier 2019

- Journal gratuit 20mn du 17 janvier 2019

➤ **Nombreux articles de journalistes dans la presse**

▪ **COMMUNICATION AFFICHAGE PUBLICITAIRE - SUPPORT J.C DECAUX (à titre d'exemple)**

➤ **Affichage constant sur 10 panneaux digitaux pendant toute la durée de l'enquête publique**

➤ **Affichage alternatif sur voie publique**

➤ **Affichage alternatif le long du tracé du tram**



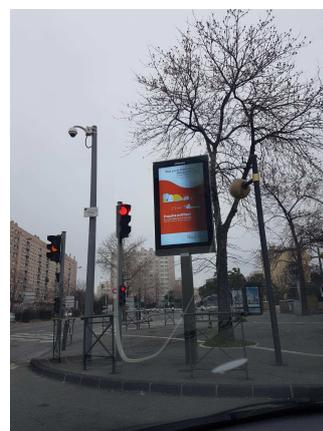
Rue de la République 13002



Quartier Menpenti/La Capelette 13010



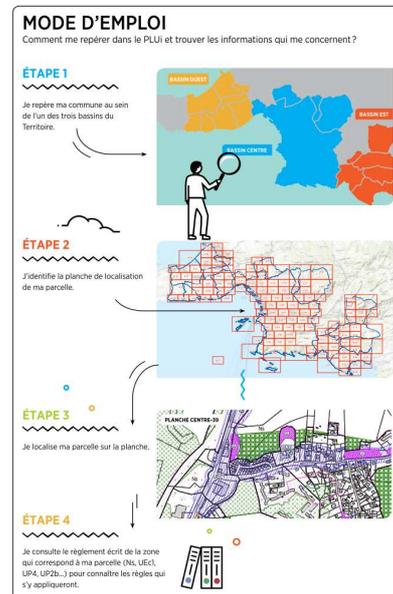
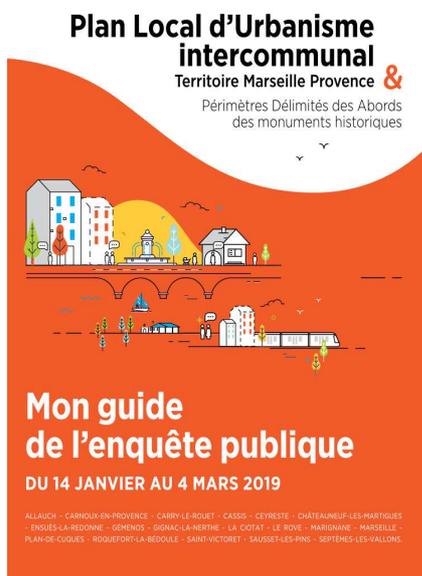
Boulevard Baille, 13005



La Timone, 13005

■ **COMMUNICATION GRAND PUBLIC**

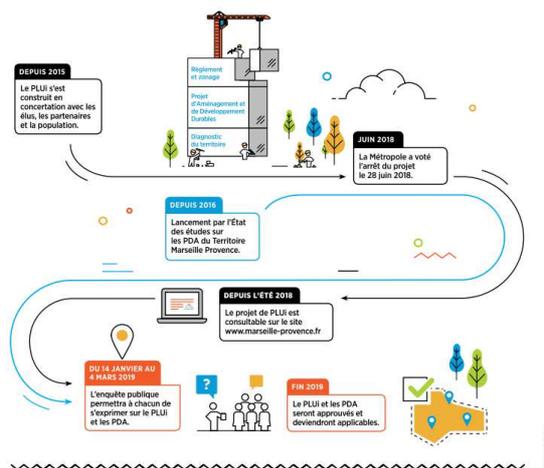
- **GUIDE (12 pages) en 3 000 exemplaires : diffusion sur les 27 lieux d'enquête publique et autres lieux fréquentés + sur le site internet du territoire Marseille Provence**



ET APRÈS L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

- Vos remarques seront étudiées par la commission d'enquête.
- Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés pour chaque projet.
- Le Conseil de Territoire Marseille Provence et les services de l'Etat finaliseront leurs projets respectifs, en tenant compte des conclusions de l'enquête publique.
- Le PLUi sera approuvé fin 2019 et entrera en application sur l'ensemble du Territoire Marseille Provence ! Une fois validés par les services de l'Etat, les PDA seront effectifs fin 2019.

Le PLUi et les PDA : une construction progressive



- **Rappel des 2 projets portés à l'enquête publique**
- **Cas pratique pour meilleure appropriation du dossier**
- **Communication du calendrier de la procédure**

➤ **FLYER (recto/verso) en 5 000 exemplaires : diffusion sur les 27 lieux d'enquête publique et autres lieux fréquentés + sur le site internet du territoire Marseille Provence**

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
PLAN-DE-COUDRES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert-Coteau 13380 Plan-de-Coudres	LUNDI 14 JANVIER 2019 - 14h - 17h MERCREDI 20 JANVIER 2019 - 14h - 17h JEUDI 7 FÉVRIER 2019 - 14h - 17h JEUDI 14 FÉVRIER 2019 - 9h - 12h LUNDI 4 MARS 2019 - 9h - 12h
ROQUEFORT-LA-REDONDE	Hôtel de ville Place de la Libération 13650 Roquefort-la-Redonde	MARDI 15 JANVIER 2019 - 14h - 17h JEUDI 21 JANVIER 2019 - 14h - 17h MERCREDI 27 JANVIER 2019 - 14h - 17h VENDREDI 29 JANVIER 2019 - 14h - 17h
SAINT-VICTOIRE	Hôtel de ville (service urbanisme) Espace Albert-Mainot 13750 Saint-Victoire	LUNDI 14 JANVIER 2019 - 14h - 17h MERCREDI 20 JANVIER 2019 - 14h - 17h JEUDI 7 FÉVRIER 2019 - 9h - 12h VENDREDI 22 FÉVRIER 2019 - 14h - 17h LUNDI 4 MARS 2019 - 9h - 12h
SAUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins	MARDI 15 JANVIER 2019 - 9h - 12h JEUDI 21 JANVIER 2019 - 14h - 17h LUNDI 27 JANVIER 2019 - 14h - 17h MERCREDI 13 FÉVRIER 2019 - 14h - 17h VENDREDI 22 FÉVRIER 2019 - 14h - 17h
SEPTÈMES-LES-VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Gustave Flaubert 13240 Septèmes-les-Vallons	MARDI 15 JANVIER 2019 - 9h - 12h JEUDI 21 JANVIER 2019 - 14h - 17h LUNDI 27 JANVIER 2019 - 14h - 17h MERCREDI 13 FÉVRIER 2019 - 14h - 17h VENDREDI 22 FÉVRIER 2019 - 14h - 17h

Les permanences des commissaires enquêteurs permettent aux administrés un accompagnement dans le dépôt de leur requête. En dehors de ces permanences, le public pourra déposer ses requêtes aux jours et horaires d'ouverture des lieux de concertation ou via le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://registre-numerique.fr/plui-pds-marseille-provence>

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Territoire Marseille Provence &

Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques

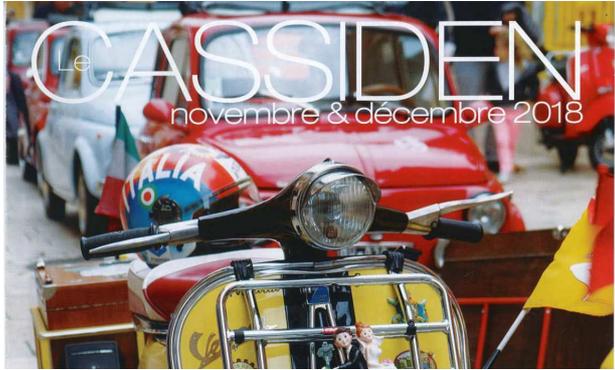
Enquête publique

LES PERMANENCES DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS, C'EST PAR ICI !

161 rendez-vous sur tout le territoire

➤ **Récapitulatif de l'ensemble des permanences des commissaires enquêteurs**

➤ **JOURNAUX COMMUNAUX (à titre d'exemple - selon communes)**



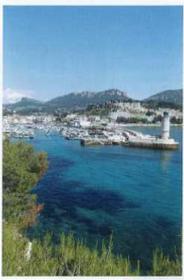
Journal communal de Cassis



Journal communal de Sausset-les-Pins

POINT AVANCEMENT PLUI

L'enquête publique relative au PLUI débutera le 14 janvier 2019 et se terminera le 4 Mars 2019. L'ensemble des documents du PLUI et un registre seront à la disposition du public durant toute l'enquête publique. Un commissaire enquêteur assurera des permanences pour renseigner le public, ce dernier pourra également le cas échéant inscrire les avis ou les requêtes du public. Le PLUI arrêté est accessible sur le site internet de la Métropole Aix Marseille Provence. Il s'agit d'un document très important pour le territoire de Cassis. Tout d'abord, le PLUI est un document novateur. En effet, ce dernier a été construit à l'échelle du territoire du CT à (périmètre de l'ex-communauté urbaine MPM) conformément à la loi engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010.



Le PLUI est une réponse aux réformes territoriales actuelles et à venir. En effet, il permettra à notre territoire de disposer d'une identité propre, d'un projet de territoire qui lui est spécifique, face à une planification qui se réalise à des échelles de plus en plus importantes. D'autre part, le PLUI est l'outil qui permettra la mise en œuvre des politiques locales, et leur adaptation à l'échelle de vie des habitants. Le parti d'aménagement et d'urbanisme souhaité par la commune peut être résumé à travers les grandes orientations suivantes :
- CASSIS centralité locale : la ville n'a pas vocation à connaître un développement important sur les prochaines années en matière démographique ou de construction de logements ;
- protection des espaces naturels et prise en compte des risques ; très peu de terrains ouverts à l'urbanisation (du fait de l'existence du PPRIF), basculement de pratiquement toutes les zones NB en zones naturelles ;
- réservation et extension du vignoble cassidain ;
- préservation de la destination économique du secteur du Bregadan afin de pouvoir disposer de ressources économiques autres que celles générées par le tourisme ;
- développement d'un projet d'habitat social à la carrière du Massuguet, pour permettre aux cassidais d'accéder à la location de logements modérés ;
- développement et diversification de l'offre d'hébergement touristique avec notamment le projet d'hôtel au Bestouan ;
- protection renforcée de la morphologie architecturale du centre-ville. Le document devrait être approuvé en décembre 2019.

Urbanisme : un document unique pour 2020



Depuis la création de la Métropole Aix-Marseille Provence en janvier 2016, l'approche intercommunale prévaut en matière de règlement d'urbanisme. C'est pour cette raison que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) a été élaboré pour fixer les règles générales d'utilisation du sol des 18 communes du territoire Marseille Provence. Chaque jour, exprimer ses observations sur le registre mis à disposition et auprès du commissaire-enquêteur lors des permanences est votre programme en matière de Sausset-les-Pins. La notice a également la possibilité d'envoyer ses observations par courrier postal ou par mail aux adresses mentionnées dans l'annexe.

A noter que l'ensemble des documents des 18 communes du territoire Marseille Provence sera consultable dans toutes les mairies de secteur de Marseille ainsi qu'au siège de la Métropole au Pharo à Marseille.

Par courrier adressé à :
Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Marseille Provence Métropole
Concertation sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Les Docks - Bâtiment 107 - BP 40014
13027 Marseille cedex 03

Par mail adressé à :
Monsieur le Président de Marseille Provence Métropole
daps.plui-concertation@marseille-provence.fr

Permanences en mairie :
12 janvier mardi 9h - 12h
31 janvier après-midi 14h - 17h
9 février mardi 9h - 12h
21 février mardi 9h - 12h
fermeture après-midi 14h - 17h

La parole de l'élu

Mary Christine BERTRANDY CAMPANA, adjoint au Maire délégué à l'Environnement et à l'Urbanisme.

"La qualité de vie et l'identité de Sausset-les-Pins dépendent à travers des espaces naturels variés (littoral et intérieur) de la façon dont nous nous organisons et de la manière dont nous développons le territoire. L'élaboration du PLUI est le premier pas vers l'élaboration d'un projet de territoire qui nous permettra de définir les orientations de notre développement à long terme. C'est pourquoi il est important de consulter le public et de recueillir ses avis et ses observations. C'est ainsi que le projet de PLUI respectera nos attentes pour la commune. Chez nous à Sausset-les-Pins, l'enquête publique est un bon moyen de participation et de consultation des citoyens. Elle nous permettra de recueillir leurs avis et leurs observations et de les prendre en compte dans l'élaboration du PLUI."



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE



Enquête publique unique relative :

- au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence
- aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques

Par arrêté n°18/026/CT en date du 8 novembre 2018, le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- Le projet de **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** du Territoire Marseille Provence.
Il s'agit du premier document d'urbanisme intercommunal, qui se substituera aux 18 plans locaux d'urbanisme ou plans d'occupation des sols d'échelle communale, actuellement en vigueur sur les communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons.
- Les propositions de **Périmètres Délimités des Abords (PDA)** de neuf monuments historiques, sur les communes d'Allauch, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons.
Ces périmètres ont vocation à se substituer aux rayons de cinq cents mètres définis par la loi autour des monuments historiques, et valent servitude d'utilité publique. Les propositions de délimitation des abords résultent de la prise en compte d'une cohérence d'ensemble avec le monument historique auquel ils sont rattachés.

L'enquête publique unique se déroulera du **lundi 14 janvier 2019 à 9h00 au lundi 4 mars 2019 à 17h00.**

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif de Marseille, ayant pour Président : M. François COLETTI, Professeur des universités, retraité ; et pour membres titulaires : M. Pierre Noël BELLANDI, chargé de mission DIREN, expert près CAA et TA Marseille, retraité ; M. Luc JORDA, ingénieur agronome, retraité ; M. Jean-Pierre VALLAURI, ingénieur divisionnaire de l'Industrie des mines, retraité ; Mme Cécile PAGES, docteur en géographie de l'aménagement ; M. Raoul DORGAL, ingénieur conseil en infrastructure bureau d'étude (TGE), expert près TA ; Mme Fabienne CARRIAS, ingénieur conseil QHE et DD ; M. Jean-Claude COSTA, directeur de société, retraité ; M. Jean-Claude PEPE, attaché Ministère de l'écologie, responsable urbanisme DDE enseignant ENTE Aix-en-Provence, retraité ; M. Thierry VAGUE, ingénieur de travaux, retraité ; Mme Brigitte HERUBEL, attachée d'administration, retraitée ; M. Guy SANTAMARIA, fonctionnaire territorial, DGS, retraité ; Mme Catherine PUECH, ingénieur urbaniste (bureau d'études) ; M. Claude CATTO, contrôleur général de police honoraire, retraité ; M. Joannes PARRACONE, conservateur des hypothèques Vaucluse, retraité ; M. Jean-Claude REBOULIN, expert en développement local et aménagement du territoire, retraité ; M. Marcel GERMAIN, chargé de mission environnement raffinage Total, retraité ; M. Ernest REYNE, licence sciences économiques, chef de service DGFIP, retraité ; Mme Caroline CERRATO, ingénieur CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels ; ont été désignés en qualité de commissaire enquêteurs suppléants : M. Gabriel NICOLAS, Lieutenant-colonel de l'Armée de Terre, retraité ; M. Jean-Claude METHEL, ingénieur ARKEMA, Conseiller prud'homal Martigues, retraité ; M. Max PEZ, secrétaire général, directeur mission locale de Marseille, conseiller Prud'hommes, retraité ; M. Jacques RETUR, enseignant en économie et gestion.

Le **siège de l'enquête publique** est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 58 boulevard Charles-Livon, « Le Pharo » - Marseille 7^{ème} (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

Le **public pourra prendre connaissance du dossier** soumis à enquête publique unique, selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous forme numérique :
 - depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>
 - sur des postes informatiques de consultation en accès libre par le public, localisés sur chacun des lieux d'enquête, ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux horaires mentionnés dans le tableau figurant ci-après.
- Consultation du dossier sur support papier : sur les 27 lieux de l'enquête publique listés dans le tableau figurant ci-après, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels au public mentionnés dans ce tableau.

Le **public pourra formuler ses observations et propositions** :

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :
 - Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique unique du PLUi et des PDA, à l'adresse internet suivante : <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>
 - Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : plui-pda-marseille-provence@mail.registre-numerique.fr
- Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres titulaires de la commission d'enquête, disponibles durant la durée de l'enquête publique sur les lieux et aux jours et heures d'ouverture, mentionnés dans le tableau de l'article 14 du présent arrêté.
- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à : Mr François COLETTI - Président de la commission d'enquête PLUI/PDA - Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme - Territoire Marseille Provence - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02
- Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations sur les dossiers :

- PLUi : Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 2^{ème} (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02)
- PDA : Direction régionale des affaires culturelles PACA / 23 boulevard du Roi René - 13617 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1 ou Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Bouches-du-Rhône - 10 place de la Joliette - Atrium 10.4 - BP 55612 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02.

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

- PLUi : approbation du PLUi par le conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui pourra décider d'apporter des modifications au vu des résultats de l'enquête publique.
- PDA : création des PDA par le Préfet de la Région PACA après accord de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou par décret en Conseil d'Etat si désaccord de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Période et lieux de consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :

- sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>
- à la Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme, située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 1^{er}
- dans les mairies des communes du Territoire Marseille Provence et dans les 8 mairies de secteurs de Marseille
- à la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Place Félix-Baret - Marseille 6^{ème}

Informations environnementales :

- PLUi : l'évaluation environnementale figurant dans le rapport de présentation du projet de PLUi ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sont joints au dossier d'enquête.
- PDA : absence d'évaluation environnementale car les PDA n'y sont ni soumis de plein droit, ni à la procédure d'examen par l'autorité environnementale au « cas par cas ».

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
ALLAUCH	Service Urbanisme Municipal Montée Jean-Baptiste Tiran Rue Notre Dame 13190 Allauch	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 14H-17H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
CARNOUX-EN-PROVENCE	Services Techniques Municipaux 11 allée Ganteaume 13470 Carnoux-en-Provence	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 13H30-17H	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
CARRY-LE-ROUET	Service Urbanisme Cadastre 5 boulevard Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H30 13H30-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 136 Ceyreste	LUNDI-MARDI-JEUDI : 8H-12H 13H30-17H30 VENDREDI : 8H-12H	Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Mardi 15 janvier Jeudi 7 février
CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Salle de formation Place Jean Jaurès 13220 Châteauneuf-les-Martigues	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
ENSUËS-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues-la-Redonne	LUNDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI : 8H30-12H 13H30-17H MARDI : 8H30-12H 13H30-19H SAMEDI : 9H-12H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars
GÉMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal des Logis Planzol 13420 Gémenos	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H15 13H30-17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1 ^{er} mars	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février
GIGNAC-LA-NERTHE	Services Techniques Municipaux 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe	LUNDI À JEUDI : 8H-12H 13H30-17H30 VENDREDI : 8H-12H 13H30-16H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
LA CIOTAT	Hôtel de ville Rond-point des Messageries Maritimes 136 La Ciotat	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30 SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Mardi 15 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
LE ROVE	Hôtel de ville 4 rue Jacques Duclos 13740 Le Rove	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H 14H-17H30 VENDREDI : 8H30-12H 14H-17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
MARIGNANE	Guichet unique espace Marignane Rue de Verdun 137 Marignane	LUNDI : 9H30-19H MARDI À VENDREDI : 9H-16H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
MARSEILLE Siège de l'enquête publique	Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 137 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-18H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier de 9h à 12h Mercredi 30 janvier de 9h à 12h Samedi 2 février de 9h à 12h Vendredi 22 février de 11h30 à 14h30	Mardi 22 janvier de 14h à 17h Jeudi 14 février de 16h à 19h Lundi 4 mars de 14h à 17h

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
MARSEILLE	Délégation générale de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat (services municipaux) 40 rue Fauchier 132 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février
MARSEILLE	Mairie du 1 ^{er} secteur (1 ^{er} et 7 ^{ème} arrondissements) 61 La Canebière 131 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-11H45 12H45-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
MARSEILLE	Mairie du 2 ^e secteur (2 ^{ème} et 3 ^{ème} arrondissements) 2 place de la Major 132 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 14H-17H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
MARSEILLE	Mairie du 3 ^e secteur (4 ^{ème} et 5 ^{ème} arrondissements) CMA 17 boulevard Jeanne d'Arc 135 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9h-12h 14h-17h	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
MARSEILLE	Mairie du 4 ^e secteur (6 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissements) 125 rue du Commandant Rolland 138 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 14H-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
MARSEILLE	Mairie du 5 ^e secteur (9 ^{ème} et 10 ^{ème} arrondissements) Boulevard Bouyala d'Arnaud 139 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 13H30-16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
MARSEILLE	Mairie du 6 ^e secteur (11 ^{ème} et 12 ^{ème} arrondissements) Boulevard Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
MARSEILLE	Mairie du 7 ^e secteur (13 ^{ème} et 14 ^{ème} arrondissements) 72 rue Paul Coxé 13014 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
MARSEILLE	Mairie du 8 ^e secteur (15 ^{ème} et 16 ^{ème} arrondissements) 246 rue de Lyon 13015 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 12H45-16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert Coteau 13380 Plan-de-Cuques	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
ROQUEFORT-LA-BÉDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 13H30-17H	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1 ^{er} mars
SAINT-VICTORET	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert Mairot 13730 Saint-Victoret	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H15 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H 13H30-16H / 17HLE 22 FE VRIER	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
SAUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars
SEPTÈMES-LES-VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramoni 13240 Septèmes-les-Vallons	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février	Jeudi 31 janvier Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Enquête publique unique relative :

- au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence
- aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques

Par arrêté n°18/026/CT en date du 8 novembre 2018, le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- ✓ Le projet de **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** du Territoire Marseille Provence.
Il s'agit du premier document d'urbanisme intercommunal, qui se substituera aux 18 plans locaux d'urbanisme ou plans d'occupation des sols d'échelle communale, actuellement en vigueur sur les communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons.
- ✓ Les propositions de **Périmètres Délimités des Abords (PDA)** de neuf monuments historiques, sur les communes d'Allauch, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons.
Ces périmètres ont vocation à se substituer aux rayons de cinq cents mètres définis par la loi autour des monuments historiques, et valant servitude d'utilité publique. Les propositions de délimitation des abords résultent de la prise en compte d'une cohérence d'ensemble avec le monument historique auquel ils sont rattachés.

L'enquête publique unique se déroulera du **lundi 14 janvier 2019 à 9h00** au **lundi 4 mars 2019 à 17h00**.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif de Marseille, ayant pour Président : M. François COLETTI, Professeur des universités, retraité ; et pour membres titulaires : M. Pierre Noël BELLANDI, chargé de mission DIREN, expert près CAA et TA Marseille, retraité ; M. Luc JORDA, ingénieur agronome, retraité ; M. Jean-Pierre VALLAURI, ingénieur divisionnaire de l'Industrie des mines, retraité ; Mme Cécile PAGES, docteur en géographie de l'aménagement ; M. Raoul DORGAL, ingénieur conseil en infrastructure bureau d'étude (TGE), expert près TA ; Mme Fabienne CARRIAS, ingénieur conseil QHE et DD ; M. Jean-Claude COSTA, directeur de société, retraité ; M. Jean-Claude PEPE, attaché Ministère de l'écologie, responsable urbanisme DDE enseignant ENTE Aix-en-Provence, retraité ; M. Thierry VAGUE, ingénieur de travaux, retraité ; Mme Brigitte HERUBEL, attachée d'administration, retraitée ; M. Guy SANTAMARIA, fonctionnaire territorial, DGS, retraité ; Mme Catherine PUECH, ingénieur urbaniste (bureau d'études) ; M. Claude CATTO, contrôleur général de police honoraire, retraité ; M. Joannes PARRACONE, conservateur des hypothèques Vaucluse, retraité ; M. Jean-Claude REBOULIN, expert en développement local et aménagement du territoire, retraité ; M. Marcel GERMAIN, chargé de mission environnement raffinage Total, retraité ; M. Ernest REYNE, licence sciences économiques, chef de service DGFIP, retraité ; Mme Caroline CERRATO, ingénieur CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels ; ont été désignés en qualité de commissaire enquêteurs suppléants : M. Gabriel NICOLAS, Lieutenant-colonel de l'Armée de Terre, retraité ; M. Jean-Claude METHEL, ingénieur ARKEMA, Conseiller prud'homal Martigues, retraité ; M. Max PEZ, secrétaire général, directeur mission locale de Marseille, conseiller Prud'hommes, retraité ; M. Jacques RETUR, enseignant en économie et gestion.

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 58 boulevard Charles-Livon, « Le Pharo » - Marseille 7^{ème} (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique unique, selon les modalités suivantes :

- ✓ Consultation du dossier sous forme numérique :
 - depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>
 - sur des postes informatiques de consultation en accès libre par le public, localisés sur chacun des lieux d'enquête, ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux horaires mentionnés dans le tableau figurant ci-après.
- ✓ Consultation du dossier sur support papier : sur les 27 lieux de l'enquête publique listés dans le tableau figurant ci-après, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels au public mentionnés dans ce tableau.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- ✓ Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :
 - Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique unique du PLUi et des PDA, à l'adresse internet suivante : <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>
 - Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : plui-pda-marseille-provence@mail.registre-numerique.fr
- ✓ Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres titulaires de la commission d'enquête, disponibles durant la durée de l'enquête publique sur les lieux et aux jours et heures d'ouverture, mentionnés dans le tableau de l'article 14 du présent arrêté .
- ✓ Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à : Mr François COLETTI - Président de la commission d'enquête PLUI/PDA - Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme - Territoire Marseille Provence - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02
- ✓ Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations sur les dossiers :

- ✓ **PLUi** : Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 2^{ème} (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02)
- ✓ **PDA** : Direction régionale des affaires culturelles PACA / 23 boulevard du Roi René - 13617 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1 ou Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Bouches-du-Rhône - 10 place de la Joliette - Atrium 10.4 - BP 55612 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02.

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

- ✓ **PLUi** : approbation du PLUi par le conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui pourra décider d'apporter des modifications au vu des résultats de l'enquête publique.
- ✓ **PDA** : création des PDA par le Préfet de la Région PACA après accord de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou par décret en Conseil d'Etat si désaccord de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Période et lieux de consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :

- ✓ sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence> à la Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme, située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 1^{er}
- ✓ dans les mairies des communes du Territoire Marseille Provence et dans les 8 mairies de secteurs de Marseille
- ✓ à la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Place Félix-Baret - Marseille 6^{ème}

Informations environnementales :

- ✓ **PLUi** : l'évaluation environnementale figurant dans le rapport de présentation du projet de PLUi ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sont joints au dossier d'enquête.
- ✓ **PDA** : absence d'évaluation environnementale car les PDA n'y sont ni soumis de plein droit, ni à la procédure d'examen par l'autorité environnementale au « cas par cas ».

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
ALLAUCH	Service Urbanisme Municipal Montée Jean-Baptiste Tiran Rue Notre Dame 13190 Allauch	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 14H-17H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
CARNOUX-EN-PROVENCE	Services Techniques Municipaux 11 allée Ganteaume 13470 Carnoux-en-Provence	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 13H30-17H	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
CARRY-LE-ROUET	Service Urbanisme Cadastre 5 boulevard Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H30 13H30-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 136 Ceyreste	LUNDI-MARDI-JEUDI : 8H-12H 13H30-17H30 VENDREDI : 8H-12H	Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Mardi 15 janvier Jeudi 7 février
CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Salle de formation Place Jean Jaurès 13220 Châteauneuf-les-Martigues	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
ENSUÈS-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues-la-Redonne	LUNDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI : 8H30-12H 13H30-17H MARDI : 8H30-12H 13H30-19H SAMEDI : 9H-12H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars
GÉMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal des Logis Planzol 13420 Gémenos	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H15 13H30-17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1 ^{er} mars	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février
GIGNAC-LA-NERTHE	Services Techniques Municipaux 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe	LUNDI À JEUDI : 8H-12H 13H30-17H30 VENDREDI : 8H-12H 13H30-16H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
LA CIOTAT	Hôtel de ville Rond-point des Messageries Maritimes 136 La Ciotat	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30 SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Mardi 15 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
LE ROVE	Hôtel de ville 4 rue Jacques Duclos 13740 Le Rové	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H 14H-17H30 VENDREDI : 8H30-12H 14H-17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
MARIGNANE	Guichet unique espace Marignane Rue de Verdun 137 Marignane	LUNDI : 9H30-19H MARDI À VENDREDI : 9H-16H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
MARSEILLE Siège de l'enquête publique	Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 137 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-18H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier de 9h à 12h Mercredi 30 janvier de 9h à 12h Samedi 2 février de 9h à 12h Vendredi 22 février de 11h30 à 14h30	Mardi 22 janvier de 14h à 17h Jeudi 14 février de 16h à 19h Lundi 4 mars de 14h à 17h

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
MARSEILLE	Délégation générale de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat (services municipaux) 40 rue Fauchier 132 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février
	Mairie du 1 ^{er} secteur (1 ^{er} et 7 ^{ème} arrondissements) 61 La Canebière 131 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-11H45 12H45-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 2 ^e secteur (2 ^{ème} et 3 ^{ème} arrondissements) 2 place de la Major 132 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 14H-17H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 3 ^e secteur (4 ^{ème} et 5 ^{ème} arrondissements) CMA 17 boulevard Jeanne d'Arc 135 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9h-12h 14h-17h	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 4 ^e secteur (6 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissements) 125 rue du Commandant Rolland 138 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 14H-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 5 ^e secteur (9 ^{ème} et 10 ^{ème} arrondissements) 150 boulevard Paul Claudel 139 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 13H30-16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 6 ^e secteur (11 ^{ème} et 12 ^{ème} arrondissements) Boulevard Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 7 ^e secteur (13 ^{ème} et 14 ^{ème} arrondissements) 72 rue Paul Coxé 13014 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
Mairie du 8 ^e secteur (15 ^{ème} et 16 ^{ème} arrondissements) 246 rue de Lyon 13015 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 12H45-16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars	
PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert Coteau 13380 Plan-de-Cuques	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
ROQUEFORT-LA-BÉDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 13H30-17H	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1 ^{er} mars
SAINT-VICTORET	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert Mairoit 13730 Saint-Victoret	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H15 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H 13H30-16H / 17H LE 22 FÉVRIER	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
SAUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars
SEPTÈMES-LES-VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramoni 13240 Septèmes-les-Vallons	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février	Jeudi 31 janvier Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars

Marseille le, 15 MARS 2019

Présidente de la Métropole
Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée, Madame Martine Vassal, certifie que, l'arrêté 18/026/CT portant ouverture et organisation de l'enquête publique unique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du territoire Marseille Provence et aux propositions de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques (PDA) sur les communes de Marseille, Marignane, Allauch et Septèmes-les-Vallons du 20 décembre 2018 au 4 mars 2019 inclus, au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence.



Martine VASSAL



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

ENQUETE PUBLIQUE DU PLUI ET PDA

Nous soussignés, Jean NAYA, Adjoint au Maire, Délégué à l’Urbanisme, certifions que l’avis d’enquête publique unique relatif au projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence et aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de Monuments Historiques a été affiché du 20 décembre 2018 au 4 mars 2019 inclus sur les lieux suivants :

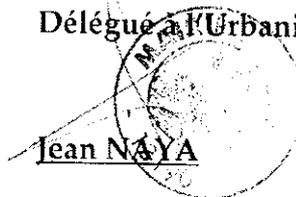
- Service urbanisme : Montée Jean Baptiste Tiran/rue Notre Dame
- Maisons annexes de la Pounche et du Logis Neuf
- Bâtiment Administratif place Pierre Bellot

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Allauch, le 05 mars 2019

L’Adjoint au Maire
Délégué à l’Urbanisme

Jean NAYA



Allauch, le 05 MARS 2019



MAIRIE D'ALLAUCH

Madame Chantal VANINETTI
Métropole Aix-Marseille-Provence
BP 48014

13567 MARSEILLE CEDEX 02

Dossier suivi par : J.BECKER
Réf. : MM/JB/SF/SC 485155
Objet : Clôture Enquête publique du PLUi

BORDEREAU D'ENVOI

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le certificat d'affichage relatif à la clôture de l'Enquête publique du PLUi et des PDA.

Vous en souhaitant bonne réception.

Le service de l'urbanisme



12 EP

METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Territoire MARSEILLE PROVENCE
24 RAR
Courrier
arrivé le 16 JAN. 2019
Original à :
Copie à :

Métropole Aix-Marseille Provence
Direction du Développement Urbain
Et Stratégie Territoriale
BP 48014
13567 Marseille Cedex 2

N/Réf : JM/PC/BR n° *24* /2019
Dossier suivi par : Béatrice ROUGER
Tél : 04 42 13 25 20
Mail : brouger@mairie-carrylerouet.fr

Carry-le-Rouet,
Le 10 janvier 2019

Objet : Attestation d’Affichage Avis d’Enquête Publique

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de Carry-le-Rouet certifie que l’avis d’enquête publique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole relatif au projet du PLUi du Territoire Marseille Provence, ainsi qu’aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques est affiché en Mairie de Carry-le-Rouet aux lieux habituels prévus à cet effet, depuis le 11 décembre 2018 et ce jusqu’au 5 mars 2019, à savoir :

- Hôtel de Ville,
- Mairie Annexe,
- Espace Fernandel,
- Salle Communale « Canepa »,
- Salle Communale « Espace Tournon », et
- Salle Communale « Lombardi ».

En foi de quoi il délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait ce jour, à Carry-le-Rouet


Le Maire,
Jean MONTAGNAC
[Signature]



12



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Bouches-du-Rhône

VILLE DE CARNOUX-EN-PROVENCE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Pierre GIORGI,
Chevalier de la Légion d’Honneur,
Chevalier de l’Ordre National du Mérite,
Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE,

certifie que les affiches « avis d’enquête publique » relatives au PLUI ont été apposées dès le 20 décembre 2018, à l’entrée des bâtiments publics suivants :

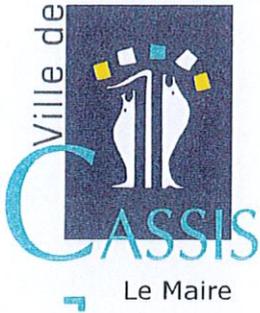
- Hôtel de Ville
- Police municipale
- Services techniques
- Centre communal d’action sociale.

Fait à Carnoux en Provence, le 21 décembre 2018.

Le Maire,



Jean-Pierre GIORGI.



Cassis, le 31 janvier 2019

**Monsieur Dominin RAUSCHER
Directeur Général des Services
Conseil de territoire
Marseille Provence
CMCI 6ème étage
2 Rue Henri Barbusse
13001 MARSEILLE**

N/Réf : MF/BM/58/2019

M:\S_D_Durable\COURRIER SEC DZ\ATTESTATION\ATTESTATION AVIS\Affichage Avis enquête publique plui.doc

Direction : Espaces Naturels et Urbains

Dossier suivi par : Marion FERAUD

E-mail : m.feraud@cassis.fr

Tél : 04.42.18.36.24

Objet : Attestation d’Affichage d’un avis public

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de CASSIS, Officier de la Légion d’Honneur,

Certifie que l’avis au public de la Métropole Aix-Marseille-Provence relatif à l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique du PLUi, a bien été affiché en Mairie de CASSIS aux lieux habituels prévus à cet effet, à compter du 19 décembre 2018 et ce jusqu’au 4 mars 2019.

En foi de quoi il délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Danielle MILON



Patrick GHIGONETTO,
Maire de CEYRESTE
Vice-Président du Conseil de Territoire 1
Métropole Aix-Marseille-Provence

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

✠ Nous soussignés, Patrick GHIGONETTO, Maire, certifions que l’avis au public relatif à l’enquête publique du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) et Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques du Territoire Marseille Provence a été affiché à Ceyreste, du 27 décembre 2018 au 5 mars 2019 inclus, dans les lieux suivants, visibles depuis la voie publique :

- Panneau d’affichage Mairie,
- Panneau d’affichage place Albert Blanc,
- Panneau d’affichage façade La Poste,
- Panneau d’affichage ancienne pharmacie, RD40f,
- Grillage du parking de l’école Jean d’Ormesson
- Portail salle polyvalente.

Le présent certificat est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit

Fait à Ceyreste, le 12 mars 2019,

Le Maire,

Patrick GHIGONETTO



Ville de Châteauneuf-les-Martigues

Arrondissement de
Marseille
Département des
Bouches-du-Rhône

Dossier suivi par : Guy ROYO
Responsable Cadastre
service.cadastre@chateauneuf-les-martigues.fr
Tél : 04.42.10.91.58

ATTESTATION

Je soussigné, Guy ROYO, agent assermenté au code de l'urbanisme de la Commune de CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES,

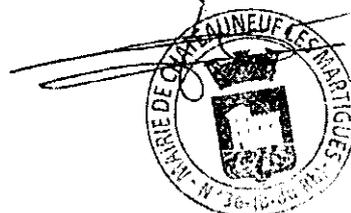
Atteste, avoir pratiqué à l'affichage de l'avis d'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en date du 20/12/2018 cet affichage est visible dans les établissements suivants: Direction des Services Techniques, Maison pour Tous de Châteauneuf, Maison pour Tous de la Mède, Plaines des Sports, Direction de la Jeunesse et des Sports, Centre Communal de Proximité, Mairie Annexe de la Mède et Mairie de Châteauneuf-les-Martigues.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Châteauneuf-Les-Martigues le, 28/02/2019

l'Agent Assermenté

Guy ROYO



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

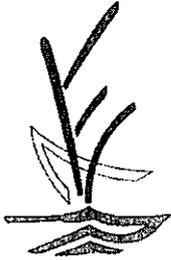
Document communiqué en vertu de l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

DÉPARTEMENT
des BOUCHES-DU-RHÔNE

—
Arrondissement d'ISTRES

—
MAIRIE

Ensuès-la-Redonne, 20 Mars 2019



ENSUÈS-LA-REDONNE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous soussignés, Michel ILLAC, Maire de la Commune d’Ensuès la Redonne, certifie avoir affiché l’avis au public concernant l’enquête publique du PLUi et des PDA.

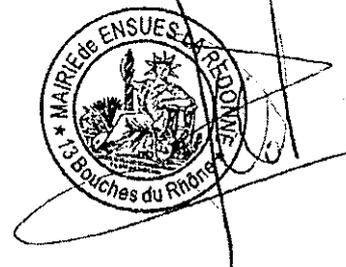
Période d’affichage : du 20 Décembre 2018 au 04 mars 2019

Fait pour valoir et servir ce que de droit

Le 20 Mars 2019

Le Maire,

Michel ILLAC



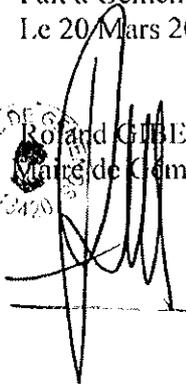
CERTIFICAT D’AFFIAGE

Je soussigné Roland GIBERTI, Maire de la Commune de GEMENOS, certifie que l’avis d’enquête publique du PLUi et des PDA a été affiché du 20 décembre 2018 au 4 mars 2019 inclus.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Gémenos
Le 20 Mars 2019

 Roland GIBERTI
Maire de Gémenos





LA CIOTAT

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE PUBLICATION**

Le Maire de la Ville de LA CIOTAT,

CERTIFIE :

avoir fait procéder :

à l’affichage le 18 décembre 2018 et jusqu’au 4 mars 2019 inclus dans le hall de la Mairie et dans divers lieux de la Commune (procès-verbaux et photos ci-joints) de l’avis d’enquête publique unique de la Métropole Aix Marseille Provence relative d’une part au projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence et d’autre part aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques

qui s’est tenue en Mairie de LA CIOTAT – de 8 H 30 à 17 H 30 - Service de l’Urbanisme et du Foncier **du Lundi 14 Janvier 2019 au Lundi 4 Mars 2019 inclus.**

et à l’information de la population par la parution d’un communiqué :
sur le site internet de la Ville ainsi que sur les panneaux lumineux à compter du 18 Décembre 2018 et pendant toute la durée de l’enquête
sur le Magazine municipal d’informations LA CIOTAT distribué en Janvier 2019
en page locale du Journal « LA PROVENCE » aux dates suivantes :
16 – 18 – 19 – 24 – 31 Janvier 2019 – 4 – 7 et 19 Février 2019.

Fait à LA CIOTAT, le 04 Mars 2019

pour servir et valoir ce que de droit.



LE MAIRE,

Patrick BORE



DIRECTION DE L'URBANISME
ET DU FONCIER

Monsieur Patrick MINEO
Chef de Service
de la Police Municipale

LA CIOTAT, Le 17 DECEMBRE 2018

BORDEREAU D'ENVOI

URB/GH/N° 279

DESIGNATION	NBRE	OBSERVATIONS
<p>OBJET : Enquête publique PLUi du 14.01.2019 au 04.03.2019 inclus</p> <p>Je vous prie de trouver ci-joint :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis au Public de la Métropole Aix-Marseille Provence <p>Vous en souhaitant bonne réception. Salutations</p> <p>P.S. : je vous remercie de bien vouloir nous transmettre un Certificat d'affichage ainsi que des photographies des lieux d'affichage</p>	6 ex	<p>Pour affichage sur les lieux surlignés en jaune dans la liste ci-jointe le 18 Décembre 2018 au plus tard SVP - Avec nos remerciements</p>

VILLE DE LA CIOTAT Service Urbanisme,
URBANISME
et
FONCIER
LA CIOTAT
G. HUBAC

HÔTEL DE VILLE - Rond-point des Messageries maritimes B.P 161 - 13708 - La Ciotat Cedex
Téléphone : 04 42 08 88 00 - Télécopie : 04 42 08 23 71

PANNEAUX D’AFFICHAGE LIBRE ET ASSOCIATIF = 20

- 1. Place Evariste-Gras (contre le cinéma Lumière)
- 2. Avenue Cardinal Maurin (à proximité entrée Conservatoire)
- 3. Avenue Jules-Ferry (à proximité des locaux du CIQ Nord-Ouest)
- 4. Avenue Théodore-Aubanel (à proximité des locaux du CIQ Saint-Jean)
- 5. Avenue Théodore-Aubanel (à proximité des locaux du CIQ Sainte-Marguerite)
- 6. Place Paul-Jourdan / Fontsaïnte (côté commerces)
- 7. Avenue de la gare
- 8. Avenue du vieux-mas (Séveriers, à proximité de l'école)
- 9. Chemin de Fardeloup (Arrêt de bus)
- 10. Avenue Roumanille (Groupe scolaire de l'Abeille)
- 11. Avenue Marcel Camusso / La Bucelle (A proximité des points d'apport volontaire)
- 12. Chemin du Puits de Brunet (parking Hyper Casino)
- 13. Quai François Mitterrand (aux pieds des escaliers de l'église Notre-Dame)
- 14. Zone d'entreprises Athélia (entrée centre d'affaires et hôtel Ibis)
- 15. Avenue Maurice Sandral (à proximité de l'IUT)
- 16. Chemin du Puits de Brunet (côté route, à la hauteur du magasin Sport 2000)
- 17. ~~Parking de la Tasse (derrière l'Office municipal de Tourisme, aux pieds des escaliers)~~
- 18. Parking du nouveau port de plaisance (à proximité de la capitalnerie)
- 19. Boulevard Jean-Jaurès (entrée Jardin de la ville)



articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et
R.251-1 à R.253-1 du Code de la Sécurité Intérieure
Pour toute demande relative au droit d'accès aux images d'hu
POLICE MUNICIPALE - Hôtel de Ville de LA CIOTAY
04.42.83.89.00
Arrêté préfectoral n°A.2011370-004 du 17 novembre 201

Affichage
Entrée Principale
Hôtel de Ville

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MARSEILLE PROVENCE METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Enquête publique unique relative
au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU) de Territoire Marseille-Provence
aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU) de Territoire Marseille-Provence, aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques, est soumis à enquête publique.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU) de Territoire Marseille-Provence, aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques, est soumis à enquête publique.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU) de Territoire Marseille-Provence, aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques, est soumis à enquête publique.

Commune	Adresse	Coordonnées	Site Internet
MARSEILLE	10, rue de la République	04 91 56 56 56	www.marseille.fr
PROVENCE	10, rue de la République	04 91 56 56 56	www.provence.fr

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU) de Territoire Marseille-Provence, aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques, est soumis à enquête publique.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU) de Territoire Marseille-Provence, aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques, est soumis à enquête publique.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU) de Territoire Marseille-Provence, aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques, est soumis à enquête publique.

Affichage
Hall Navire
1er Etage

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AIX-MARSEILLE PROVENCE METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Enquête publique unique relative :

au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Territoire Marseille Provence
aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Territoire Marseille Provence, ainsi que les propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques, sont soumis à l'enquête publique unique relative à ce projet de PLUI et aux propositions de PDA de monuments historiques.

L'enquête publique unique se déroulera du lundi 14 janvier 2019 à 09h00 au mardi 4 mars 2019 à 17h00.

Les documents relatifs à ce projet de PLUI et aux propositions de PDA de monuments historiques sont disponibles en consultation publique au Centre de Services aux Citoyens (CSC) de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ainsi qu'au Service d'Accueil Citoyen (SAC) de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le projet de PLUI et les propositions de PDA de monuments historiques sont soumis à l'enquête publique unique relative à ce projet de PLUI et aux propositions de PDA de monuments historiques.

Le projet de PLUI et les propositions de PDA de monuments historiques sont soumis à l'enquête publique unique relative à ce projet de PLUI et aux propositions de PDA de monuments historiques.

Le projet de PLUI et les propositions de PDA de monuments historiques sont soumis à l'enquête publique unique relative à ce projet de PLUI et aux propositions de PDA de monuments historiques.

Le projet de PLUI et les propositions de PDA de monuments historiques sont soumis à l'enquête publique unique relative à ce projet de PLUI et aux propositions de PDA de monuments historiques.

Le projet de PLUI et les propositions de PDA de monuments historiques sont soumis à l'enquête publique unique relative à ce projet de PLUI et aux propositions de PDA de monuments historiques.

Le projet de PLUI et les propositions de PDA de monuments historiques sont soumis à l'enquête publique unique relative à ce projet de PLUI et aux propositions de PDA de monuments historiques.

Le projet de PLUI et les propositions de PDA de monuments historiques sont soumis à l'enquête publique unique relative à ce projet de PLUI et aux propositions de PDA de monuments historiques.

Le projet de PLUI et les propositions de PDA de monuments historiques sont soumis à l'enquête publique unique relative à ce projet de PLUI et aux propositions de PDA de monuments historiques.

Le projet de PLUI et les propositions de PDA de monuments historiques sont soumis à l'enquête publique unique relative à ce projet de PLUI et aux propositions de PDA de monuments historiques.

Le projet de PLUI et les propositions de PDA de monuments historiques sont soumis à l'enquête publique unique relative à ce projet de PLUI et aux propositions de PDA de monuments historiques.

Le projet de PLUI et les propositions de PDA de monuments historiques sont soumis à l'enquête publique unique relative à ce projet de PLUI et aux propositions de PDA de monuments historiques.

Le projet de PLUI et les propositions de PDA de monuments historiques sont soumis à l'enquête publique unique relative à ce projet de PLUI et aux propositions de PDA de monuments historiques.

Le projet de PLUI et les propositions de PDA de monuments historiques sont soumis à l'enquête publique unique relative à ce projet de PLUI et aux propositions de PDA de monuments historiques.

Le projet de PLUI et les propositions de PDA de monuments historiques sont soumis à l'enquête publique unique relative à ce projet de PLUI et aux propositions de PDA de monuments historiques.



FICHE MAIN COURANTE N° 2018000616

Mardi 18 décembre 2018 à 08:36

<p>Rédacteur :REINNEIS Cédric (Mat: 100 120) Objet : Autres Source : Origine : Consigne Motif : Affichage Enquête publique PLU du 14.01.2019 au 04.03.2019 Identification : Suites : Adresse : Marque : Modèle : Immatriculation : Pays : Requéant : Date de fin : Durée : Inconnue : Pas d'heure de fin</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Main courante validée Date de validation :18/12/2018 à 11:39</p>
<p>OBSERVATIONS Ce jour , procédons à l'affichage de l'Avis au public de la Métropole Aix Marseille Provence en six exemplaires sur les lieux désignés ci dessous (clichés photographiques joints) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Place Evariste Gras (Cinéma Lumière) - Avenue Jules Ferry (CIQ Nord Ouest) - Avenue Théodore Aubanel (CIQ St Jean) - Avenue du Vieux Mas (proximité Ecole Séveriers) - Office Municipal du tourisme - Boulevard Jean Jaures (Jardin de la ville) <p>Observations Complémentaires</p> <p>Néant</p>	<p>Intervenants (100213) THINIER Julien</p>
<p>Rapports</p> <p>Néant</p>	
<p>Tiers</p> <p>Néant</p>	

Photo N°1 Place Evariste Gras (cinéma LUMIERE) attachée à la Main Courante N°2018000616

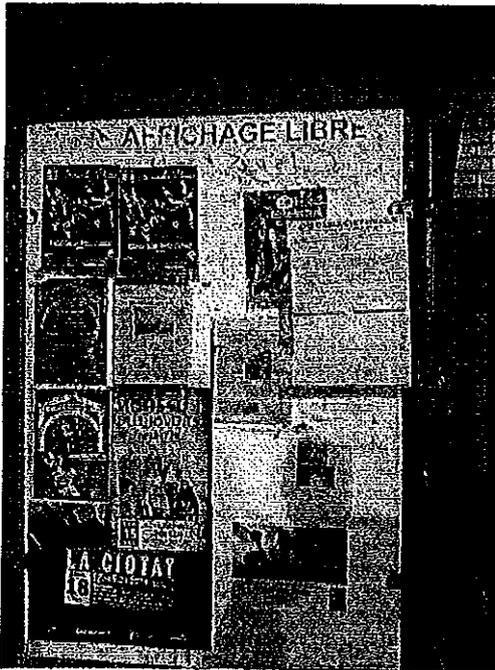


Photo N°2 Avenue Jules FERRY (CIQ NORD OUEST) attachée à la Main Courante N°2018000616

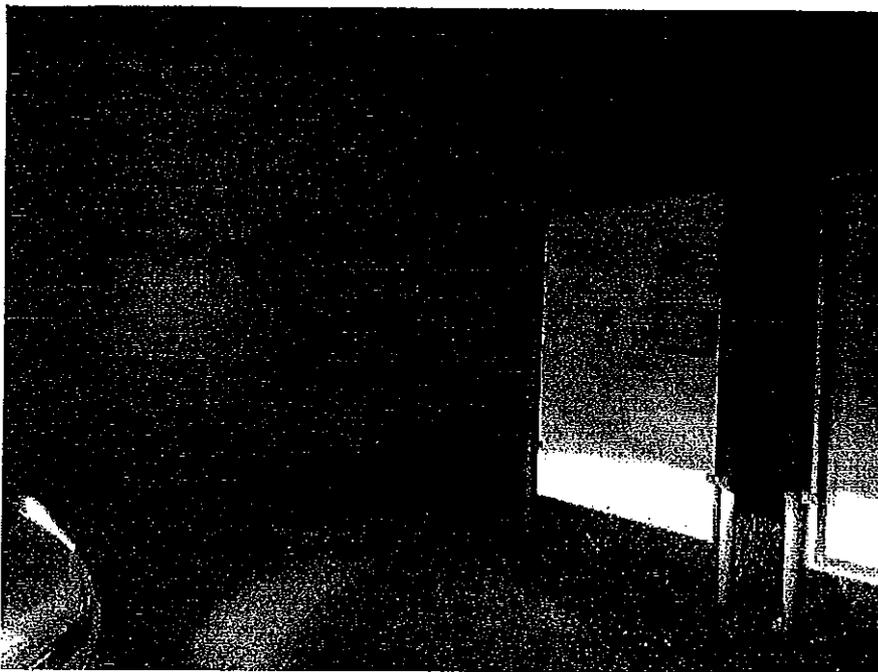


Photo N°3 CIQ St Jean , Avenue Théodore Aubanel attachée à la Main Courante N°2018000616

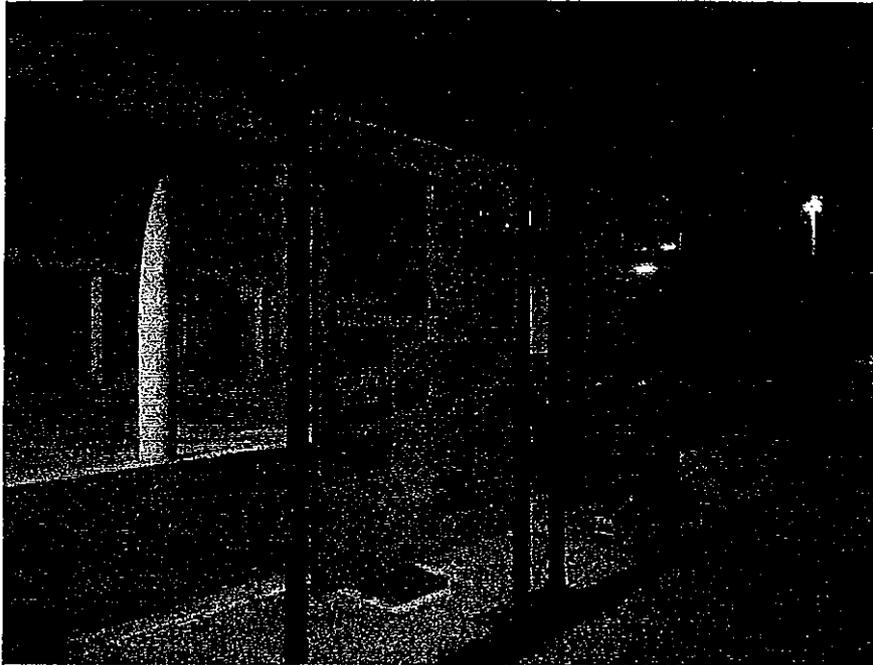


Photo N°4 Avenue du Vieux MAS (proximité Ecole Séveriers) attachée à la Main Courante N°2018000616

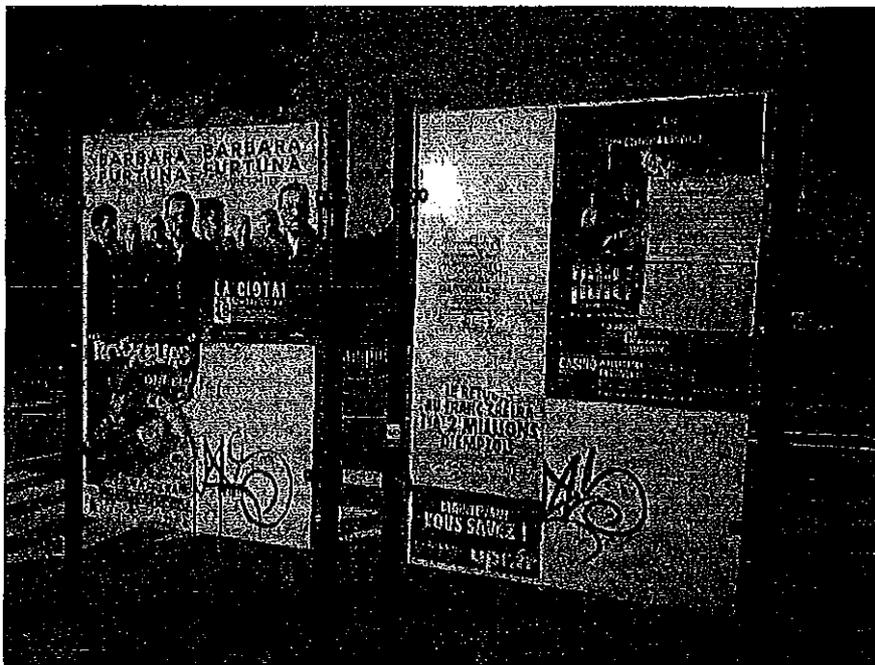


Photo N°5 Office du Tourisme attachée à la Main Courante N°2018000616

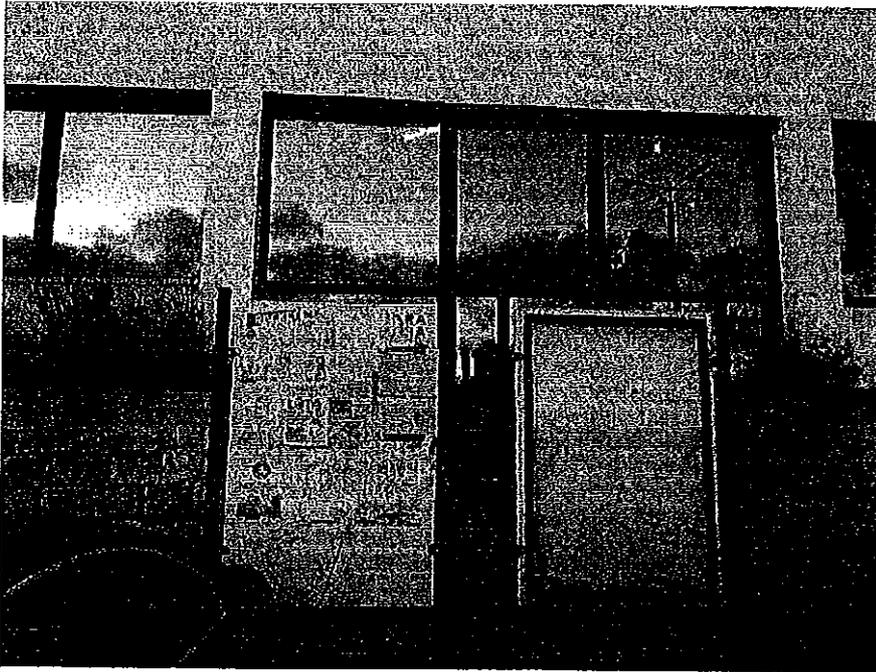
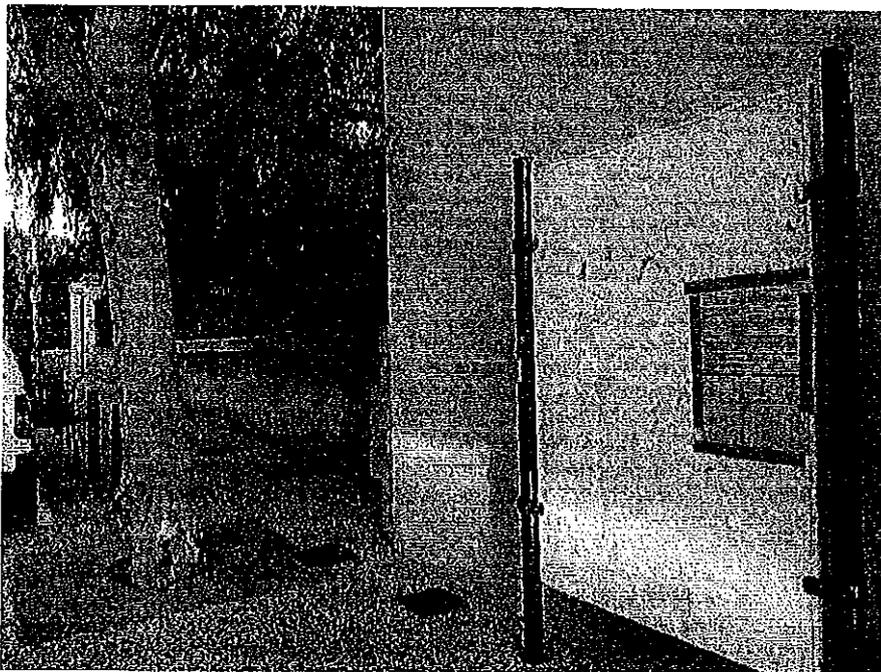


Photo N°6 Jardin de la Ville, Bd Jean Jaures attachée à la Main Courante N°2018000616





VILLE DE LA CIOTAT

RAPPORT N° 201901 0021

Objet :

- Procéder à l'affichage d'un avis d'enquête publique au niveau de la Piscine Municipale et du Cinéma Lumière.

Pièces Jointes :

- Prise de vue des lieux d'affichage -

Destinataires :

- Monsieur le Maire
- Monsieur le Premier Adjoint
- Monsieur le Conseiller Municipal délégué à la Sécurité
- Service Urbanisme
- Archives de la Police Municipale

RAPPORT D'INFORMATION

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit du mois de janvier,

Nous soussigné(s), Brigadier COMMUN André assisté du Gardien-Brigadier MAGER Kévin

Agents de Police Judiciaire Adjoint, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie LA CIOTAT

En fonction à la Police Municipale de LA CIOTAT

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de LA CIOTAT

Vu les articles L.511-1 à L.515-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu les articles 21/2°, 21-2, D15 Du Code de Procédure Pénale

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

--- Le Lundi 28 Janvier 2019 à 18 heures 20, en surveillance générale, procédons à l'opposition d'un "Avis d'enquête Publique" dans le sas d'entrée de la Piscine Municipale. (Voir cliché photo 1 et 2)

A 18 heures 35, une seconde affiche identique à la première est apposée au niveau du cinéma Lumière place Evariste Gras. (Voir cliché 3 et 4) sur un panneau d'affichage libre.

--- Pour ce faire, ces dernières ont été scotchées.

CLOTURE

Rapport fait pour être transmis à notre Chef de Service ainsi qu'à Monsieur le Maire de LA CIOTAT.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport.

Fait et clos à LA CIOTAT

Le 28/01/2019

Signature du rapport N°2019 010021

Les A.P.J.A. :

Vu et transmis,
Le Directeur de la Police Municipale



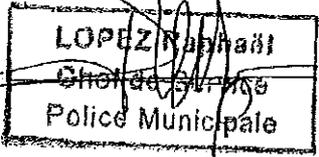



Photo N°1 - Photo N°1
Commentaire : Piscine Municipale

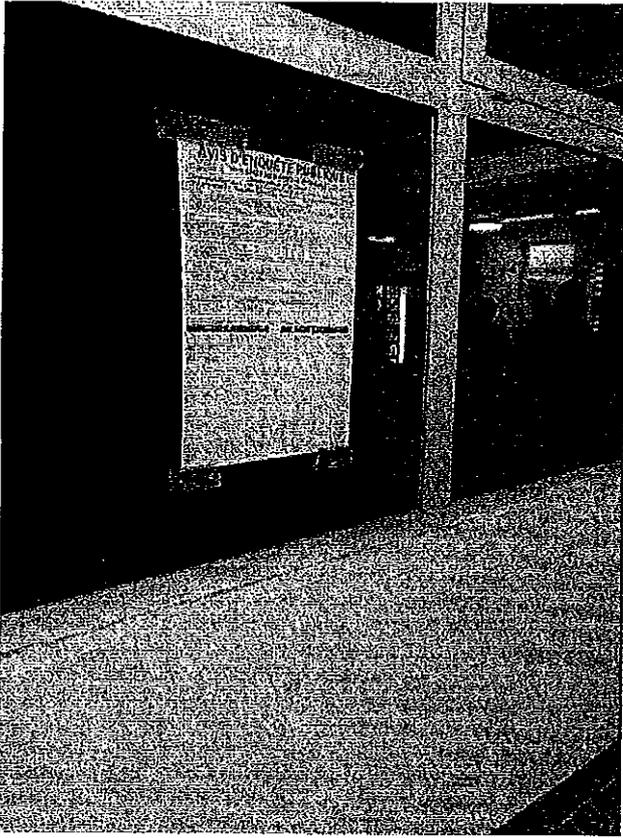
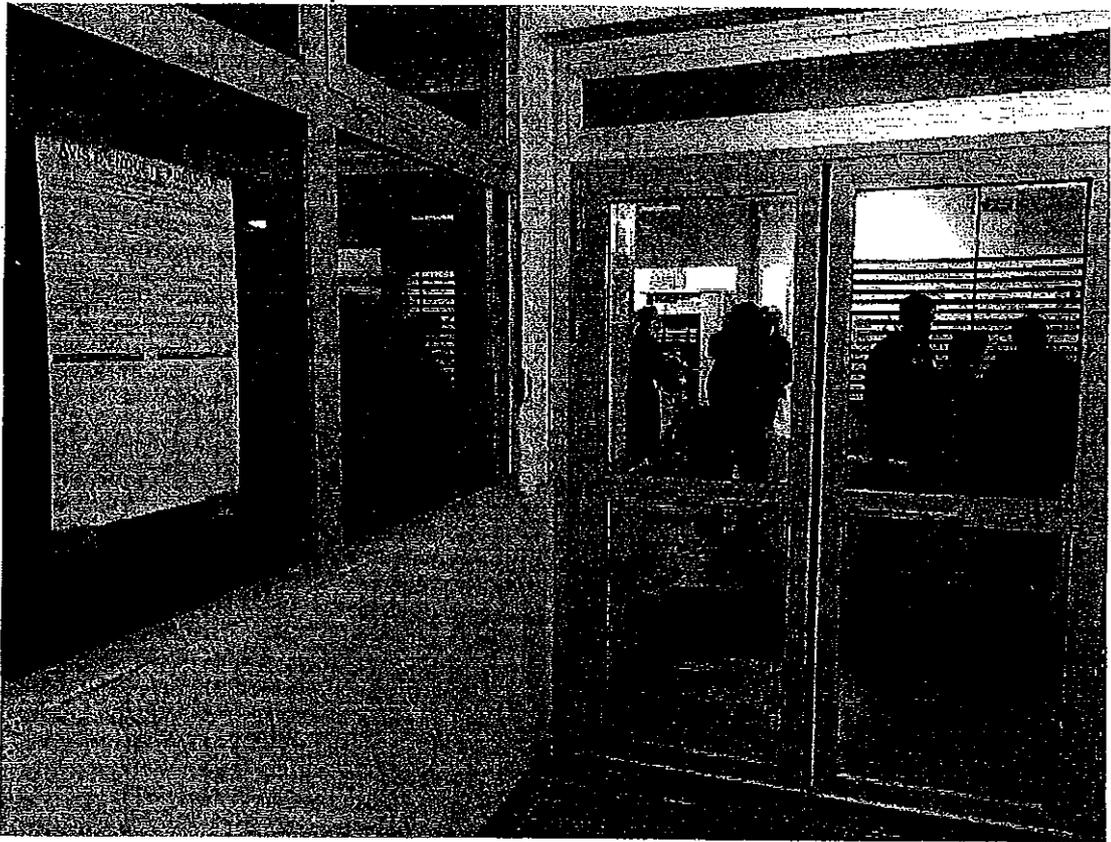


Photo N°2 - Photo N°2
Commentaire : Piscine municipale



Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. / Document released pursuant to the Access to Information Act.

Photo N°3 - Photo N°3
Commentaire : Cinéma Lumière

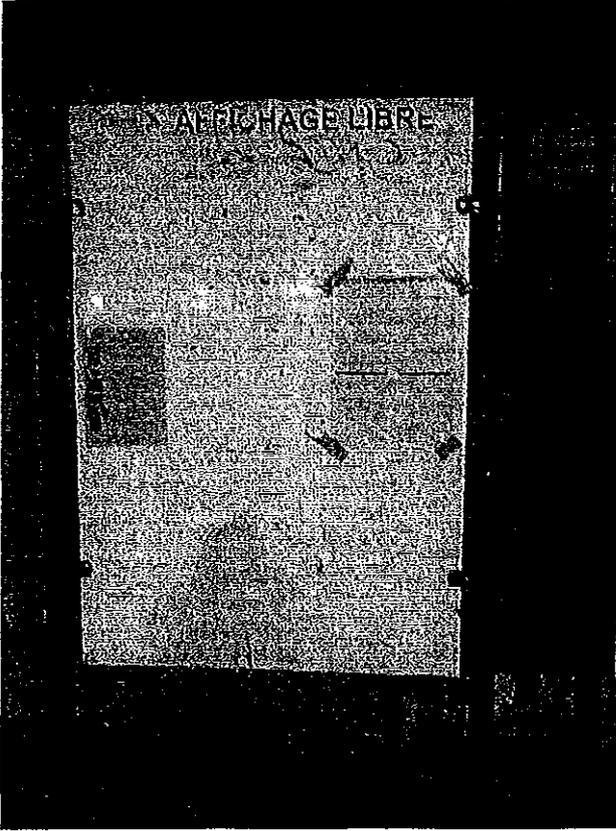
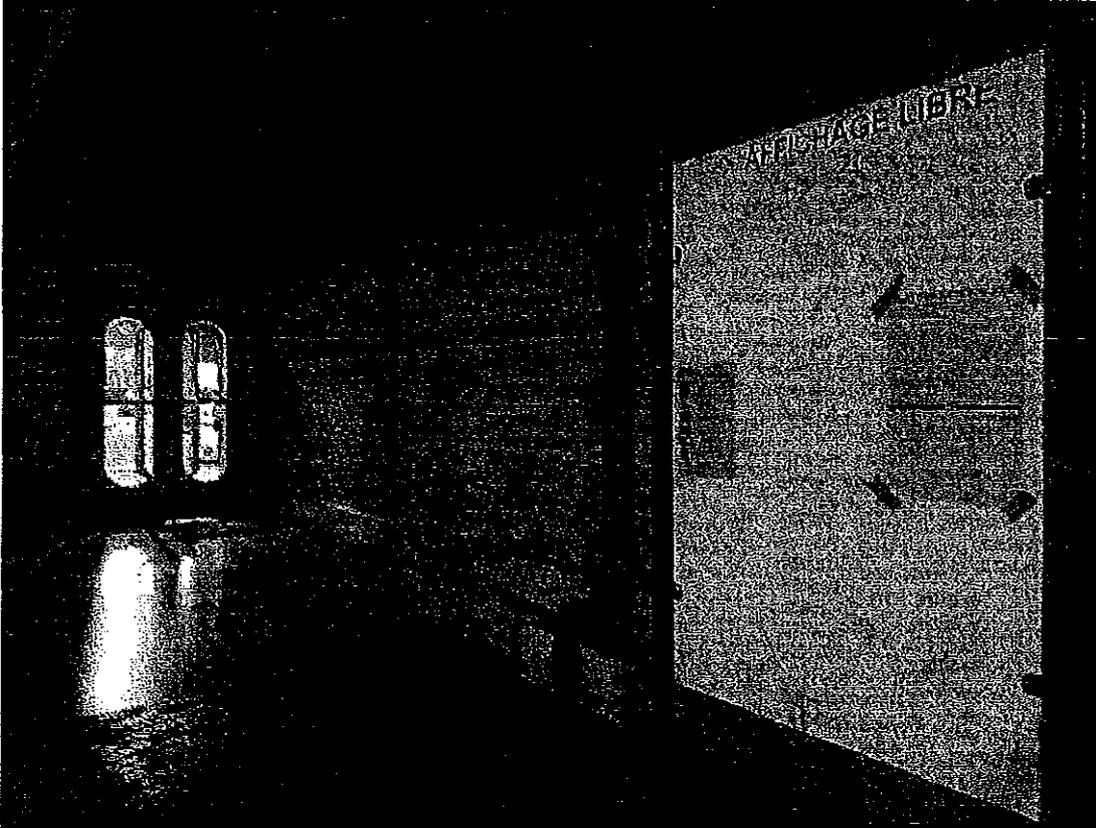
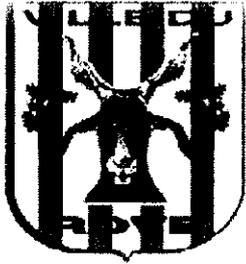


Photo N°4 - Photo N°4
Commentaire : Cinéma Lumière





DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Commune du ROVE,

Certifie avoir affiché en :

*Mairie du ROVE,
Gymnase du ROVE,
Groupe scolaire du ROVE.*

**du 19 DECEMBRE 2018 au 4 MARS 2019, L'AVIS D'ENQUETE
PUBLIC relative au projet de Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal (PLUI) du territoire Marseille Provence et aux
propositions de Périmètre Délimité des Abords (PDA) de
monuments historiques**

En Mairie, le 5 mars 2019
LE MAIRE,
Georges ROSSO.



Ville de Plan de Cuques

République Française

Pôle Technique

Service Urbanisme

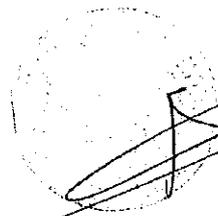
Nos références : IF/SA/19/70

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous soussignés, Jean-Pierre BERTRAND, Maire de Plan de Cuques, certifions que l’ Avis de l’enquête publique, qui s’est déroulé du lundi 14 janvier 2019 à 9h au lundi 4 mars 2019 à 17h, relative au projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence et aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques, a bien été affiché à compter du 10 décembre 2018 au 4 mars 2019 inclus, sur les panneaux officiels des locaux de la commune de Plan-de-Cuques et au service urbanisme, Rue du Vert Coteau.

Le présent certificat est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Plan-de-Cuques, le 7 mars 2019

 Le Maire,

Jean-Pierre BERTRAND. IC



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

CERTIFICAT D’AFFICHAGE



Le Maire de Roquefort-la Bédoule atteste que l’avis d’enquête publique unique relative au projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence, et aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques, a été affiché sur les différents points d’information communaux du **17 décembre 2018 au 5 mars 2019**.

Fait à Roquefort-la Bédoule,
Le 5 mars 2019

Le Maire,
Jérôme ORGEAS



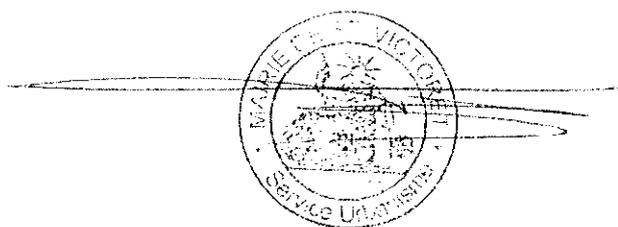
CERTIFICAT D'AVIS AU PUBLIC ENQUETE PUBLIQUE PLUi et PDA

Nous soussignés, Claude PICCIRILLO, Maire de la commune de Saint Victoret, certifions que l'enquête publique du PLUi s'est déroulée du 20 décembre 2018 au 4 mars 2019 inclus.

Le présent certificat est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Victoret, le 5 mars 2019

Claude PICCIRILLO,
Maire de Saint-Victoret
Chevalier de la Légion d'Honneur





MAIRIE DE SAUSSET-LES-PINS
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

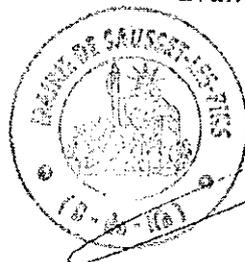
Je soussigné, Bruno CHAIX, Maire de Sausset-les-Pins, certifie que l’Avis d’Enquête Publique, Métropole Aix-Marseille-Provence relatif au projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence et aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques a bien été affiché du 28/12/2018 au 04/03/2019 inclus sur les bâtiments communaux suivants de Sausset-les-Pins :

- Panneau d’affichage extérieur Mairie
- Panneau d’affichage accueil Mairie
- Bureau du tourisme
- Salle des Arts et de la Culture
- Gymnase
- Bibliothèque

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Sausset-les-Pins, le 06 mars 2019.

**Le Maire,
Bruno CHAIX**





Le Maire

Madame Martine VASSAL
Présidente de la Métropole
Métropole Aix Marseille Provence
Direction de la Planification, de l'Urbanisme, de
l'Aménagement et du Foncier
BP 48014

13 567 MARSEILLE CEDEX 02

Dossier suivi par Céline DUCRET
Chef du Service Aménagement de l'Espace
Tél : 04.91.96.31.58
celineducret@ville-septemes.fr

Nos références AM/CPC – 2016/S/ 1 /PCAE
Aménagement de l'Espace/Urbanisme/PLU

Objet : Attestation d'affichage – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Avis au public

Je soussigné, André MOLINO, Maire, atteste que :

- l'avis au public relatif à la fin de la concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été affiché en mairie de SEPTÈMES LES VALLONS à compter du 17 mai 2018 jusqu'au 28 juin 2018 inclus.
- l'avis au public relatif l'enquête public dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été affiché en mairie de SEPTÈMES LES VALLONS à compter du 21 décembre 2018 au 4 mars 2019 inclus. ←

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

André MOLINO

SERVICE URBANISME

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, **Christian AMIRATY**, Maire de la commune de Gignac-la-Nerthe certifie que les avis au public concernant l’enquête publique du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi) :

ont été affichés à compter du 20 décembre 2018 et jusqu’au 4 mars 2019 inclus sur les sites suivants :

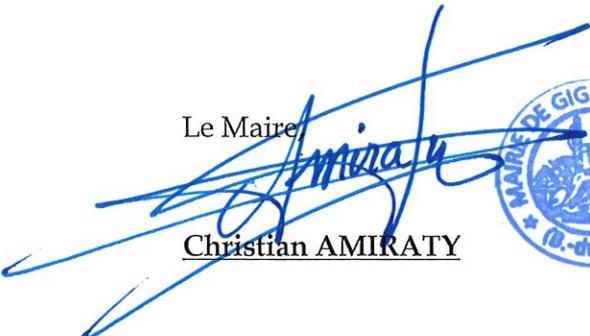
- Panneaux d’affichage au Service Urbanisme et aux Services Techniques municipaux, sis 1 Avenue des Fortunés
- Panneaux d’affichage de la Mairie
- Service du Guichet unique, place de l’Hôtel de Ville
- Ecole Michèle Gouiran à Laure
- Gymnase de la Viguière
- Gymnase de la Pousaraque

Conformément au rapport de la police municipale ci-joint, ainsi que sur le site internet de la commune et sur les réseaux sociaux (page Facebook de la Mairie).

Le présent certificat est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Gignac-la-Nerthe, le 22 mars 2019

Le Maire


Christian AMIRATY





GIGNAC-LA-NERTHE

RAPPORT N° 201800 0085

Objet : Affichage d'avis d'enquête publique

Carte Grise :

Date de délivrance :

1ère Mise en Circul.:

Type de véhicule :

Destinataires :

- Monsieur le Maire

- Madame BARTOLO service urbanisme

- Archives de la Police Municipale

RAPPORT

L'an deux mille dix huit, le vingt du mois de décembre,

Nous soussigné(s), Stéphane TASSISTRO

Agent de Police Judiciaire Adjoint , agréé et assermenté en résidence administrative à la Mairie de Gignac-la-nerthe,
En fonction à la Police Municipale de Gignac-la-Nerthe,
Agissant conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de Gignac-la-Nerthe,

Vu les articles 21/2°, 21-2 et D.15 du Code de Procédure Pénale,

Vu l'article L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Le vingt décembre deux mille dix huit à seize heures, à la demande de madame Aurélia BARTOLO directrice du service urbanisme, nous avons procédé à l'affichage d'affiches concernant :

l' AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE, relative au Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), indiquant des dates comprises entre le 14 janvier 2019 à 09h00 et le 4 mars 2019 à 17h00.

Lieux d'affichage :

- Service urbanisme avenue des Fortunés
- Panneaux d'affichages place de la mairie
- Service du guichet unique de la mairie de Gignac la Nerthe,
- Ecole Michèle Gouiran à Laure,
- Gymnase de la Viguière,
- Gymnase de la Pousaraque.

Rapport fait pour être transmis à Monsieur le Maire de Gignac-la-Nerthe,

Fait à Gignac la Nerthe

Le vingt décembre deux mille dix huit

Signature du rapport N°2018 000085

Les A.P.J.A. :

Vu et transmis,

Le Chef de Service de Police Municipale

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SERVICE PLANIFICATION

Le Maire
Conseiller Départemental
Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Dossier suivi par : Carine SELEGINE
Tél : 04.42.31.12.13
Courriel : cselegine@ville-marignane.fr

Réf : ELD/JJR/CS/CP N°14.2019

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, **Éric LE DISSES**, Maire de la commune de Marignane, certifie qu'un avis au public, annonçant l'enquête publique PLUi et les dates de permanences des commissaires enquêteurs, a bien été affiché en commune de Marignane :

- Du 17/12/2018 au 04/03/2019 inclus.

Le présent certificat est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Marignane, le 15 mars 2019

Le Maire
Éric LE DISSÈS



Eric HAFFNER DUPRE
Huissier de Justice
6 Cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 00 33 10
Mail : ehd.huissier13@gmail.com

EXPEDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT ET LE DIX HUIT DECEMBRE

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LES

HUIT JANVIER

VINGT NEUF JANVIER

DIX NEUF FEVRIER

CINQ MARS

A LA REQUETE DE :

VILLE DE MARSEILLE, Hôtel de Ville, Quai du Port, 13001 MARSEILLE,
prise en la personne de son Maire en exercice y domicilié en cette
qualité,

Eric HAFFNER DUPRE
Huissier de Justice
6 Cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 00 33 10
Mail : ehd.huissier13@gmail.com

LAQUELLE M'A PREALABLEMENT EXPOSE :

Qu'elle me requiert de procéder à l'établissement d'un procès-verbal de constat de 5 passages (le 18 décembre 2018, 3 dates intermédiaires aléatoires et le 5 mars 2019) concernant la continuité des affichages de l'avis d'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Marseille Provence et les Périmètres Délimités de Abords (PDA) de monuments historiques sur la période du 17 décembre 2018 au 4 mars 2019 sur les 6 sites suivants :

- Parc Borély, 8^{ème} : à l'entrée située au 48 avenue Clot Bey et l'entrée principale du parc située sur l'avenue du parc Borély

- Parc Lonchamp, 4^{ème} : à l'entrée du métro Cinq avenues, Bd du jardin Zoologique, à l'entrée située au 2 rue Jeanne Jugan portail au bas du parking et l'entrée place Henri Dunant portail de droite en entrant dans le parc

- Jardin des Vestiges du centre-bourse, 1^{er} : 1 avis plastifié visible de la voie publique rue Henri Barbusse

- Bibliothèque de Bonneveine, 8^{ème} : 1 affichage sur vitrine visible de l'extérieur et 1 affichage à l'intérieur

- Bibliothèque du Merlan, 14^{ème} : 1 affichage sur vitrine visible de l'extérieur et 1 affichage à l'intérieur

- Bibliothèque de l'Alcazar, 1^{er} : 1 affichage sur vitrine visible de l'extérieur et 1 affichage à l'intérieur

Eric HAFFNER DUPRE
Huissier de Justice
6 Cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 00 33 10
Mail : ehd.huissier13@gmail.com

C'est pourquoi,

Je, Eric HAFFNER DUPRE, Huissier de Justice, domicilié à MARSEILLE 13006 - 6 Cours Pierre Puget, soussigné,

Me suis rendu aux différentes dates suivantes pour lesquelles j'ai procédé aux constatations de présence effective d'affichages sur les différents sites, lesdits affichages étant visibles et lisibles :

18 DECEMBRE 2018

Parc Borély, 8^{ème} :

l'entrée principale du parc située sur l'avenue du parc Borély
(Photographies N° 1, 2 et 3)

à l'entrée située au 48 avenue Clot Bey
(Photographies N° 4 et 5)

Bibliothèque de Bonneveine, 8^{ème} :

1 affichage sur vitrine visible de l'extérieur Médiathèque audiovisuel
(Photographies N° 6 et 7)

1 affichage sur vitrine visible de l'extérieur et 1 affichage à l'intérieur
Médiathèque Bibliothèque (intérieur sur la porte de l'accès à l'étage jeunesse)
(Photographies N° 8, 9, 10 et 11)

Eric HAFFNER DUPRE
Huissier de Justice
6 Cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 00 33 10
Mail : ehd.huissier13@gmail.com

Jardin des Vestiges du centre-bourse, 1^{er} : 1 avis plastifié visible de la voie publique rue Henri Barbusse

(Photographies N° 12 et 13)

Parc Lonchamp, 4^{ème} :

à l'entrée située au 2 rue Jeanne Jugan portail

(Photographies N° 14 et 15)

l'entrée place Henri Dunant portail en entrant dans le parc

(Photographies N° 16 et 17)

à l'entrée du métro Cinq avenues, Bd du jardin Zoologique

(Photographies N° 18 et 19)

Bibliothèque de l'Alcazar, 1^{er} :

1 affichage sur vitrine visible de l'extérieur et 1 affichage à l'intérieur

(Photographies N° 20, 21, 22 et 23)

Bibliothèque du Merlan, 14^{ème} :

Niveau rez de chaussée : 1 affichage intérieur et 1 affichage extérieur

Niveau R + 1 : 1 affichage intérieur et 1 affichage extérieur

(Photographies N° 24, 25, 26 et 27)

Eric HAFFNER DUPRE
Huissier de Justice
6 Cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 00 33 10
Mail : ehd.huissier13@gmail.com

8 JANVIER 2019

Je me suis rendu sur les 6 sites précédemment identifiés et ai constaté une situation identique, les différents affichages étant toujours présents.

29 JANVIER 2019

Je me suis rendu sur les 6 sites précédemment identifiés et ai constaté une situation identique, les différents affichages étant toujours présents.

19 FEVRIER 2019

Je me suis rendu sur les 6 sites précédemment identifiés et ai constaté une situation identique, les différents affichages étant toujours présents.

5 MARS 2019

Je me suis rendu sur les 6 sites précédemment identifiés et ai constaté une situation identique, les différents affichages étant toujours présents.

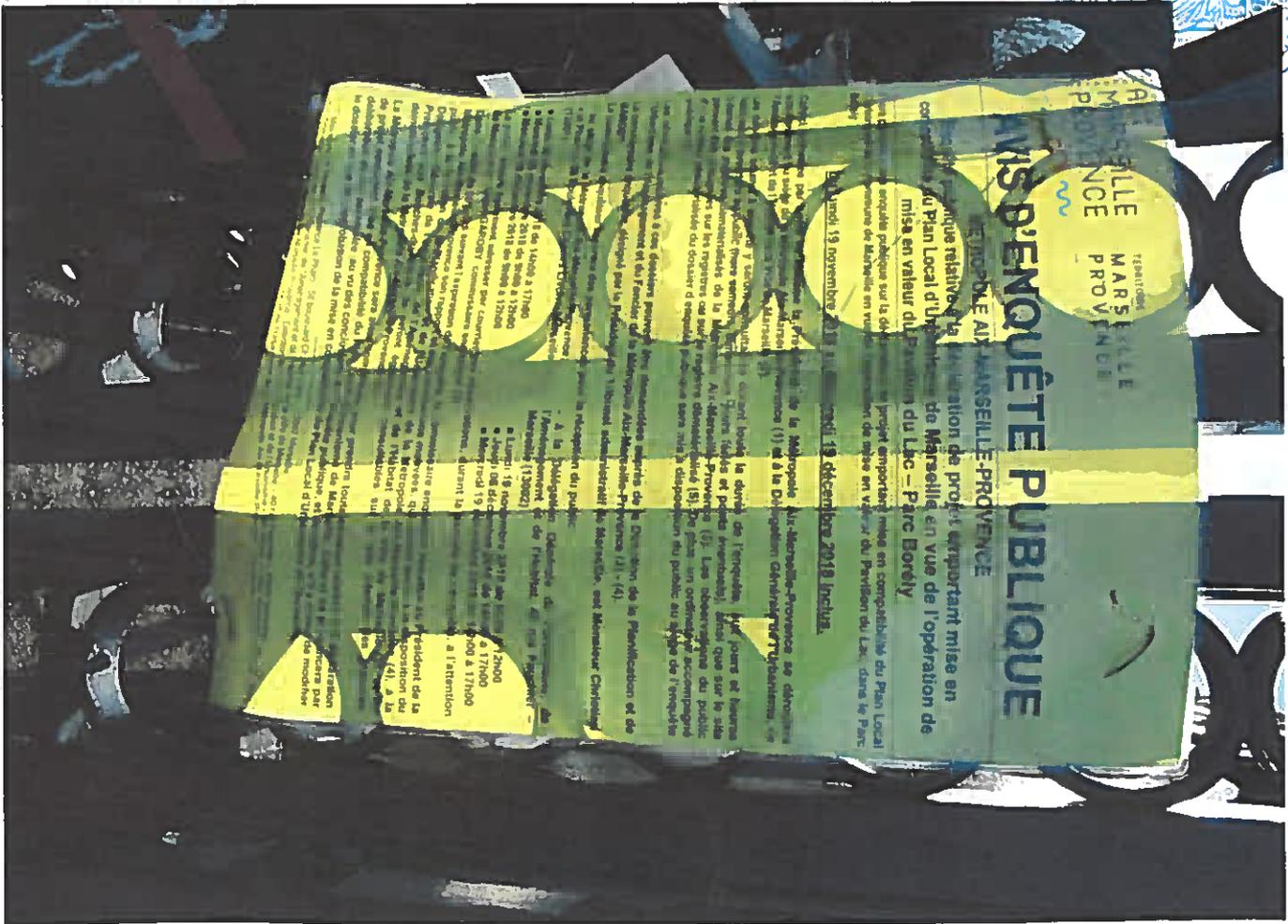
Eric HAFFNER DUPRE
Huissier de Justice
6 Cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 00 33 10
Mail : ehd.huissier13@gmail.com

Et de tout ce que dessus j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Le présent procès-verbal de constat comporte 6 pages, 14 pages de clichés photographiques en annexe.



Eric HAFFNER DUPRE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MAIRIE DE MARSEILLE - PROVENCE

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC BORDY
 Mise en valeur du Parc Bordy en vue de l'opération de réhabilitation de la zone d'habitat collectif.

Le mardi 19 novembre 2018 à 14h00

Le Maire de Marseille-Provence se désolera de ne pas pouvoir accueillir personnellement les citoyens pour l'annonce de ce projet. Il vous prie de bien vouloir excuser ses regrets et de lui adresser ses excuses.

Le Maire de Marseille-Provence se désolera de ne pas pouvoir accueillir personnellement les citoyens pour l'annonce de ce projet. Il vous prie de bien vouloir excuser ses regrets et de lui adresser ses excuses.

Le Maire de Marseille-Provence se désolera de ne pas pouvoir accueillir personnellement les citoyens pour l'annonce de ce projet. Il vous prie de bien vouloir excuser ses regrets et de lui adresser ses excuses.

Le Maire de Marseille-Provence se désolera de ne pas pouvoir accueillir personnellement les citoyens pour l'annonce de ce projet. Il vous prie de bien vouloir excuser ses regrets et de lui adresser ses excuses.

Le Maire de Marseille-Provence se désolera de ne pas pouvoir accueillir personnellement les citoyens pour l'annonce de ce projet. Il vous prie de bien vouloir excuser ses regrets et de lui adresser ses excuses.

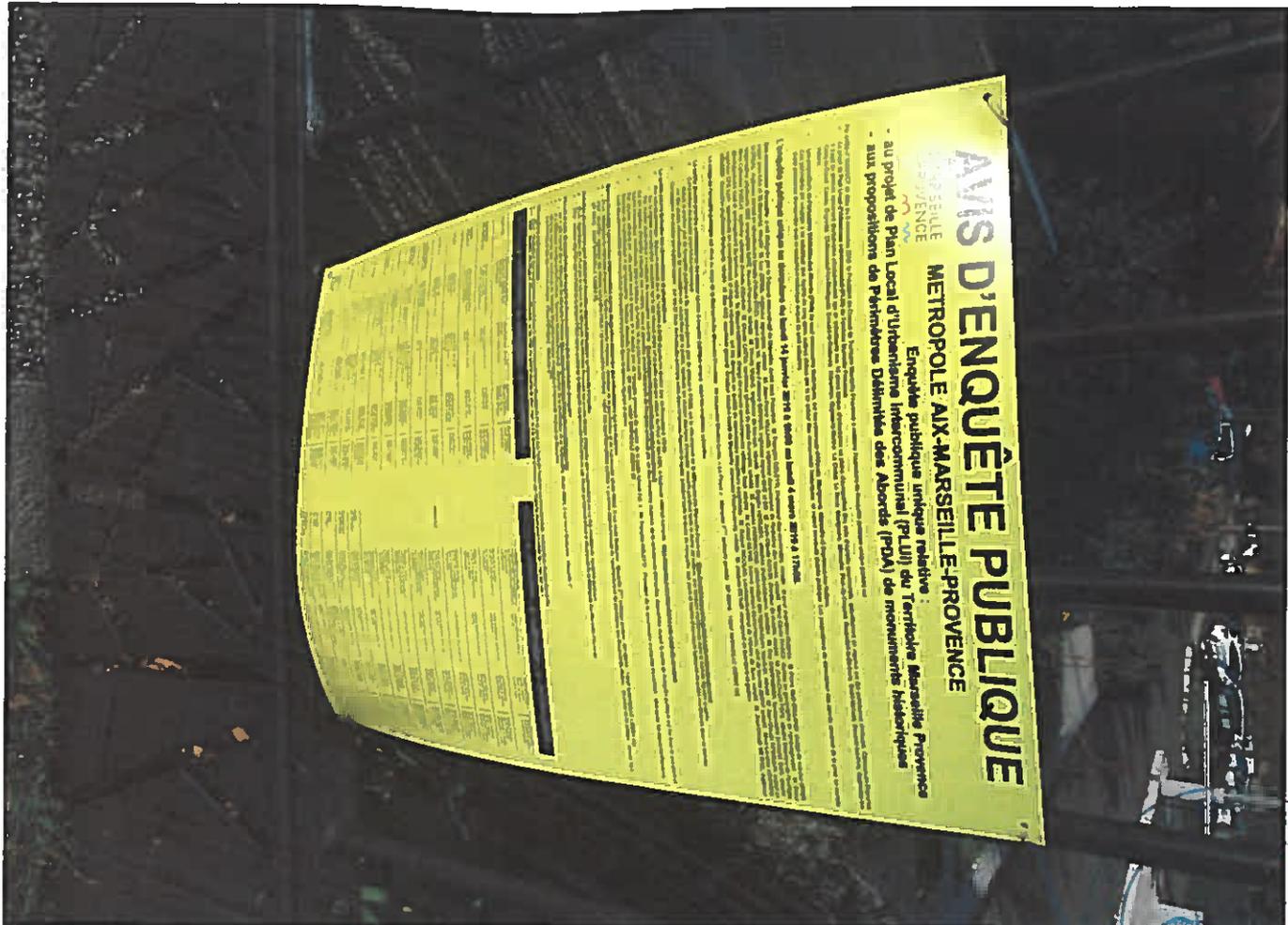
Le Maire de Marseille-Provence se désolera de ne pas pouvoir accueillir personnellement les citoyens pour l'annonce de ce projet. Il vous prie de bien vouloir excuser ses regrets et de lui adresser ses excuses.

Le Maire de Marseille-Provence se désolera de ne pas pouvoir accueillir personnellement les citoyens pour l'annonce de ce projet. Il vous prie de bien vouloir excuser ses regrets et de lui adresser ses excuses.

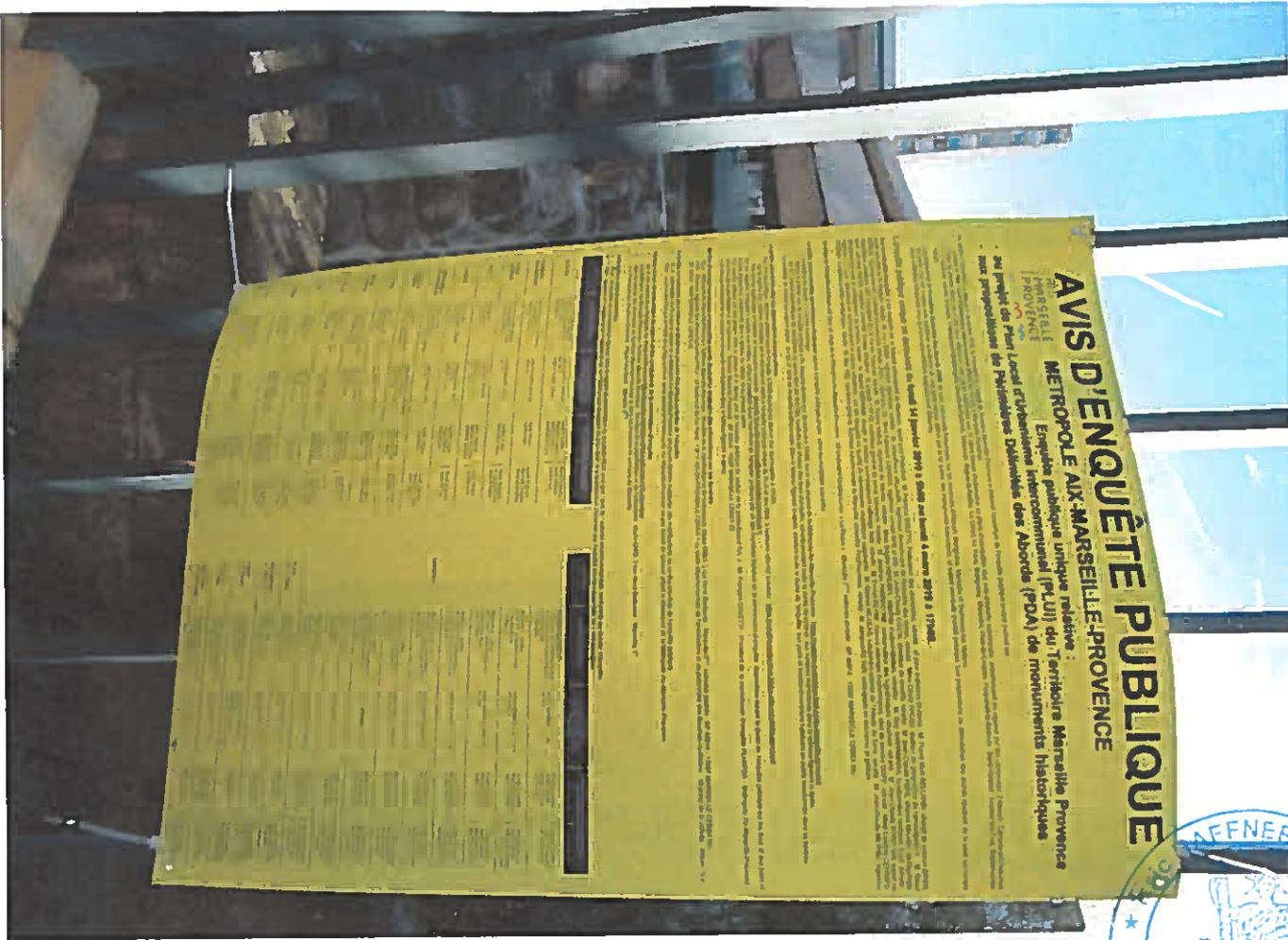
Le Maire de Marseille-Provence se désolera de ne pas pouvoir accueillir personnellement les citoyens pour l'annonce de ce projet. Il vous prie de bien vouloir excuser ses regrets et de lui adresser ses excuses.

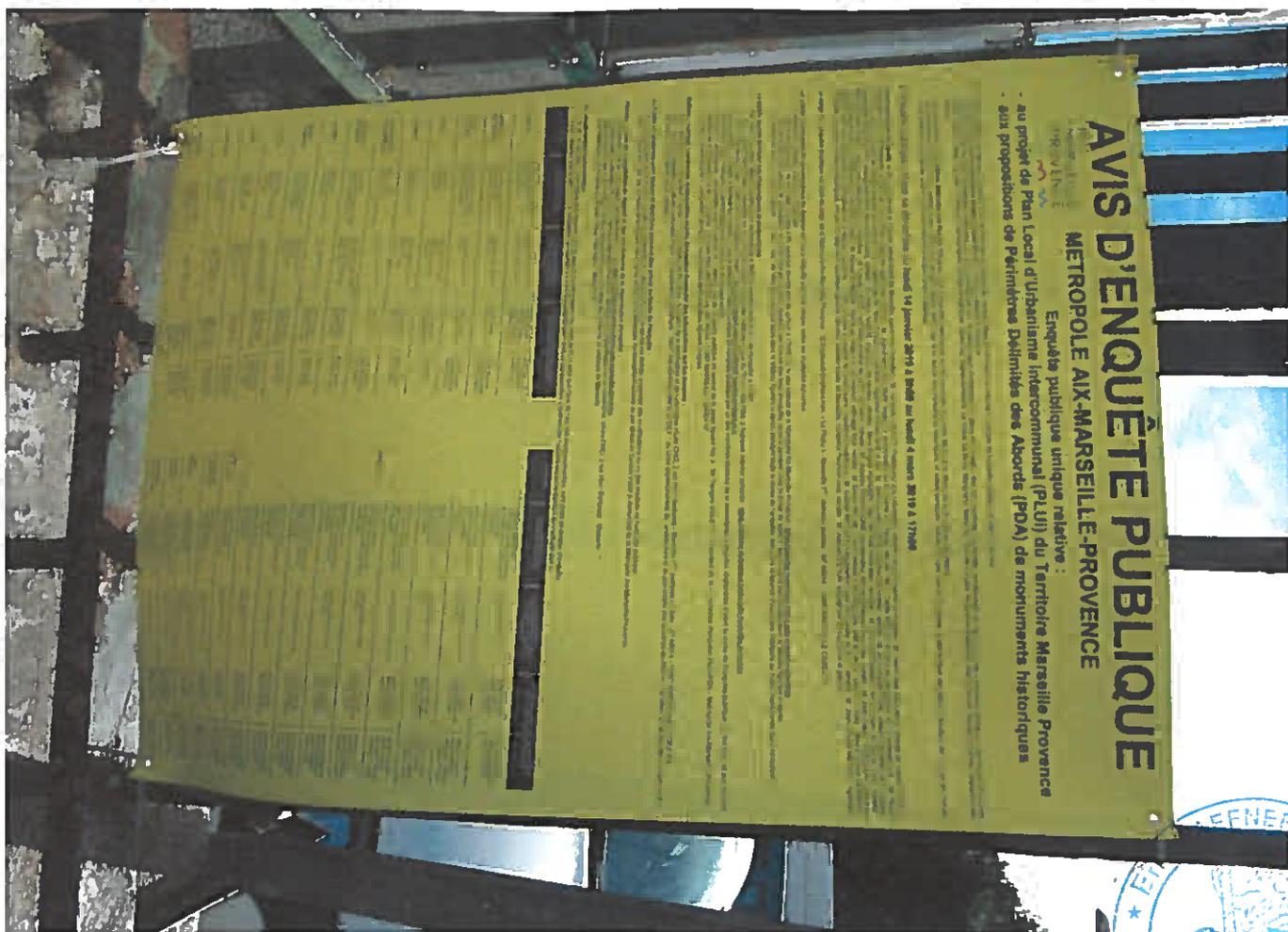
Le Maire de Marseille-Provence se désolera de ne pas pouvoir accueillir personnellement les citoyens pour l'annonce de ce projet. Il vous prie de bien vouloir excuser ses regrets et de lui adresser ses excuses.

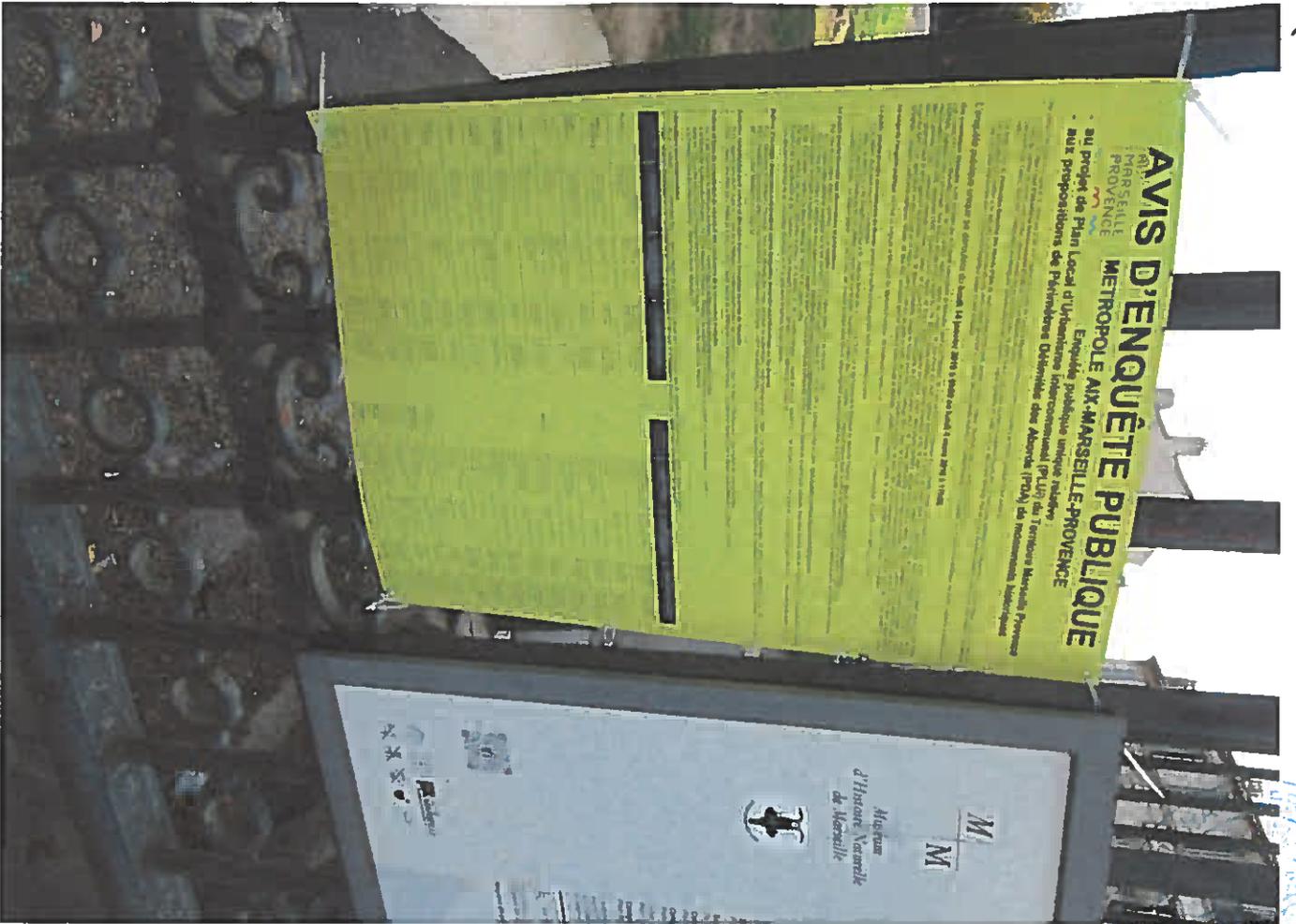










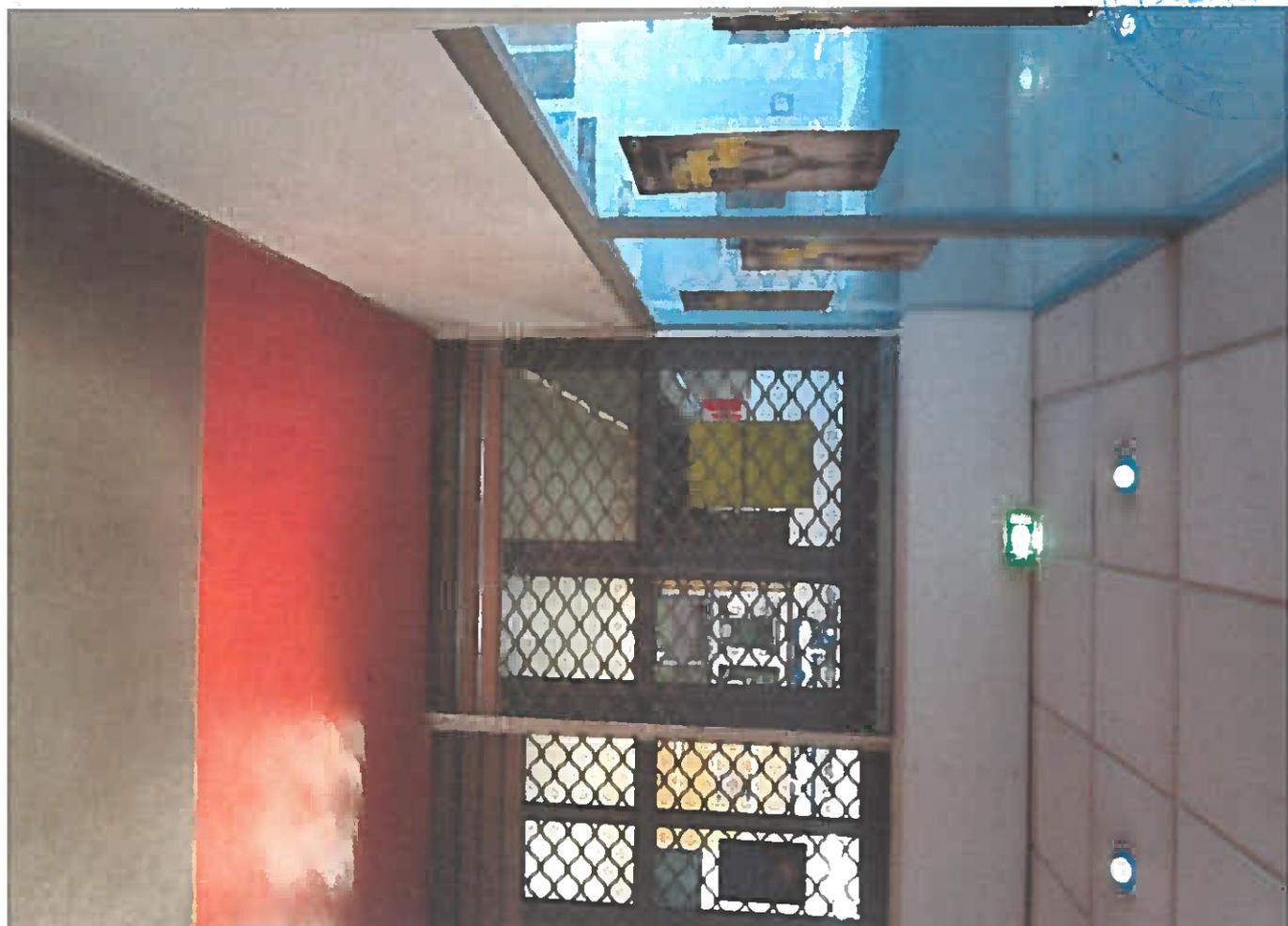






PREFECTURE
D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE
SERV. DE JUSTICE
MARSEILLE







MAIRIE DE JUSTICE MARSEILLE
VILLE DE MARSEILLE
ERIC MAFFRE
DUPRE
15/05/2014



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Madame Agnès VERNET, assurant l'intérim sur le poste du Directeur des ressources partagées de la Délégation Générale de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat de la Ville de Marseille, certifie que :

- **L’Avis d’Enquête Publique relatif au projet de Plan Local d’Urbanisme Intercommunal du territoire Marseille Provence et aux propositions de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques sur les communes de Marseille, Marignane, Allauch et Septèmes-les-Vallons (pris en application de l’arrêté N°18/026/CT du 8 novembre 2018 de la Présidente de la Métropole Aix Marseille Provence portant ouverture et organisation de l’enquête publique unique).**

A été affiché, en Mairie de Marseille, à la Délégation Générale de l’Urbanisme, de l’Aménagement et de l’Habitat (40, rue Fauchier 13002 Marseille) **et publié** sur le site Internet de la ville de Marseille

du lundi 17 décembre 2018 au lundi 04 mars 2019 inclus,

Fait à Marseille, le 05 mars 2019

Pour le Maire, par délégation

**L’Attachée,
Par intérim du Directeur
des ressources partagées
de la DGUAH**

Agnès VERNET

CERTIFICAT D'AFFICHAGE
N° 18/920

Le Maire de Marseille, Ancien Ministre,
Vice-président honoraire du Sénat, certifie que :

L'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE ET AUX PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LES COMMUNES DE MARSEILLE, MARIGNANE, ALLAUCH ET SEPTÈMES-LES-VALLONS (PRIS EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ N°18/026/CT DU 8 NOVEMBRE 2018 DE LA PRÉSIDENTE DE LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE PORTANT OUVERTURE ET ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE).

a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville

DU 17 DÉCEMBRE 2018 AU 04 MARS 2019 INCLUS

Fait à Marseille en l'Hôtel de Ville,
Le 5 mars 2019

Pour le Maire par délégation,
La Responsable du Service Assemblées et Commissions


Nathalie CORREZE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
N°18/920

La Responsable du Service des Bureaux Municipaux de Proximité
de la Ville de Marseille
certifie avoir fait afficher

dans les Bureaux Municipaux de Proximité

DU 17 DÉCEMBRE 2018 AU 04 MARS 2019 INCLUS

L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF AU PROJET DE PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE ET AUX PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LES COMMUNES DE MARSEILLE, MARIGNANE, ALLAUCH ET SEPTÈMES-LES-VALLONS (PRIS EN APPLICATION DE L’ARRÊTÉ N°18/026/CT DU 8 NOVEMBRE 2018 DE LA PRÉSIDENTE DE LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE PORTANT OUVERTURE ET ORGANISATION DE L’ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE).

Fait à Marseille,
Le 5 mars 2019


Sophie JOSEPH

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

N°18/920

Le Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

et sur les lieux secondaires d’affichage listés en annexe

DU 17 DÉCEMBRE 2018 AU 04 MARS 2019 INCLUS

L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF AU PROJET DE PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE ET AUX PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LES COMMUNES DE MARSEILLE, MARIGNANE, ALLAUCH ET SEPTÈMES-LES-VALLONS (PRIS EN APPLICATION DE L’ARRÊTÉ N°18/026/CT DU 8 NOVEMBRE 2018 DE LA PRÉSIDENTE DE LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE PORTANT OUVERTURE ET ORGANISATION DE L’ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE).

Fait à Marseille,
Le 5 mars 2019

Le Maire d’Arrondissements

Sabine **BERNASCONI**

Par délégation
Le Directeur Général des Services

Alain BONNARDEL

MAIRIE DU 1^{ER} SECTEUR

« Affichage de l'avis d'enquête publique relatif au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire Marseille Provence et aux propositions de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques »

LIEUX D'AFFICHAGE SECONDAIRES :

- CMA Maison des Jeux bd Augustin Ciessa 13007 Marseille
- CMA Les Lices - 12 rue les LICES 13007 Marseille
- CMA ROUCAS BLANC - 232 chemin du ROUCAS BLANC 13007 Marseille
- CMA ST GEORGES - 49 rue Chanas 13007 Marseille
- CMA DUGONMIER - 12 bd Dugommier 13001 Marseille

POUR COPIE CONFORME
Pour le Directeur des Assemblées



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

N°18/920

Le Maire des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements

et sur les lieux secondaires d’affichage listés en annexe

DU 17 DÉCEMBRE 2018 AU 04 MARS 2019 INCLUS

L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF AU PROJET DE PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE ET AUX PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LES COMMUNES DE MARSEILLE, MARIGNANE, ALLAUCH ET SEPTÈMES-LES-VALLONS (PRIS EN APPLICATION DE L’ARRÊTÉ N°18/026/CT DU 8 NOVEMBRE 2018 DE LA PRÉSIDENTE DE LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE PORTANT OUVERTURE ET ORGANISATION DE L’ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE).

Fait à Marseille,
Le 5 mars 2019

Le Maire d’Arrondissements



Lisette NARDUCCI

MAIRIE DU 2^{ème} SECTEUR

« Affichage de l'avis d'enquête publique relatif au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire Marseille Provence et aux propositions de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques »

LIEUX D'AFFICHAGE SECONDAIRES :

- CAL Saint Laurent
- CAL Buisserade
- CAL Fonscolombe
- CAL Refuge
- CAL Martégales
- CAL des Carmes
- JB Timon

POUR COPIE CONFORME
Pour le Directeur des Assemblées



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

N°18/920

Le Maire des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements

et sur les lieux secondaires d’affichage listés en annexe

DU 17 DÉCEMBRE 2018 AU 04 MARS 2019 INCLUS

L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF AU PROJET DE PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE ET AUX PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LES COMMUNES DE MARSEILLE, MARIGNANE, ALLAUCH ET SEPTÈMES-LES-VALLONS (PRIS EN APPLICATION DE L’ARRÊTÉ N°18/026/CT DU 8 NOVEMBRE 2018 DE LA PRÉSIDENTE DE LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE PORTANT OUVERTURE ET ORGANISATION DE L’ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE).

Fait à Marseille,
Le 5 mars 2019

Marine PUSTORINO
Vice-Présidente du Département
des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^{ème} et 5^{ème} Arrondissements
Conseillère Métropolitaine



MAIRIE DU 3^{ème} SECTEUR

« Affichage de l'avis d'enquête publique relatif au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire Marseille Provence et aux propositions de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques »

LIEUX D'AFFICHAGE SECONDAIRES :

- CMA Méridien -
17 Bd Jeanne d'Arc
- 13005 Marseille
-
-
-

POUR COPIE CONFORME
Pour le Directeur des Assemblées



[Signature]

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

N°18/920

Le Maire des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements

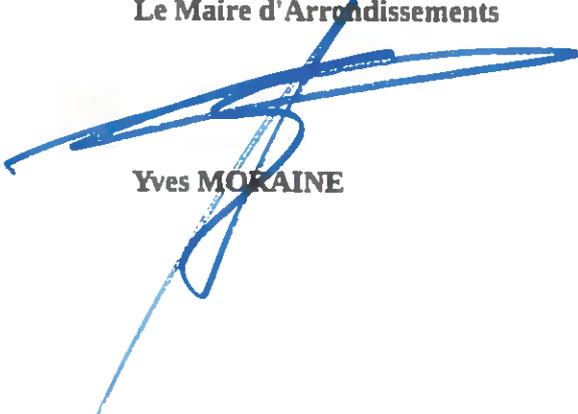
et sur les lieux secondaires d’affichage listés en annexe

DU 17 DÉCEMBRE 2018 AU 04 MARS 2019 INCLUS

L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF AU PROJET DE PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE ET AUX PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LES COMMUNES DE MARSEILLE, MARIGNANE, ALLAUCH ET SEPTÈMES-LES-VALLONS (PRIS EN APPLICATION DE L’ARRÊTÉ N°18/026/CT DU 8 NOVEMBRE 2018 DE LA PRÉSIDENTE DE LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE PORTANT OUVERTURE ET ORGANISATION DE L’ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE).

Fait à Marseille,
Le 5 mars 2019

Le Maire d’Arrondissements


Yves MORAINE

MAIRIE DU 4^{ème} SECTEUR

« Affichage de l'avis d'enquête publique relatif au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire Marseille Provence et aux propositions de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques »

LIEUX D'AFFICHAGE SECONDAIRES :

- CNA Sylvabelle / 71 rue Sylvabelle - 13006
- ACN St Anne / 388 avenue de Nazargues - 13008
- CNA Faloue / 36 rue Faloue - 13006
- ACN Bonnefon / Place Bonnefon - 13008
- CNA Cadenelle / 15, avenue de la Cadenelle - 13008

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
N°18/920

Le Maire des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements

et sur les lieux secondaires d’affichage listés en annexe

DU 17 DÉCEMBRE 2018 AU 04 MARS 2019 INCLUS

L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF AU PROJET DE PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE ET AUX PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LES COMMUNES DE MARSEILLE, MARIGNANE, ALLAUCH ET SEPTÈMES-LES-VALLONS (PRIS EN APPLICATION DE L’ARRÊTÉ N°18/026/CT DU 8 NOVEMBRE 2018 DE LA PRÉSIDENTE DE LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE PORTANT OUVERTURE ET ORGANISATION DE L’ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE).

Fait à Marseille,
Le 5 mars 2019

Le Maire des arrondissements

Lionel ROYER-FERREAUT

Par délégué
Le Directeur Général des Services

Christophe CAPUANO



MAIRIE DU 5^{ème} SECTEUR

« Affichage de l'avis d'enquête publique relatif au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire Marseille Provence et aux propositions de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques »

LIEUX D'AFFICHAGE SECONDAIRES :

- Maison de Quartier du CABOT: 24, Boulevard des Alisiers 13009 Marseille
- Maison de Quartier du REDON : 361, Boulevard du redon 13009 Marseille
- Maison de Quartier AIGUIERS : 30, Chemin de Joseph Aiguier 13009 Marseille
- Maison de Quartier TRIOULET : 36, Rue Aviateur Lebrix 13009 Marseille
- Maison de Quartier de la RENETTE : 31, Boulevard Romain Rolland 13009 Marseille

POUR COPIE CONFORME
Pour le Directeur des Assemblées



[Handwritten signature in blue ink]

CITE DE MARSEILLE
MAIRIE D'ARRONDISSEMENT
Quartier 10 - 10-10-10 (10)

EE / JC

42-1021-18-12/0.1475

PROCHAINE
17/12/18
1041031-19

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
N°18/920

Le Maire des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements

et sur les lieux secondaires d’affichage listés en annexe

DU 17 DÉCEMBRE 2018 AU 04 MARS 2019 INCLUS

L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF AU PROJET DE PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE ET AUX PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LES COMMUNES DE MARSEILLE, MARIGNANE, ALLAUCH ET SEPTÈMES-LES-VALLONS (PRIS EN APPLICATION DE L’ARRÊTÉ N°18/026/CT DU 8 NOVEMBRE 2018 DE LA PRÉSIDENTE DE LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE PORTANT OUVERTURE ET ORGANISATION DE L’ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE).

Fait à Marseille,
Le 5 mars 2019

Le Maire d’Arrondissements

Julien RAVIER

Par Délégation
Le Directeur Général des Services


Claudine HERNANDEZ

MAIRIE DU 6^{ème} SECTEUR

« Affichage de l'avis d'enquête publique relatif au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire Marseille Provence et aux propositions de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques »

LIEUX D’AFFICHAGE SECONDAIRES :

-
- MATERNELLE GRANDE BASTIDE CAZAULX : Avenue Bouyala d'Arnaud - 13012
 - PRIMAIRE GRANDE BASTIDE CAZAULX : Avenue Bouyala d'Arnaud - 13012

 - MATERNELLE GROGNARDE : Boulevard SOULT-13012
 - PRIMAIRE GROGNARDE : Boulevard SOULT-13012

 - MATERNELLE MAURELLE JONQUILLE : 170 Chemin des Jonquilles -13012
 - PRIMAIRE MAURELLE BOMBARDIERE : 213 rue Charles KADDOUZ - 13012

 - MATERNELLE BEAUMONT BOMBARDIERE : 213 rue Charles KADDOUZ - 13012
 - PRIMAIRE BEAUMONT BOMBARDIERE : 213 rue Charles KADDOUZ - 13012

 - MATERNELLE BOIS LEMAÎTRE : Avenue Jean COMPADIEU - 13012
 - PRIMAIRE BOIS LEMAÎTRE : Avenue Jean COMPADIEU - 13012

 - MATERNELLE TROIS LUCS : 375 avenue des POILUS - 13012
 - PRIMAIRE TROIS LUCS : 375 avenue des POILUS - 13012

 - PRIMAIRE ESPERENZA : 129 avenue FERNANDEL - 13012

 - MATERNELLE SAINT JULIEN : 11 boulevard BONNIOT - 13012
 - PRIMAIRE 1 SAINT JULIEN : 11 boulevard BONNIOT – 13012
 - PRIMAIRE 2 SAINT JULIEN:128 rue Groupe Scolaire -13012

 - MATERNELLE FOURRAGERE:Traverse de la FOURRAGERE – 13012
 - PRIMAIRE FOURRAGERE:Traverse de la FOURRAGERE – 13012

 - MATERNELLE CAILLOLS : 32 chemin des CAMPANULES - 13012
 - PRIMAIRE CAILLOLS : 32 chemin des CAMPANULES – 13012

 - MATERNELLE BOIS LUZY : 51 allée des PRIMEVERES - 13012
 - PRIMAIRE BOIS LUZY : 51 allée des PRIMEVERES – 13012

 - MATERNELLE MONTOLIVET : 117 boulevard de l'Aiguillette - 13012
 - PRIMAIRE MONTOLIVET : 117 boulevard de l'Aiguillette - 13012

 - MATERNELLE PETIT BOSQUET : 128 avenue MONTOLIVET - 13012
 - PRIMAIRE PETIT BOSQUET : 128 avenue MONTOLIVET - 13012

- MATERNELLE BLANCARDE : 74 rue BEAU - 13012
- PRIMAIRE BLANCARDE : 74 rue BEAU - 13012
- MATERNELLE SAINT BARNABE : 27 rue Docteur CAUVIN - 13012
- ~~- PRIMAIRE SAINT BARNABE : 27 rue Docteur CAUVIN - 13012~~
- MATERNELLE LES LIERRES : 50 avenue du 24 Avril 1915 – 13012
- MATERNELLE BASTIDE SAINT JEAN : 11 rue de la Boiserie - 13012
- MATERNELLE POMME SAINTE MADELEINE : avenue Bernard LECACHE - 13011
- PRIMAIRE POMME SAINTE MADELEINE : avenue Bernard LECACHE – 13011
- MATERNELLE ROUGUIERE : Allée de la ROUGUIERE – 13011
- PRIMAIRE ROUGUIERE : Allée de la ROUGUIERE – 13011
- MATERNELLE POMME HECKEL : 26 avenue Docteur HECKEL - 13011
- PRIMAIRE POMME HECKEL : 26 avenue Docteur HECKEL - 13011
- MATERNELLE MICHELIS : Avenue du PONTET - 13011
- PRIMAIRE MICHELIS 1 : Avenue du PONTET – 13011
- PRIMAIRE MICHELIS 2 : Avenue du PONTET - 13011
- MATERNELLE LA VALBARELLE : 2 rue GIMON - 13011
- PRIMAIRE LA VALBARELLE : 2 rue GIMON - 13011
- MATERNELLE CHÂTEAU SAINT JACQUES : 56 boulevard de la Valbarelle – 13011
- MATERNELLE NEREÏDES : Traverse des RAYMONDS - 13011
- PRIMAIRE NEREÏDES : Traverse des RAYMONDS – 13011
- MATERNELLE SAINT MARCEL : 8 rue QUEYLER - 13011
- PRIMAIRE 8 rue QUEYLER - 13011
- MATERNELLE LA BARASSE : 25 boulevard MARGAILLAN - 13011
- PRIMAIRE LA BARASSE : 25 boulevard MARGAILLAN - 13011
- MATERNELLE MILLIERE ESCOURTINE : 82 boulevard Albert SAUZE - 13011
- PRIMAIRE MILLIERE ESCOURTINE : 82 boulevard Albert SAUZE - 13011
- PRIMAIRE LA VALENTINE : Avenue de la TIRANE - 13011
- MATERNELLE LA JOUVENE : Chemin des Accates – 13011
- MATERNELLE LES ACCATES : Chemin vicinal ACCATES - 13011
- PRIMAIRE LES ACCATES : Chemin vicinal ACCATES - 13011
- MATERNELLE LA BUZINE / Parc des 7 collines - 13011
- MATERNELLE HAÏTI : Boulevard HAÏTI - 13011

- MATERNELLE FIGONE ROSIERE : A venue de la FIGONE - 13011
- PRIMAIRE FIGONE ROSIERE : A venue de la FIGONE - 13011

- MATERNELLE POMME MAZENODE : 429 avenue Mireille LAUZE - 13011
- PRIMAIRE POMME MAZENODE : 429 avenue Mireille LAUZE – 13011

- MATERNELLE AIR BEL 1 & 2 : 117 chemin de la PARETTE – 13011

- **CMA CAZAUXX** :73, Rue Saint Jean du Désert 13012 MARSEILLE
- **CMA VALBARELLE** : 93, Boulevard de la Valbarelle 13011 MARSEILLE

- **CMA ST MARCEL** :216, Boulevard de Saint Marcel 13011 MARSEILLE
- **CMA BARASSE** :100, Boulevard de la Barasse 13011 Marseille
- **POLE CULTUREL BARASSE - Thyde MONNIER**
- **CMA LA TREILLE** :4 chemins des Bellons 13011 Marseille
- **CMA ROSIERE** :40, avenue de la rosière 13012 Marseille
- **POLE CULTUREL DE LA ROSIERE - Mireille PONSARD** :40, avenue de la rosière 13012 Marseille
- **CMA ST BARNABE** :29 rue série
- **CMA PETIT BOSQUET** : 213, Avenue de Montolivet 13012 MARSEILLE
- **CMA MONTOLIVET** :355, avenue de Montolivet 13012 Marseille
- **CMA BEAUMONT** :194, Boulevard Charles Kaddouz 13012 MARSEILLE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

N°18/920

Le Maire des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements

et sur les lieux secondaires d’affichage listés en annexe

DU 17 DÉCEMBRE 2018 AU 04 MARS 2019 INCLUS

L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF AU PROJET DE PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE ET AUX PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LES COMMUNES DE MARSEILLE, MARIGNANE, ALLAUCH ET SEPTÈMES-LES-VALLONS (PRIS EN APPLICATION DE L’ARRÊTÉ N°18/026/CT DU 8 NOVEMBRE 2018 DE LA PRÉSIDENTE DE LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE PORTANT OUVERTURE ET ORGANISATION DE L’ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE).

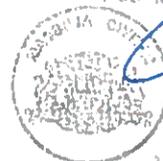
Fait à Marseille,
Le 5 mars 2019

Le Maire d’Arrondissements



Sandrine D’ANGIO

POUR COPIE CONFORME
Pour le Directeur des Assemblées



ANNEXE 1

Conformément à l'article 6 relatif à la publicité de l'enquête publique, de l'Arrêté portant ouverture et organisation de l'enquête du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'avis d'enquête contenant les principales dispositions a été affiché sur plusieurs sites de la Mairie du 7^e secteur.

Les lieux d'affichage de l'enquête publique du PLUi de la Mairie du 7^e Secteur :

MAIRIE du 7^e Secteur	Autre sites des 13^e / 14^e Arrondissements
Accueil de la MAIRIE Sur tableaux d'affichage 72 rue Paul Coxe - 14 ^e	Centre d'animation de la Batarelle 13 ^e 1 chemin des Grives
Sur tableaux d'affichage extérieur à l'entrée de la Mairie de secteur	Centre d'animation Château Gombert 13 ^e 17 avenue Paul D'Albret
Sur le site Internet de la Mairie de secteur	Centre d'animation de Font-Obscure 14 ^e 50 avenue Prosper Mérimée
	Centre d'animation de la Marine-Bleue 14 ^e boulevard Charles Moretti
	Centre d'animation de la Maurelle 13 ^e 81 avenue de la Maurelle
	Centre d'animation de Pélabon 13 ^e 10 Place Pélabon
	Centre d'animation de Perrin 13 ^e 41, boulevard Perrin
	Centre d'animation de Saint-Jérôme 13 ^e 32 avenue de Saint-Jérôme
	Centre d'animation de Saint-Joseph 14 ^e 72 rue Paul Coxe
	Centre d'animation de Saint-Just Bellevue 13 ^e 58 avenue Corot
	Centre d'animation de Saint-Mitre 13 ^e 40 chemin de Four de Buze
	Centre d'animation de Truphème 14 ^e 23 boulevard Truphème
	Centre d'animation Les Domaines 13 ^e 55 traverse Charles Susini

L'avis d'enquête a été affiché et attesté par un certificat d'affichage (ci-joint).
La commission s'est assurée que cette formalité avait été accomplie dans les délais légaux (15 jours avant le début d'enquête).

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

N°18/920

Le Maire des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements

et sur les lieux secondaires d’affichage listés en annexe

DU 17 DÉCEMBRE 2018 AU 04 MARS 2019 INCLUS

L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF AU PROJET DE PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE ET AUX PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LES COMMUNES DE MARSEILLE, MARIGNANE, ALLAUCH ET SEPTÈMES-LES-VALLONS (PRIS EN APPLICATION DE L’ARRÊTÉ N°18/026/CT DU 8 NOVEMBRE 2018 DE LA PRÉSIDENTE DE LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE PORTANT OUVERTURE ET ORGANISATION DE L’ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE).

Fait à Marseille,
Le 5 mars 2019

Le Maire d’Arrondissements

Roger RUZE

Par délégation
Le Directeur Général des Services

Jean-Paul CUTAYAR



MAIRIE DU 8^{ème} SECTEUR

**« Affichage de l'avis d'enquête publique relatif au projet de Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal du territoire Marseille Provence et aux
propositions de Périmètres Délimités des Abords des Monuments
Historiques »**

LIEUX D’AFFICHAGE SECONDAIRES :

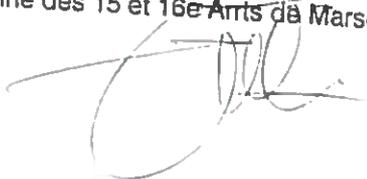
- Villa Laplane et Villa Aurenty
Maisons municipales d'arrondissement
Le chalet 20 rue du vert clos 15ème
Denis Papin 8 bd Denis Papin 15ème
Aygaldes 28 bd de la Padouane 15ème
Saint André 11 bd Jean Labro 16ème
Saint Louis 24 avenue du Rove 15ème
St Pol Roux 7 traverse des Muriers 16ème
Estaque Gare 39 rue Lepelletier 15ème
Estaque Riaux 2 place du Centre 16ème
Verduron Bas 11 allée des vignes 15ème
Verduron Haut 65 bd Maris Brémond 15ème
La Calade campagne Pignon bd Ledru Rollin 15ème
Maison des Sports Impasse Pigalla 15ème
Mourepiane 18 bd Poussardin 16ème
Mirabeau 5 bd Albarel Malavesi 15ème

-

-

- Mairie des 15^e et 16^e arrondissements
Parc François Eilloux
246, rue de Lyon
- 13344 Marseille CEDEX 15

M. Jean-Paul CUTAYAR
Directeur Général des Services
Mairie des 15 et 16^e Arrts de Marseille



POUR COPIE CONFORME
Pour le Directeur des Assemblées



Eric HAFFNER DUPRE
Huissier de Justice
6 Cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 00 33 10
Mail : ehd.huissier13@gmail.com

EXPEDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT ET LE DIX HUIT DECEMBRE

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LES

HUIT JANVIER

VINGT NEUF JANVIER

DIX NEUF FEVRIER

CINQ MARS

A LA REQUETE DE :

VILLE DE MARSEILLE, Hôtel de Ville, Quai du Port, 13001 MARSEILLE,
prise en la personne de son Maire en exercice y domicilié en cette
qualité,

Eric HAFFNER DUPRE
Huissier de Justice
6 Cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 00 33 10
Mail : ehd.huissier13@gmail.com

LAQUELLE M'A PREALABLEMENT EXPOSE :

Qu'elle me requiert de procéder à l'établissement d'un procès-verbal de constat de 5 passages (le 18 décembre 2018, 3 dates intermédiaires aléatoires et le 5 mars 2019) concernant la continuité des affichages de l'avis d'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Marseille Provence et les Périmètres Délimités de Abords (PDA) de monuments historiques sur la période du 17 décembre 2018 au 4 mars 2019 sur les 6 sites suivants :

- Parc Borély, 8^{ème} : à l'entrée située au 48 avenue Clot Bey et l'entrée principale du parc située sur l'avenue du parc Borély

- Parc Lonchamp, 4^{ème} : à l'entrée du métro Cinq avenues, Bd du jardin Zoologique, à l'entrée située au 2 rue Jeanne Jugan portail au bas du parking et l'entrée place Henri Dunant portail de droite en entrant dans le parc

- Jardin des Vestiges du centre-bourse, 1^{er} : 1 avis plastifié visible de la voie publique rue Henri Barbusse

- Bibliothèque de Bonneveine, 8^{ème} : 1 affichage sur vitrine visible de l'extérieur et 1 affichage à l'intérieur

- Bibliothèque du Merlan, 14^{ème} : 1 affichage sur vitrine visible de l'extérieur et 1 affichage à l'intérieur

- Bibliothèque de l'Alcazar, 1^{er} : 1 affichage sur vitrine visible de l'extérieur et 1 affichage à l'intérieur

Eric HAFFNER DUPRE
Huissier de Justice
6 Cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 00 33 10
Mail : ehd.huissier13@gmail.com

C'est pourquoi,

Je, Eric HAFFNER DUPRE, Huissier de Justice, domicilié à MARSEILLE 13006 - 6 Cours Pierre Puget, soussigné,

Me suis rendu aux différentes dates suivantes pour lesquelles j'ai procédé aux constatations de présence effective d'affichages sur les différents sites, lesdits affichages étant visibles et lisibles :

18 DECEMBRE 2018

Parc Borély, 8^{ème} :

l'entrée principale du parc située sur l'avenue du parc Borély
(Photographies N° 1, 2 et 3)

à l'entrée située au 48 avenue Clot Bey
(Photographies N° 4 et 5)

Bibliothèque de Bonneveine, 8^{ème} :

1 affichage sur vitrine visible de l'extérieur Médiathèque audiovisuel
(Photographies N° 6 et 7)

1 affichage sur vitrine visible de l'extérieur et 1 affichage à l'intérieur
Médiathèque Bibliothèque (intérieur sur la porte de l'accès à l'étage jeunesse)
(Photographies N° 8, 9, 10 et 11)

Eric HAFFNER DUPRE
Huissier de Justice
6 Cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 00 33 10
Mail : ehd.huissier13@gmail.com

Jardin des Vestiges du centre-bourse, 1^{er} : 1 avis plastifié visible de la voie publique rue Henri Barbusse

(Photographies N° 12 et 13)

Parc Lonchamp, 4^{ème} :

à l'entrée située au 2 rue Jeanne Jugan portail

(Photographies N° 14 et 15)

l'entrée place Henri Dunant portail en entrant dans le parc

(Photographies N° 16 et 17)

à l'entrée du métro Cinq avenues, Bd du jardin Zoologique

(Photographies N° 18 et 19)

Bibliothèque de l'Alcazar, 1^{er} :

1 affichage sur vitrine visible de l'extérieur et 1 affichage à l'intérieur

(Photographies N° 20, 21, 22 et 23)

Bibliothèque du Merlan, 14^{ème} :

Niveau rez de chaussée : 1 affichage intérieur et 1 affichage extérieur

Niveau R + 1 : 1 affichage intérieur et 1 affichage extérieur

(Photographies N° 24, 25, 26 et 27)

Eric HAFFNER DUPRE
Huissier de Justice
6 Cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 00 33 10
Mail : ehd.huissier13@gmail.com

8 JANVIER 2019

Je me suis rendu sur les 6 sites précédemment identifiés et ai constaté une situation identique, les différents affichages étant toujours présents.

29 JANVIER 2019

Je me suis rendu sur les 6 sites précédemment identifiés et ai constaté une situation identique, les différents affichages étant toujours présents.

19 FEVRIER 2019

Je me suis rendu sur les 6 sites précédemment identifiés et ai constaté une situation identique, les différents affichages étant toujours présents.

5 MARS 2019

Je me suis rendu sur les 6 sites précédemment identifiés et ai constaté une situation identique, les différents affichages étant toujours présents.

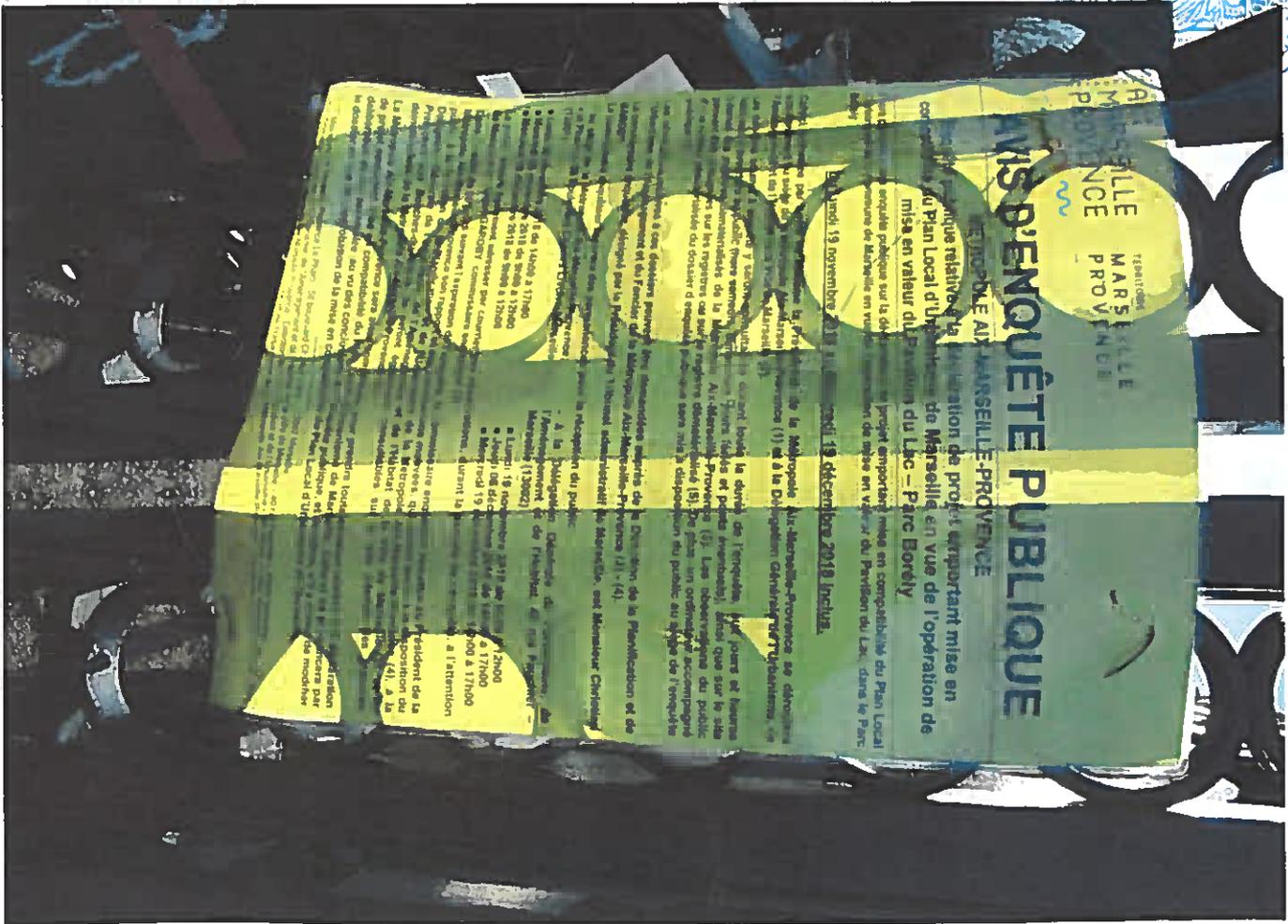
Eric HAFFNER DUPRE
Huissier de Justice
6 Cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 00 33 10
Mail : ehd.huissier13@gmail.com

Et de tout ce que dessus j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

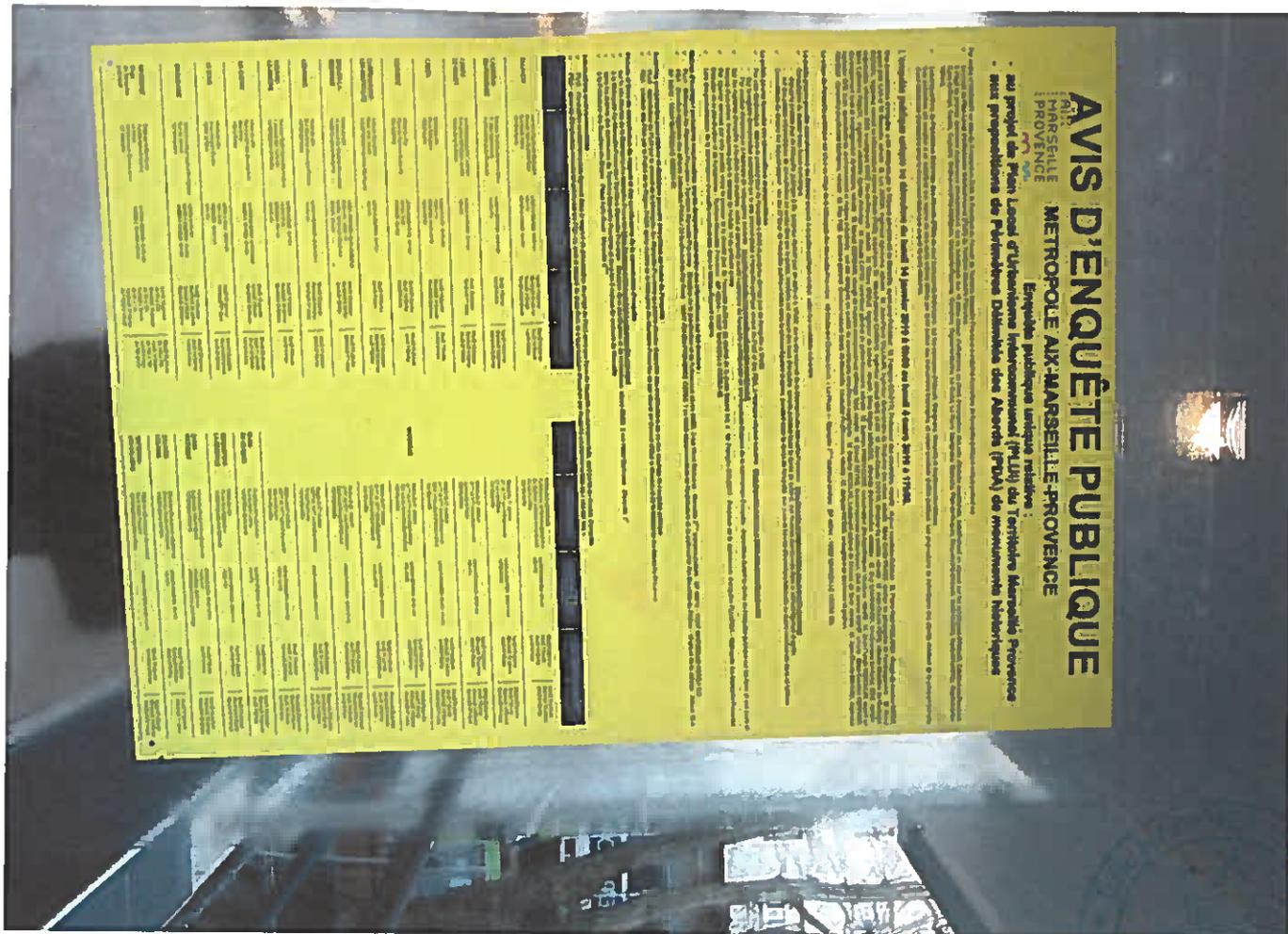
Le présent procès-verbal de constat comporte 6 pages, 14 pages de clichés photographiques en annexe.



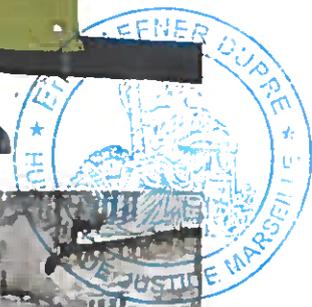
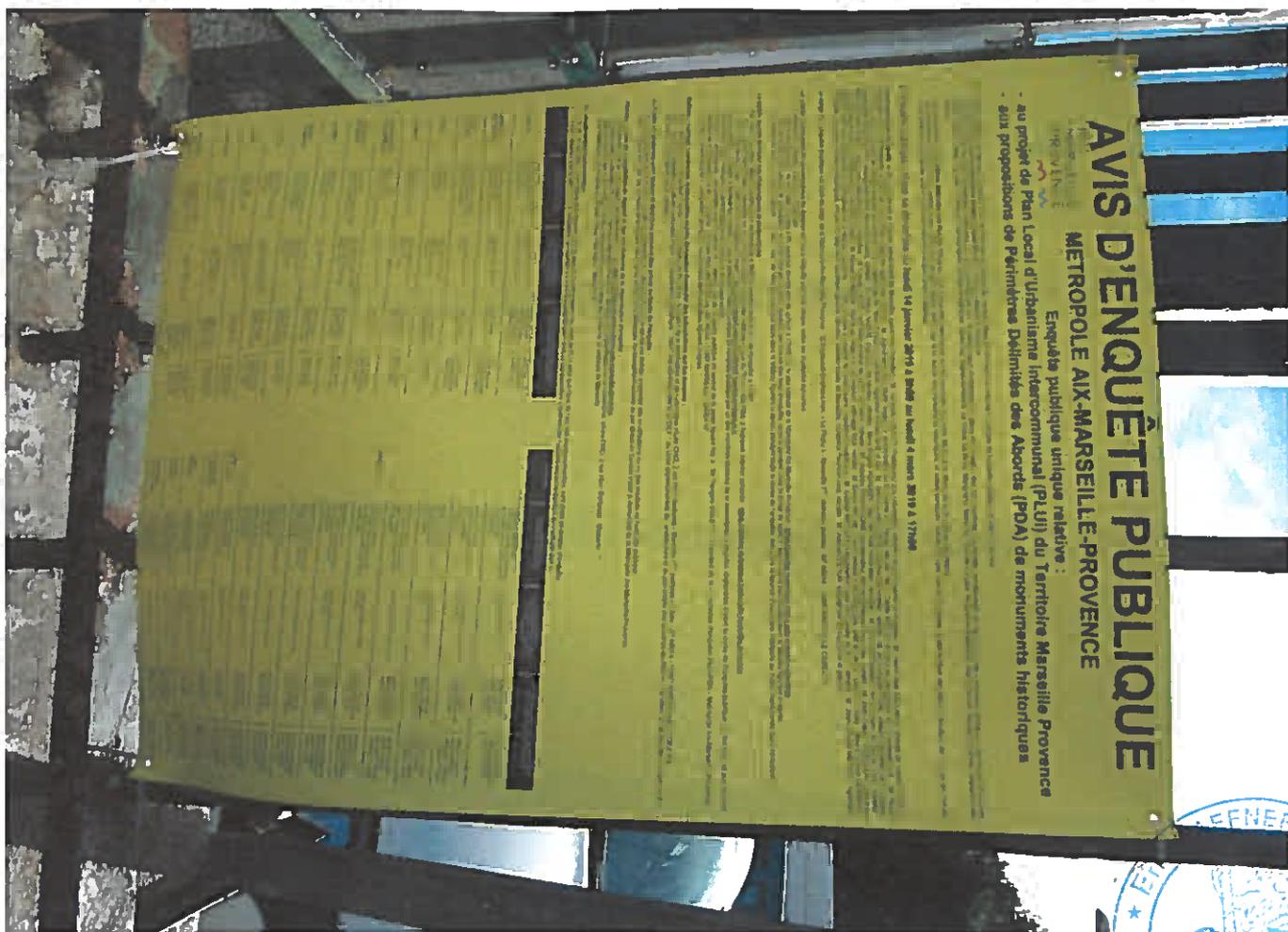
Eric HAFFNER DUPRE

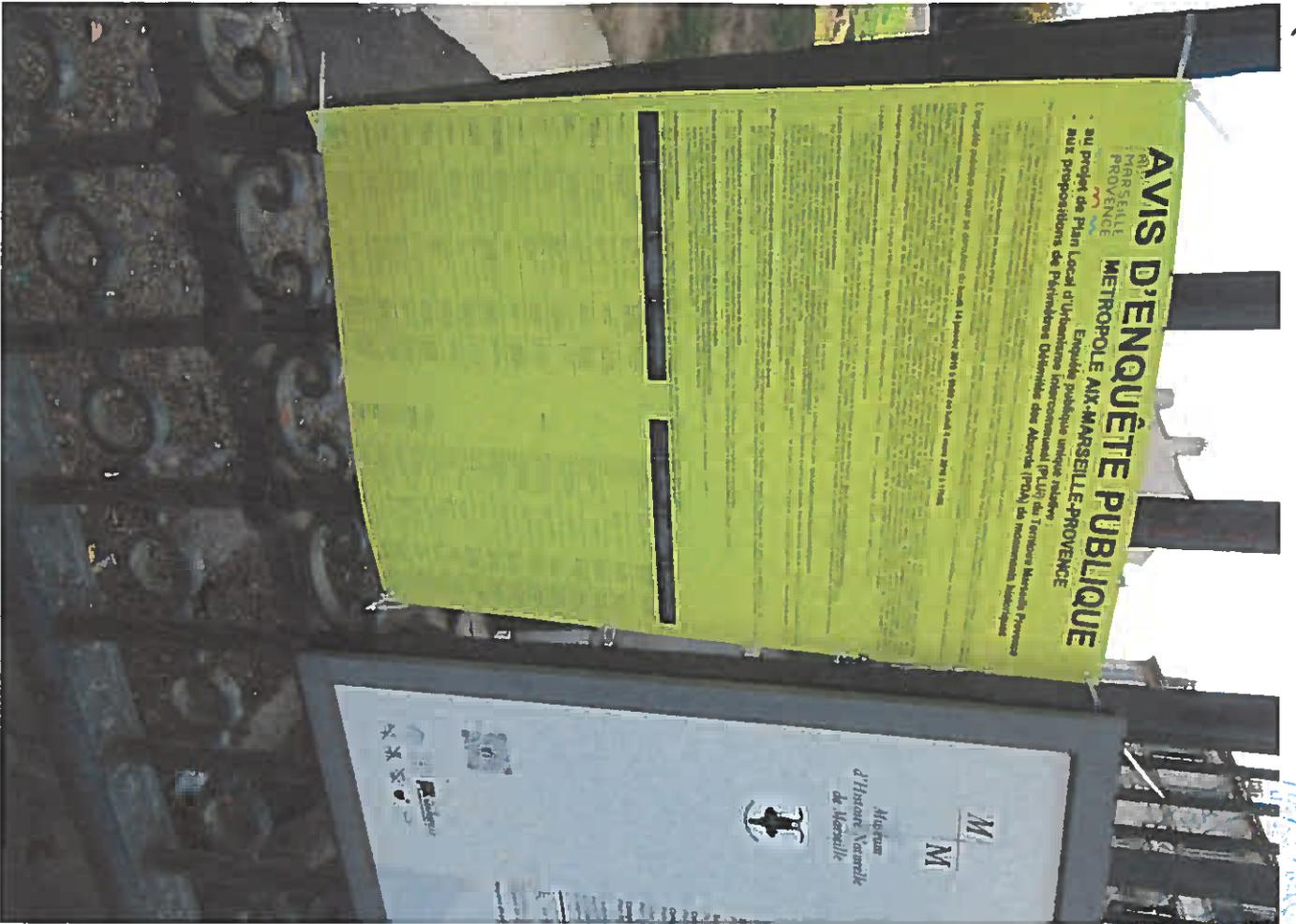












REPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE DE LA JUSTICE
 TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
 DE MARSEILLE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE DE LA JUSTICE
 TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
 DE MARSEILLE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MARSEILLE PROVENCE
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Enquête publique unique relative :
au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Territoire Marseille Provence
aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques

Le projet d'urbanisme est au stade de l'élaboration. Il est l'objet d'une consultation publique afin de recueillir les observations et propositions des citoyens et des associations de quartier et de permettre ainsi l'élaboration d'un projet d'urbanisme adapté aux besoins et aux aspirations de la population. Le projet d'urbanisme est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme Intercommunale (CUI) et de la Commission d'Urbanisme Intercommunale (CUI) de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Le projet d'urbanisme est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme Intercommunale (CUI) et de la Commission d'Urbanisme Intercommunale (CUI) de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La consultation publique est ouverte du mardi 14 janvier 2010 à 9h00 au mardi 4 mars 2010 à 17h00.

Les observations et propositions doivent être déposées au service de l'urbanisme de la Métropole Aix-Marseille-Provence, 100 rue de la République, 13001 Marseille Cedex 03.

Le service de l'urbanisme de la Métropole Aix-Marseille-Provence est ouvert du mardi 14 janvier 2010 à 9h00 au mardi 4 mars 2010 à 17h00.

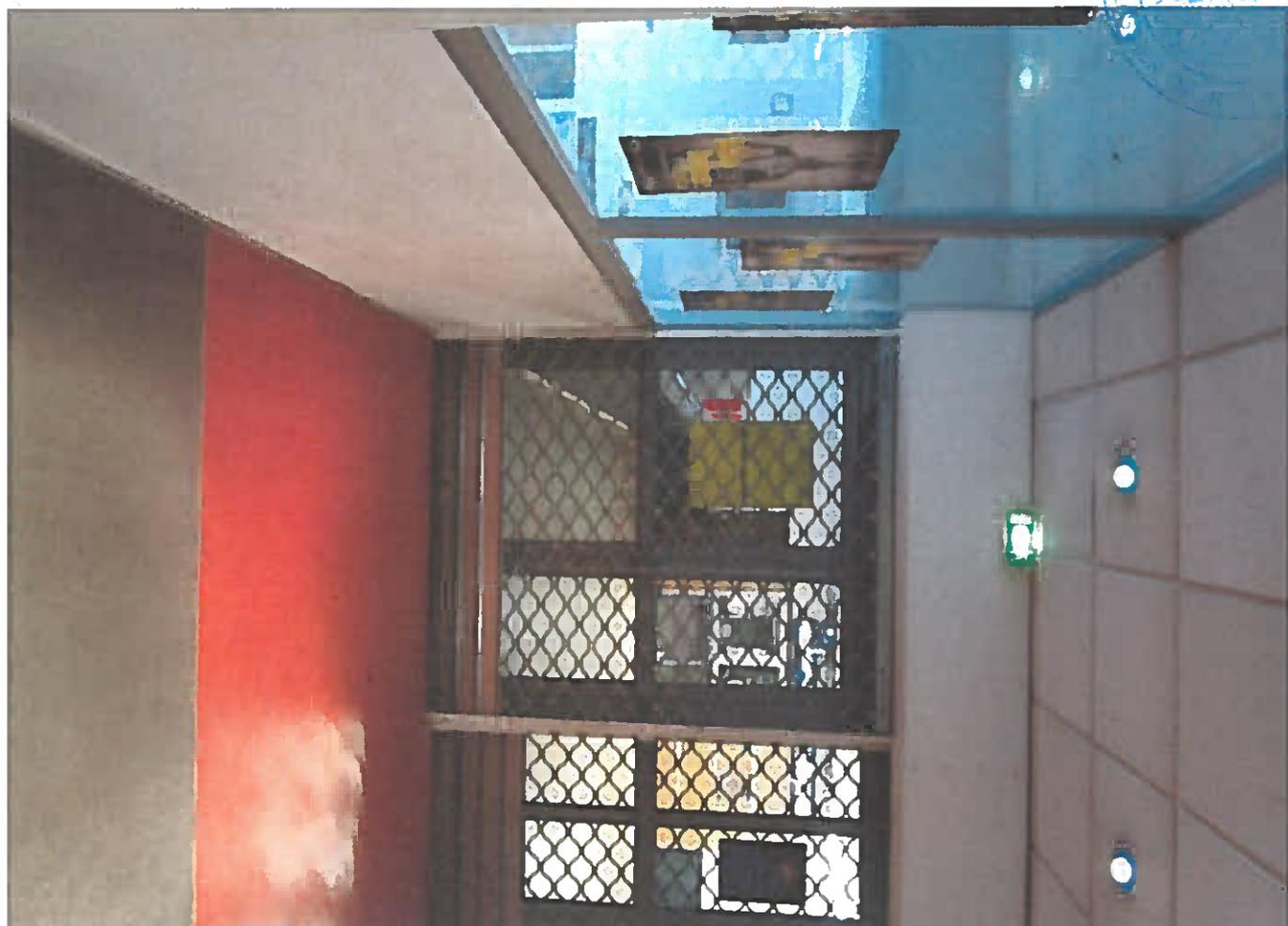
N°	Adresse	Propriétaire	Observations
1	10 rue de la République	M. Dupont	Observation sur le périmètre de protection des monuments historiques.
2	15 rue de la République	M. Martin	Proposition de modification de la zone d'habitat individuel.
3	20 rue de la République	M. Leclerc	Observation sur la hauteur des constructions.
4	25 rue de la République	M. Moreau	Proposition de création d'un espace vert.
5	30 rue de la République	M. Petit	Observation sur la circulation automobile.
6	35 rue de la République	M. Robert	Proposition de modification de la zone d'habitat collectif.
7	40 rue de la République	M. Simon	Observation sur la qualité de l'habitat.
8	45 rue de la République	M. Thomas	Proposition de création d'un espace public.
9	50 rue de la République	M. Dubois	Observation sur la sécurité des piétons.
10	55 rue de la République	M. Lefebvre	Proposition de modification de la zone d'habitat individuel.
11	60 rue de la République	M. Garnier	Observation sur la végétation.
12	65 rue de la République	M. Girard	Proposition de création d'un espace vert.
13	70 rue de la République	M. Bonnet	Observation sur la circulation automobile.
14	75 rue de la République	M. Dupont	Proposition de modification de la zone d'habitat collectif.
15	80 rue de la République	M. Moreau	Observation sur la qualité de l'habitat.
16	85 rue de la République	M. Petit	Proposition de création d'un espace public.
17	90 rue de la République	M. Robert	Observation sur la sécurité des piétons.
18	95 rue de la République	M. Simon	Proposition de modification de la zone d'habitat individuel.
19	100 rue de la République	M. Thomas	Observation sur la végétation.
20	105 rue de la République	M. Dubois	Proposition de création d'un espace vert.
21	110 rue de la République	M. Lefebvre	Observation sur la circulation automobile.
22	115 rue de la République	M. Garnier	Proposition de modification de la zone d'habitat collectif.
23	120 rue de la République	M. Girard	Observation sur la qualité de l'habitat.
24	125 rue de la République	M. Bonnet	Proposition de création d'un espace public.
25	130 rue de la République	M. Dupont	Observation sur la sécurité des piétons.
26	135 rue de la République	M. Moreau	Proposition de modification de la zone d'habitat individuel.
27	140 rue de la République	M. Petit	Observation sur la végétation.
28	145 rue de la République	M. Robert	Proposition de création d'un espace vert.
29	150 rue de la République	M. Simon	Observation sur la circulation automobile.
30	155 rue de la République	M. Thomas	Proposition de modification de la zone d'habitat collectif.
31	160 rue de la République	M. Dubois	Observation sur la qualité de l'habitat.
32	165 rue de la République	M. Lefebvre	Proposition de création d'un espace public.
33	170 rue de la République	M. Garnier	Observation sur la sécurité des piétons.
34	175 rue de la République	M. Girard	Proposition de modification de la zone d'habitat individuel.
35	180 rue de la République	M. Bonnet	Observation sur la végétation.
36	185 rue de la République	M. Dupont	Proposition de création d'un espace vert.
37	190 rue de la République	M. Moreau	Observation sur la circulation automobile.
38	195 rue de la République	M. Petit	Proposition de modification de la zone d'habitat collectif.
39	200 rue de la République	M. Robert	Observation sur la qualité de l'habitat.
40	205 rue de la République	M. Simon	Proposition de création d'un espace public.
41	210 rue de la République	M. Thomas	Observation sur la sécurité des piétons.
42	215 rue de la République	M. Dubois	Proposition de modification de la zone d'habitat individuel.
43	220 rue de la République	M. Lefebvre	Observation sur la végétation.
44	225 rue de la République	M. Garnier	Proposition de création d'un espace vert.
45	230 rue de la République	M. Girard	Observation sur la circulation automobile.
46	235 rue de la République	M. Bonnet	Proposition de modification de la zone d'habitat collectif.
47	240 rue de la République	M. Dupont	Observation sur la qualité de l'habitat.
48	245 rue de la République	M. Moreau	Proposition de création d'un espace public.
49	250 rue de la République	M. Petit	Observation sur la sécurité des piétons.
50	255 rue de la République	M. Robert	Proposition de modification de la zone d'habitat individuel.
51	260 rue de la République	M. Simon	Observation sur la végétation.
52	265 rue de la République	M. Thomas	Proposition de création d'un espace vert.
53	270 rue de la République	M. Dubois	Observation sur la circulation automobile.
54	275 rue de la République	M. Lefebvre	Proposition de modification de la zone d'habitat collectif.
55	280 rue de la République	M. Garnier	Observation sur la qualité de l'habitat.
56	285 rue de la République	M. Girard	Proposition de création d'un espace public.
57	290 rue de la République	M. Bonnet	Observation sur la sécurité des piétons.
58	295 rue de la République	M. Dupont	Proposition de modification de la zone d'habitat individuel.
59	300 rue de la République	M. Moreau	Observation sur la végétation.
60	305 rue de la République	M. Petit	Proposition de création d'un espace vert.
61	310 rue de la République	M. Robert	Observation sur la circulation automobile.
62	315 rue de la République	M. Simon	Proposition de modification de la zone d'habitat collectif.
63	320 rue de la République	M. Thomas	Observation sur la qualité de l'habitat.
64	325 rue de la République	M. Dubois	Proposition de création d'un espace public.
65	330 rue de la République	M. Lefebvre	Observation sur la sécurité des piétons.
66	335 rue de la République	M. Garnier	Proposition de modification de la zone d'habitat individuel.
67	340 rue de la République	M. Girard	Observation sur la végétation.
68	345 rue de la République	M. Bonnet	Proposition de création d'un espace vert.
69	350 rue de la République	M. Dupont	Observation sur la circulation automobile.
70	355 rue de la République	M. Moreau	Proposition de modification de la zone d'habitat collectif.
71	360 rue de la République	M. Petit	Observation sur la qualité de l'habitat.
72	365 rue de la République	M. Robert	Proposition de création d'un espace public.
73	370 rue de la République	M. Simon	Observation sur la sécurité des piétons.
74	375 rue de la République	M. Thomas	Proposition de modification de la zone d'habitat individuel.
75	380 rue de la République	M. Dubois	Observation sur la végétation.
76	385 rue de la République	M. Lefebvre	Proposition de création d'un espace vert.
77	390 rue de la République	M. Garnier	Observation sur la circulation automobile.
78	395 rue de la République	M. Girard	Proposition de modification de la zone d'habitat collectif.
79	400 rue de la République	M. Bonnet	Observation sur la qualité de l'habitat.
80	405 rue de la République	M. Dupont	Proposition de création d'un espace public.
81	410 rue de la République	M. Moreau	Observation sur la sécurité des piétons.
82	415 rue de la République	M. Petit	Proposition de modification de la zone d'habitat individuel.
83	420 rue de la République	M. Robert	Observation sur la végétation.
84	425 rue de la République	M. Simon	Proposition de création d'un espace vert.
85	430 rue de la République	M. Thomas	Observation sur la circulation automobile.
86	435 rue de la République	M. Dubois	Proposition de modification de la zone d'habitat collectif.
87	440 rue de la République	M. Lefebvre	Observation sur la qualité de l'habitat.
88	445 rue de la République	M. Garnier	Proposition de création d'un espace public.
89	450 rue de la République	M. Girard	Observation sur la sécurité des piétons.
90	455 rue de la République	M. Bonnet	Proposition de modification de la zone d'habitat individuel.
91	460 rue de la République	M. Dupont	Observation sur la végétation.
92	465 rue de la République	M. Moreau	Proposition de création d'un espace vert.
93	470 rue de la République	M. Petit	Observation sur la circulation automobile.
94	475 rue de la République	M. Robert	Proposition de modification de la zone d'habitat collectif.
95	480 rue de la République	M. Simon	Observation sur la qualité de l'habitat.
96	485 rue de la République	M. Thomas	Proposition de création d'un espace public.
97	490 rue de la République	M. Dubois	Observation sur la sécurité des piétons.
98	495 rue de la République	M. Lefebvre	Proposition de modification de la zone d'habitat individuel.
99	500 rue de la République	M. Garnier	Observation sur la végétation.
100	505 rue de la République	M. Girard	Proposition de création d'un espace vert.



M
BIBLIOTHÈQUES
DE MARSEILLE











PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction régionale
des affaires culturelles
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unité Départementale de
l'architecture et du patrimoine
des Bouches-du-Rhône

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Affaire suivie par
Hélène CORSET
Tel: (33) [0]4 96 17 02 73
Fax:(33) [0]4 91 90 24 16

Notre référence:

MG//JC N°

 PDA - PLUi métropolitaine Marseille - note complémentaire.odt

Marseille, le 26 octobre 2018

OBJET : PLUi – Enquête publique – Périmètres délimités des abords (PDA)

Note complémentaire indiquant « la présentation des principales raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le plan soumis à enquête a été retenu. »

La maîtrise d'ouvrage des études a été assurée par la DRAC PACA,
23 boulevard du Roi René
13 617 Aix-en-Provence cedex

La conduite des études a été assurée par l'UDAP, sous la responsabilité de Madame Corset, architecte des bâtiments de France et cheffe de l'UDAP.

En application de l'article R 621-93 du code du patrimoine :

« Lorsque la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent élabore, modifie ou révisé au sens du 1° de l'article [L. 153-31](#) du code de l'urbanisme le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu ou lorsqu'il élabore ou révisé la carte communale, le préfet saisit l'architecte des Bâtiments de France afin qu'il propose, le cas échéant, un projet de périmètre délimité des abords.

L'organe délibérant de l'autorité compétente se prononce sur le projet de périmètre délimité des abords en même temps qu'il arrête le projet de plan local d'urbanisme conformément à l'article [L. 153-14](#) du code de l'urbanisme après avoir consulté, le cas échéant, la ou les communes

concernées. Lorsqu'il s'est prononcé favorablement, l'enquête publique prévue par l'article L. 153-19 du même code porte à la fois sur le projet de plan local d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords. »

Ainsi est soumise à enquête publique la création de plusieurs périmètres délimités des abords (PDA) décrits dans le dossier joint.

Pour les services du ministère de la culture, la création de ces PDA vise à rationaliser la protection des abords des monuments historiques en délimitant des périmètres définis précisément en fonction des caractéristiques de chaque monument et de son territoire proche. La motivation ayant conduit à la définition de chaque plan de périmètre est précisément indiquée dans chaque dossier.

Il s'agit de renforcer la protection sur les secteurs les plus sensibles du point de vue du patrimoine et des paysages et de « sortir » des abords les secteurs qui ne justifient pas l'intervention de l'architecte des bâtiments de France.

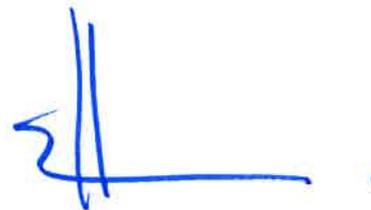
Les PDA seront ensuite créés par arrêté du préfet de Région. Ils relèvent d'une servitude d'utilité publique qui se substituera à la protection actuelle qui s'applique aujourd'hui en application de l'article L621-30 du code du Patrimoine :

En l'absence de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de cinq cents mètres de celui-ci.

Voici donc le cadre et les raisons qui ont conduit l'architecte des bâtiments de France à proposer ces PDA du point de vue de l'environnement et de la mise en valeur du patrimoine bâti protégé au titre des monuments historiques .

Hélène CORSET

copie : DRAC – conseiller pour l'architecture



Commission d'enquête
PLUi territoire de Marseille-Provence
PDA Territoire de Marseille-Provence

11 février 2019

**Madame Monsieur
(adresse)**

Objet :
Enquête publique PDA
14 janvier 2019-1^{er} mars 2019
Consultation des propriétaires de
Monuments historiques faisant l'objet d'un PDA

Madame,

Conformément à l'article R621-93 du code de l'urbanisme, suite à l'élaboration du PLUi du territoire de Marseille-Provence, monsieur de préfet des Bouches-du-Rhône a saisi l'architecte des bâtiments de France afin que celui-ci propose, le cas échéant, un projet de Périmètre Délimité des Abords.

L'organe délibérant de l'autorité compétente s'est prononcé sur le projet de périmètre délimité des abords en même temps qu'il a arrêté le projet de plan local d'urbanisme conformément à l'article L. 153-14 du code de l'urbanisme après avoir consulté les communes concernées. S'étant prononcé favorablement, l'enquête publique prévue par l'article L. 153-19 du même code porte à la fois sur le projet de plan local d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords.

Conformément à ce même article R621-93 du Code de l'urbanisme, la commission d'enquête consulte le propriétaire des monuments historiques concernés et le résultat de cette consultation figurera dans le rapport de la commission d'enquête.

C'est la raison pour laquelle, **nom du monument concerné par les PDA** (*nom de la commune*), monument historique d'Allauch dont vous êtes partiellement propriétaire, faisant l'objet d'un PDA dans le cadre de l'élaboration du PLUi concerné, la commission d'enquête vous sollicite pour connaître les observations que vous auriez à formuler sur son périmètre délimité des abords arrêté par l'architecte de Bâtiments de France.

Restant à votre écoute,

Je vous prie Madame, de trouver ici l'expression de nos salutations distinguées.

M. François COLLETTI
Président de la commission d'enquête,
P/O :

Marcel GERMAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE



Enquête publique unique relative :

- au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence
- aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques

Par arrêté n°18/026/CT en date du 8 novembre 2018, le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- ✓ Le projet de **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** du Territoire Marseille Provence.
Il s'agit du premier document d'urbanisme intercommunal, qui se substituera aux 18 plans locaux d'urbanisme ou plans d'occupation des sols d'échelle communale, actuellement en vigueur sur les communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons.
- ✓ Les propositions de **Périmètres Délimités des Abords (PDA)** de neuf monuments historiques, sur les communes d'Allauch, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons.
Ces périmètres ont vocation à se substituer aux rayons de cinq cents mètres définis par la loi autour des monuments historiques, et valant servitude d'utilité publique. Les propositions de délimitation des abords résultent de la prise en compte d'une cohérence d'ensemble avec le monument historique auquel ils sont rattachés.

L'enquête publique unique se déroulera du **lundi 14 janvier 2019 à 9h00** au **lundi 4 mars 2019 à 17h00**.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif de Marseille, ayant pour Président : M. François COLETTI, Professeur des universités, retraité ; et pour membres titulaires : M. Pierre Noël BELLANDI, chargé de mission DIREN, expert près CAA et TA Marseille, retraité ; M. Luc JORDA, ingénieur agronome, retraité ; M. Jean-Pierre VALLAURI, ingénieur divisionnaire de l'Industrie des mines, retraité ; Mme Cécile PAGES, docteur en géographie de l'aménagement ; M. Raoul DORGAL, ingénieur conseil en infrastructure bureau d'étude (TGE), expert près TA ; Mme Fabienne CARRIAS, ingénieur conseil QHE et DD ; M. Jean-Claude COSTA, directeur de société, retraité ; M. Jean-Claude PEPE, attaché Ministère de l'écologie, responsable urbanisme DDE enseignant ENTE Aix-en-Provence, retraité ; M. Thierry VAGUE, ingénieur de travaux, retraité ; Mme Brigitte HERUBEL, attachée d'administration, retraitée ; M. Guy SANTAMARIA, fonctionnaire territorial, DGS, retraité ; Mme Catherine PUECH, ingénieur urbaniste (bureau d'études) ; M. Claude CATTO, contrôleur général de police honoraire, retraité ; M. Joannes PARRACONE, conservateur des hypothèques Vaucluse, retraité ; M. Jean-Claude REBOULIN, expert en développement local et aménagement du territoire, retraité ; M. Marcel GERMAIN, chargé de mission environnement raffinage Total, retraité ; M. Ernest REYNE, licence sciences économiques, chef de service DGFIP, retraité ; Mme Caroline CERRATO, ingénieur CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels ; ont été désignés en qualité de commissaire enquêteurs suppléants : M. Gabriel NICOLAS, Lieutenant-colonel de l'Armée de Terre, retraité ; M. Jean-Claude METHEL, ingénieur ARKEMA, Conseiller prud'homal Martigues, retraité ; M. Max PEZ, secrétaire général, directeur mission locale de Marseille, conseiller Prud'hommes, retraité ; M. Jacques RETUR, enseignant en économie et gestion.

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 58 boulevard Charles-Livon, « Le Pharo » - Marseille 7^{ème} (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique unique, selon les modalités suivantes :

- ✓ Consultation du dossier sous forme numérique :
 - depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>
 - sur des postes informatiques de consultation en accès libre par le public, localisés sur chacun des lieux d'enquête, ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux horaires mentionnés dans le tableau figurant ci-après.
- ✓ Consultation du dossier sur support papier : sur les 27 lieux de l'enquête publique listés dans le tableau figurant ci-après, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels au public mentionnés dans ce tableau.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- ✓ Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :
 - Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique unique du PLUi et des PDA, à l'adresse internet suivante : <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>
 - Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : plui-pda-marseille-provence@mail.registre-numerique.fr
- ✓ Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres titulaires de la commission d'enquête, disponibles durant la durée de l'enquête publique sur les lieux et aux jours et heures d'ouverture, mentionnés dans le tableau de l'article 14 du présent arrêté .
- ✓ Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à : Mr François COLETTI - Président de la commission d'enquête PLUI/PDA - Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme - Territoire Marseille Provence - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02
- ✓ Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations sur les dossiers :

- ✓ **PLUi** : Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 2^{ème} (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02)
- ✓ **PDA** : Direction régionale des affaires culturelles PACA / 23 boulevard du Roi René - 13617 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1 ou Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Bouches-du-Rhône - 10 place de la Joliette - Atrium 10.4 - BP 55612 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02.

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

- ✓ **PLUi** : approbation du PLUi par le conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui pourra décider d'apporter des modifications au vu des résultats de l'enquête publique.
- ✓ **PDA** : création des PDA par le Préfet de la Région PACA après accord de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou par décret en Conseil d'Etat si désaccord de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Période et lieux de consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :

- ✓ sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://registre-numerique.fr/plui-pda-marseille-provence>
- ✓ à la Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme, située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 1^{er}
- ✓ dans les mairies des communes du Territoire Marseille Provence et dans les 8 mairies de secteurs de Marseille
- ✓ à la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Place Félix-Baret - Marseille 6^{ème}

Informations environnementales :

- ✓ **PLUi** : l'évaluation environnementale figurant dans le rapport de présentation du projet de PLUi ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sont joints au dossier d'enquête.
- ✓ **PDA** : absence d'évaluation environnementale car les PDA n'y sont ni soumis de plein droit, ni à la procédure d'examen par l'autorité environnementale au « cas par cas ».

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
ALLAUCH	Service Urbanisme Municipal Montée Jean-Baptiste Tiran Rue Notre Dame 13190 Allauch	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 14H-17H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
CARNOUX-EN-PROVENCE	Services Techniques Municipaux 11 allée Ganteaume 13470 Carnoux-en-Provence	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 13H30-17H	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
CARRY-LE-ROUET	Service Urbanisme Cadastre 5 boulevard Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H30 13H30-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 136 Ceyreste	LUNDI-MARDI-JEUDI : 8H-12H 13H30-17H30 VENDREDI : 8H-12H	Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Mardi 15 janvier Jeudi 7 février
CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Salle de formation Place Jean Jaurès 13220 Châteauneuf-les-Martigues	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
ENSUËS-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensus-la-Redonne	LUNDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI : 8H30-12H 13H30-17H MARDI : 8H30-12H 13H30-19H SAMEDI : 9H-12H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars
GÉMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal des Logis Planzol 13420 Gémenos	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H15 13H30-17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1 ^{er} mars	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février
GIGNAC-LA-NERTHE	Services Techniques Municipaux 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe	LUNDI À JEUDI : 8H-12H 13H30-17H30 VENDREDI : 8H-12H 13H30-16H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février	Jeudi 7 février Lundi 4 mars
LA CIOTAT	Hôtel de ville Rond-point des Messageries Maritimes 136 La Ciotat	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30 SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Mardi 15 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 31 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
LE ROVE	Hôtel de ville 4 rue Jacques Duclos 13740 Le Rové	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H 14H-17H30 VENDREDI : 8H30-12H 14H-17H	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février
MARIGNANE	Guichet unique espace Marignane Rue de Verdun 137 Marignane	LUNDI : 9H30-19H MARDI À VENDREDI : 9H-16H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Samedi 2 février Vendredi 22 février	Mardi 22 janvier Jeudi 14 février Lundi 4 mars
MARSEILLE Siège de l'enquête publique	Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 137 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-18H SAMEDI 2 FÉVRIER : 9H-12H	Lundi 14 janvier de 9h à 12h Mercredi 30 janvier de 9h à 12h Samedi 2 février de 9h à 12h Vendredi 22 février de 11h30 à 14h30	Mardi 22 janvier de 14h à 17h Jeudi 14 février de 16h à 19h Lundi 4 mars de 14h à 17h

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCÈS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	
			DE 9H À 12H	DE 14H À 17H
MARSEILLE	Délégation générale de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat (services municipaux) 40 rue Fauchier 132 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février
	Mairie du 1 ^{er} secteur (1 ^{er} et 7 ^{ème} arrondissements) 61 La Canebière 131 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-11H45 12H45-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 2 ^e secteur (2 ^{ème} et 3 ^{ème} arrondissements) 2 place de la Major 132 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 01 130 1211 14H-17H	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 3 ^e secteur (4 ^{ème} et 5 ^{ème} arrondissements) CMA 17 boulevard Jeanne d'Arc 135 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 9h-12h 14h-17h	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 4 ^e secteur (6 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissements) 125 rue du Commandant Rolland 138 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 14H-16H30	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 21 février	Mardi 22 janvier Jeudi 7 février Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mairie du 5 ^e secteur (9 ^{ème} et 10 ^{ème} arrondissements) 150 boulevard Paul Claudel 139 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 13H30-16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 6 ^e secteur (11 ^{ème} et 12 ^{ème} arrondissements) Boulevard Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 7 ^e secteur (13 ^{ème} et 14 ^{ème} arrondissements) 72 rue Paul Coxe 13014 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
	Mairie du 8 ^e secteur (15 ^{ème} et 16 ^{ème} arrondissements) 246 rue de Lyon 13015 Marseille	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 12H45-16H30	Mardi 15 janvier Jeudi 31 janvier Vendredi 22 février	Mercredi 23 janvier Vendredi 8 février Jeudi 14 février Lundi 4 mars
PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert Coteau 13380 Plan-de-Cuques	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Jeudi 14 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Jeudi 7 février
ROQUEFORT-LA-BÉDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule	LUNDI À VENDREDI : 8H30-12H 13H30-17H	Jeudi 31 janvier Jeudi 21 février	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Vendredi 1 ^{er} mars
SAINT-VICTORET	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert Mairot 13730 Saint-Victoret	LUNDI À JEUDI : 8H30-12H15 13H30-17H VENDREDI : 8H30-12H 13H30-16H / 17H LE 22 FÉVRIER	Jeudi 7 février Lundi 4 mars	Lundi 14 janvier Mercredi 30 janvier Vendredi 22 février
SAUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins	LUNDI À VENDREDI : 9H-12H 14H-17H	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février Jeudi 21 février	Jeudi 31 janvier Vendredi 1 ^{er} mars
SEPTÈMES-LES-VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramoni 13240 Septèmes-les-Vallons	LUNDI À VENDREDI : 8H30-17H30	Mardi 15 janvier Vendredi 8 février	Jeudi 31 janvier Mercredi 13 février Vendredi 1 ^{er} mars

François COLETTI
« Terre Marine »
31 traverse Rinaudo
13 600 La Ciotat

Président de la commission relative
à l'enquête publique unique PLUi et PDA

Monsieur Jean MONTAGNAC
Président du Conseil du Territoire Marseille-Provence
Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence
BP 48014 13567 Marseille CEDEX 02

La Ciotat, le 27 février 2019

Objet : demande de report des dates de remise du procès-verbal des observations, du rapport et des conclusions de l'enquête publique unique PLUi et PDA.

Monsieur le Président,

Par arrêté 18/026/CT du 8 novembre 2018, vous avez ouvert et organisé l'enquête publique unique relative au projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire de Marseille-Provence et aux propositions de Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques (PDA) sur les communes de Marseille, Marignane, Allauch et Septèmes-les-Vallons.

Cet arrêté prévoit la communication du procès-verbal des observations dans les 8 jours après la fin de l'enquête et la remise du rapport et des conclusions dans les 30 jours à compter de cette date.

Cette enquête prendra fin le 4 mars 2019 avec un très grand nombre d'observations qui seront à traiter par la commission.

Cet arrêté prévoit également la possibilité pour la commission d'enquête de demander un report des délais indiqués ci-dessus. Après entretien avec la Direction de la Planification et de l'Urbanisme, cette commission souhaite que la date de communication du procès-verbal des observations soit le 25 mars 2019 et celle de remise du rapport et des conclusions le 6 mai 2019.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette demande, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



François COLETTI

Le Président
Vice-Président de la Métropole

Marseille le, 25 MARS 2019

Monsieur François COLETTI
Président de la Commission d'Enquête
Métropole Aix-Marseille-Provence
Direction de la Planification et de
l'Urbanisme
BP 48014
13567 MARSEILLE Cedex 02

Nos réf. : DAPUSUR-23320/2019-03-18143
Dossier suivi par : Franck MINASSIAN
Tel : 04.95.06.55.19

Objet : Demande de report des dates de remise du procès-verbal des observations, du rapport et des conclusions de l'enquête publique unique Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques (PDA).

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre demande en date du 27 février 2019, pour des délais supplémentaires de remise du procès-verbal des observations de la commission d'enquête, ainsi que du rapport et des conclusions relatifs à l'enquête publique unique PLUi et PDA.

Comme vous le souhaitez, compte tenu de l'abondance des contributions durant cette enquête, j'accepte que vous remettiez le procès-verbal des observations le 29 mars 2019. Pour les mêmes raisons, je vous propose également une réponse de la part de la Métropole à ce procès-verbal, pour le 12 avril 2019.

Quant au rapport et aux conclusions finaux, j'accepte également la date que vous me proposez de remise pour le 6 mai 2019.

Vous remerciant de m'en avoir informé, et vous assurant de l'entière collaboration de mes services pour mener à bien cette enquête publique,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Jean MONTAGNAC

François COLETTI
« Terre Marine »
31 traverse Rinaudo
13 600 La Ciotat

Président de la commission
relative à l'enquête publique
unique PLUi et PDA

Madame Martine VASSAL
Présidente du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence
BP 48014 13567 Marseille CEDEX 02

La Ciotat, le 25 mars 2019

Objet : remise du procès-verbal des observations, relatif à l'enquête publique unique PLUi et PDA.

Madame la Présidente,

Par arrêté 18/026/CT du 8 novembre 2018, a été ouverte et organisée l'enquête publique unique relative au projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire de Marseille-Provence et aux propositions de Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques (PDA) sur les communes de Marseille, Marignane, Allauch et Septèmes-les-Vallons.

Conformément à cet arrêté, et à la demande de report formulée par courrier du 27 février 2019 à Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil du Territoire Marseille-Provence, qui lui a donné une suite favorable, je vous prie de trouver ci-joint le procès-verbal des observations relatif à cette enquête publique qui a pris fin le 4 mars 2019.
Ce procès-verbal sera aussi remis le 29 mars 2019 à Monsieur Cyril BLANC, Directeur de la Direction de la Planification et de l'Urbanisme.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.



François COLETTI

PJ : procès-verbal des observations relatif à l'enquête publique unique PLUi et PDA

Le Président
Vice-Président de la Métropole

Marseille le, 19 AVR. 2019

Monsieur François COLETTI
Président de la commission
d'enquête PLUi/PDA
«Terre Marine»
31 traverse Rinaudo
13 600 LA CIOTAT

Nos réf. : DAPUSUR-23320/2019-03-27530

Dossier suivi par : Franck MINASSIAN

Tel : 04.95.09.55.19

Objet : Enquête publique unique relative au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du territoire Marseille Provence et relative aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques.

Monsieur le Président,

L'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille-Provence et relative aux propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monuments historiques s'est tenue du lundi 14 janvier au lundi 4 mars 2019 inclus, soit 50 jours consécutifs.

Dès réception des registres et des documents annexés, de l'ensemble des courriers et courriels, ainsi que des observations émises sur le registre dématérialisé, vous nous avez remis en mains propres vos observations dans un procès-verbal de synthèse le 29 mars 2019.

Conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver, dans la note ci-jointe, les observations de la Métropole Aix-Marseille-Provence, maître d'ouvrage qui font suite à ce procès-verbal.

Pour rappel, le code impose une transmission dans un délai de quinze jours. Néanmoins, au vu de l'ampleur de l'enquête, il a été convenu dans notre courrier du 25 mars que la réponse de la Métropole vous serait adressée en date du 19 avril 2019.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Jean MONTAGNAC

François COLETTI
« Terre Marine »
31 traverse Rinaudo
13 600 La Ciotat

Président de la commission
relative à l'enquête publique
unique PLUi et PDA

Madame Martine VASSAL
Présidente du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Monsieur Jean MONTAGNAC
Président du Conseil du Territoire Marseille-Provence
BP 48014 13567 Marseille CEDEX 02

La Ciotat, le 13 mai 2019

Objet : remise du Rapport et des Conclusions respectives, relatifs à l'enquête publique unique PLUi et PDA.

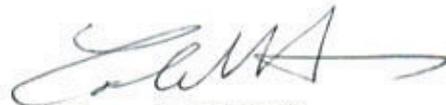
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Par arrêté 18/026/CT du 8 novembre 2018, a été ouverte et organisée l'enquête publique unique relative au projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire de Marseille-Provence et aux propositions de Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques (PDA) sur les communes de Marseille, Marignane, Allauch et Septèmes-les-Vallons.

Conformément à cet arrêté, et à la demande de report formulée par courrier du 27 février 2019 à laquelle une suite favorable a été donnée, je vous prie de trouver ci-joint le Rapport, avec ses Annexes et Pièces Jointes, et les Conclusions respectives relatives à cette enquête publique qui a pris fin le 4 mars 2019.

Ces documents ont aussi été remis ce même jour à Monsieur Cyril BLANC, Directeur de la Direction de la Planification et de l'Urbanisme.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



François COLETTI

PJ : Rapport et Conclusions respectives relatifs à l'enquête publique unique PLUi et PDA